

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR
ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Pages
2018-167	Détermination du nombre d'adjoints au Maire et définition du rang du nouvel adjoint	35
2018-168	Election d'un nouvel adjoint au Maire – Actualisation de l'ordre du tableau	37
2018-169	Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif	40
2018-170	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	30
2018-171	Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2017	40

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2018-172	Débats d'orientations budgétaires de l'exercice 2019	44
2018-173	Décision modificative n°3	79
2018-174	Subvention d'équipement – Participation de la Ville de Nevers au financement des travaux de construction de la piscine communautaire	79
2018-175	Subvention d'équipement pour le financement des travaux de réhabilitation-extension du Café Charbon	83
2018-176	Durée d'amortissement des immobilisations	84
2018-177	Fusion entre la société Coopération et Famille et la société 1001 Vies Habitat. Maintien des garanties accordées	84

PREVENTION

2018-178	Convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés	85
2018-179	Convention multipartite, de mise à disposition du service « Environnement et risques » de la Direction de l'environnement et du développement durable entre la communauté d'agglomération de Nevers et les 13 communes membres	85

CADRE DE VIE

2018-180	Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles	85
-----------------	---	----

SPORT

2018-181	Subvention de soutien à la manifestation sportive « Neversalle 2019 » de l'ASF – USON Athlétisme	86
2018-182	Subvention de soutien au projet pédagogique scolaire mis en place par le Cercle Nevers Escrime	87
2018-183	Subvention de soutien au projet pédagogique scolaire mis en place par le Canoë Club Nivernais	90
2018-184	Subvention de soutien au développement de l'école de tir à l'Arc de la JGSN	90
2018-185	Subvention de soutien à l'école de patinage et la section Baby Roller du Roller Club	90

	Nivernais	
2018-186	Subvention de soutien à l'école de Judo du Dojo Nivernais	90

CULTURE

2018-187	Mise en réseau sur la base SIGILLA des collections du Musée de la faïence et des beaux-arts. Convention Ville de Nevers – Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris	90
2018-188	Lecture publique : signature d'un contrat territoire lecture pour la période 2018/2019/2020	90
2018-189	Lecture publique : convention de partenariat avec la fondation INFA-Institut national de formation et d'application Bourgogne Franche-Comté	91

FORCES ECONOMIQUES

2018-190	Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales	91
2018-191	Versement d'une subvention à Nevers Agglomération – Navette autonome Coursinov	95

EDUCATION

2018-192	Dispositif « Tandems Solidaires 2017/2018 » - Reversement d'une subvention du Réseau Bourgogne Franche Comté International à l'association Sabouniuma	97
-----------------	---	----

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

2018-193	Confrérie des amateurs de chocolat : lancement des illuminations	97
2018-194	Mandat spécial – Déplacement à Taizhou (Chine)	98

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2018-195	Chantier éducatif secteur Bords de Loire – Courlis – Attribution d'une subvention association « Interstice »	104
2018-196	Subvention à l'association Médio pour le fonctionnement des accueils de loisirs le mercredi matin	105
2018-197	Chantier Jeunes secteur Banlay – Attribution d'une subvention Centre Social Médio Banlay	113
2018-198	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la F.O.L. pour le PAC des Ouches	114

ADMINISTRATION GENERALE

2018-199	Motion – Opposition à la fermeture de l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)	14
-----------------	---	----

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour. Je déclare cette séance du Conseil municipal du 22 novembre ouverte.

Je vais tout d'abord vous donner lecture des procurations, pour vérifier que tout le monde est représenté. Amandine Boujlilat m'a donné pouvoir. Gilles Voisin a donné pouvoir à Marylène Rocher, Corinne Mangel à Yannick Chartier, mais elle devrait arriver, Guillaume Maillard a donné pouvoir à Philippe Cordier. Nathalie Royer à François Diot. Et Florence Vard à Mohamed Lagrib.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance Nicolas Tognon et Mohamed Lagrib, si vous en êtes d'accord. *(pas d'opposition)*

Compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2018

M. le Maire – Je vous propose d'adopter le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2018. Avez-vous des questions ou des remarques ?
Madame Lorans.

Mme Lorans – Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars. Il y a donc plus de 8 mois. A l'Agglomération, nous approuvons généralement le compte rendu du Conseil communautaire précédent. Comment expliquez-vous ce délai anormalement long qui semble spécifique à Nevers ?
Puisque nous sommes sur la question de l'information des élus, deux petits points. Pourquoi votre planning presse n'est-il diffusé qu'aux élus de la majorité ? Et à la presse, évidemment. Mais pas aux élus de l'opposition ?
Enfin, je vous ai demandé par lettre recommandée avec accusé de réception le 5 septembre de faire valoir mon droit de réponse. Pourquoi n'y avez-vous pas donné suite ?
Ce sont trois questions simples qui appellent trois réponses précises. Je vous remercie.

M. le Maire – Il y en a deux qui sont hors sujet. Il y en a une qui est liée.
J'ai demandé à ce que l'on fasse des efforts sur la rédaction des comptes rendus des Conseils municipaux. Il y a à la fois parfois des problèmes au niveau de la rédaction et parfois au niveau de délais de relecture, y compris par les deux

délégués. Mais nous nous sommes engagés à faire des efforts. Il y a eu parfois aussi des retards à l'Agglomération, qui ont été rattrapés ; nous allons en faire de même pour la Ville de Nevers. Tout le monde y a intérêt.

Sur le planning presse, il est transmis à la presse, il est rendu public. Donc voilà. Cela ne vous a pas émue pendant quatre ans, Madame Lorans.

Mme Lorans – Je me rends compte maintenant que les élus de l'opposition ne le reçoivent pas. Pourquoi ne l'envoyez-vous pas ? Ce n'est pas très compliqué.

M. le Maire – C'est dommage que vous n'en ayez pas fait la suggestion avant, d'ailleurs.

Mme Lorans – Je ne le savais pas, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Il suffit de regarder les destinataires. Voilà, et puis pour le reste.... Sur votre droit de réponse, sur quoi et où, votre droit de réponse ?

Mme Lorans – Vous avez reçu le courrier, puisque je vous l'ai envoyé par...

M. le Maire – Je ne dis pas que je ne l'ai pas reçu. Je reçois beaucoup de choses. Pouvez-vous me rappeler, s'il vous plait, le sujet ?

Mme Lorans – C'était à propos d'une tribune que vous avez fait paraître au nom du groupe Nevers à Venir dans le *Nevers Ca m'botte* n° 224, sur la culture et le Théâtre. A l'époque, je n'avais pas été destituée de mon poste d'adjointe, ni exclue du groupe majoritaire. Donc, vous aviez usurpé ma signature, et je demandais un droit de réponse, parce que je n'ai absolument pas été d'accord avec ce qui était dit dans cette tribune.

M. le Maire – Je ne suis pas d'accord avec plein de choses. Je n'y réponds pas tout le temps. Rarement, d'ailleurs. Donc cela ne justifiait pas un droit de réponse.

Mme Lorans – Mais peu de gens signent à votre place, Monsieur le Maire !

M. le Maire – Ecoutez, on regardera. Ce courrier ne me revient pas en mémoire, mais je regarderai ce qu'il en est. Mais nous sommes, je rappelle, sur le compte rendu du Conseil municipal.

Sur le vote de compte rendu, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais, avant d'aborder les délibérations, évoquer quelques points à titre d'information.

Le premier sujet concerne deux personnes qui sont présentes, que nous avons autorisées à être au Conseil municipal, et qui sont du mouvement porté par les Gilets jaunes.

Nous avons convenu d'un dialogue qui soit serein, que leur mouvement soit respecté tout, comme le déroulé de ce Conseil municipal, d'où leur présence calme

et je les en remercie. J'ai eu un petit temps de dialogue avant de monter. Je suis allé voir un certain nombre de représentants pendant le week-end dernier. Evidemment, ce serait sans doute un vaste sujet. C'est aussi le fruit de l'accumulation d'un certain nombre de décisions. Si on regarde l'origine du mouvement, qui est lié, évidemment à l'évolution et à la transition énergétique, il y a sans doute des mesures qui sont moins bien vécues par certains que par d'autres, parce qu'elles ont des incidences sur des conditions notamment parmi les plus fragiles. Donc, j'ai proposé, sans prise de parti absolue, de remonter un certain nombre de demandes, qui m'apparaissent aussi de bon sens. C'est ce que j'ai pu faire hier directement auprès du Président et de certains ministres dans le cadre du Congrès des Maires. Je formaliserai davantage.

Je pense qu'il ne faut pas renoncer à la transition énergétique ; elle est un enjeu pour nous, mais on l'a compris sans doute un peu tard. Et que, peut-être, les bonnes décisions ont été prises un peu tard. Et que manifestement elles sont un peu abruptes. Je parle évidemment de l'idée de base, de départ de ce mouvement. Et que, effectivement, nos concitoyens ne sont pas impactés de la même façon, dans le cadre de leur pouvoir d'achat, dans des zones moins denses, comme celles de notre département, que dans une métropole, où les transports en commun sont beaucoup plus développés, et l'usage de la voiture beaucoup moins requis.

Je conçois qu'il y ait une inquiétude, un mécontentement, et j'essaie d'être en dialogue avec vous, pour essayer de les remonter aux bonnes personnes, et que soit prise en compte la spécificité de nos territoires peu denses, parce que nous avons beaucoup de concitoyens qui font beaucoup de kilomètres chaque jour. Les taxes, je rappelle d'ailleurs que les taxes sur le gasoil ont été votées par le précédent gouvernement, aujourd'hui sont plus pénalisantes chez certains de nos concitoyens qui manifestent.

Donc, ils savent qu'ils peuvent compter, tant que les choses se passent bien, sur un dialogue, et une remontée de ma part auprès du gouvernement et des parlementaires.

Je voulais juste préciser aussi qu'il est important, en tout cas, que, sur le territoire, et je suis en lien plusieurs fois par jour avec la Préfète, les choses se passent dans le respect du fonctionnement de chacun. Le gouvernement avait demandé qu'il n'y ait pas de blocages, parce qu'il est important que l'on soit dans l'information, dans un filtrage raisonnable. Nos commerces sont très fragiles. Beaucoup de commerçants, comme ils me l'ont expliqué, n'arrivent même pas parfois à prendre un SMIC, et certains commerces aujourd'hui, si des blocages importants venaient à survenir, seraient mis en difficulté, à peut-être devoir supprimer des emplois, s'ils en ont, voire à déposer le bilan. J'ai été alerté sur quelques situations.

La liberté de manifester sera respectée ici, à condition que la liberté aussi d'aller et de venir et de travailler le soit d'un autre côté, et je me porterai garant de cet équilibre.

Sachez qu'en tout cas, nous sommes attentifs, et à l'écoute. Mon cabinet est en lien au quotidien, voire plusieurs fois par jour, avec vos représentants. Donc, je m'étais engagé à évoquer votre mouvement, ce que je fais, et à essayer d'être un relais sur les inquiétudes, que je peux partager.

Madame Charvy.

Mme Charvy –

Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais faire une petite déclaration au sujet de ce mouvement.

Le mouvement du 17 novembre est l'expression d'une colère nourrie par un sentiment d'injustice que nous entendons d'autant que les principaux pollueurs (aviation, transports routiers) sont exonérés de taxes. Cependant, les écologistes n'appellent pas pour autant aux manifestations. En effet, la fiscalité écologique est un outil indispensable pour lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air, qui fait 48 000 décès par an et qui coûte des milliards d'euros chaque année.

La fiscalité carbone est utile et nécessaire à condition d'être juste. Il n'y a pas d'écologie sans justice sociale ni de justice sociale sans écologie. Notre écologie refuse d'opposer la menace de la fin du monde à la crainte de la fin du mois. Si elle doit inciter au changement de comportement, la fiscalité écologique doit être redonnée aux citoyens, notamment les plus modestes, pour se déplacer facilement et autrement qu'en voiture individuelle.

Le choix actuel du gouvernement est socialement et écologiquement irresponsable. En effet, seulement 19 % de la fiscalité carbone est fléchée sur la transition énergétique. Ce sont donc les plus vulnérables qui ressentent le plus violemment la hausse du prix du carburant. Et sans financement sur les transports non polluants, la fiscalité ne fera pas baisser les émissions de CO₂.

Pour répondre à l'urgence sociale, climatique et sanitaire, les écologistes proposent :

- l'utilisation de 100 % des recettes de la fiscalité carbone pour la transition des déplacements, l'isolation des bâtiments et le développement des énergies renouvelables,
- la fiscalisation du kérosène et du fioul lourd actuellement subventionnés par l'État,
- l'accompagnement des plus fragiles par le doublement du chèque énergie, de la prime à la conversion automobile sur des véhicules propres et par une prime mobilité ciblée sur les transports en commun et la voiture partagée,
- un moratoire sur les nouveaux équipements routiers et l'étalement urbain,
- stopper les investissements dans l'extraction des ressources fossiles.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, la question essentielle, c'est la question de la justice. C'est cela qui est au cœur, je pense, du mouvement, puisque cette augmentation de taxes sur les carburants vient après les coups de rabot sur les APL (les fameux 5 € par mois), vient après l'augmentation des prix du gaz, après le blocage des pensions et des salaires, après la hausse de la CSG, etc. Une nouvelle fois, ce sont les plus modestes qui sont les premiers touchés par la hausse des taxes sur l'essence. C'est une taxe particulièrement injuste, au même titre que la TVA, car, comme chacun le sait, le milliardaire et le Smicard paient la même TVA et la même taxe sur l'essence ; ce sont les voitures qui changent. C'est inacceptable, d'autant plus que ce racket ne servira pas à financer la nécessaire transition écologique.

Je rappelle quand même que la France s'est enrichie, depuis l'arrivée de M. Macron au pouvoir, de 146 000 millionnaires depuis 4 ans ; que l'on exonère de l'ISF, et à qui on multiplie les cadeaux fiscaux, (CICE, etc.). Et pour les plus modestes, c'est la TVA, c'est les APL, c'est la CSG, etc. Donc, il est temps de prendre l'argent là où il est, et c'est là-dessus que, pour leur part, les élus communistes insistent. C'est que des solutions, il y en a !

C'est bien d'entendre la colère. Tout le monde dit : « On entend la colère ». Oui, heureusement. Sauf que cette colère, si on ne lui donne pas un débouché, c'est-à-

dire si on ne lui donne pas des perspectives, avec des solutions politiques, elle risque de rester au milieu du gué, et de se noyer dans les limbes.

Des solutions, il y en a. D'ailleurs le parti communiste est en train de faire signer une pétition dans tout le pays sur la taxation du kérosène des avions, qui n'est pas taxé – on ne taxe pas le kérosène des avions, on taxe le diesel –, le fioul lourd des navires de croisière, pareil. On ne pourrait pas taxer les 10 milliards d'euros de profits de Total, plutôt que de taxer l'aide-soignante qui est obligée d'aller faire 10 km pour soigner les gens ?

Il faut arrêter de fermer les petites lignes de train. Je rappelle que le rapport Spinetta préconisait, il y a à peine un an, de supprimer 9 000 km de lignes dites secondaires. Elles sont toujours dans le collimateur, ces lignes secondaires. L'électrification de la ligne Nevers-Dijon n'est toujours pas réalisée. Elle est repoussée aux calendes grecques. Or, la transition écologique, c'est cela, c'est la voie ferrée Centre Europe Atlantique pour éviter qu'il y ait 5 000 camions par jour sur la RCEA, et pour faire en sorte que les marchandises puissent passer par le train.

Il faudrait renationaliser les autoroutes, et mettre fin aux concessions autoroutières qui ont été bradées au privé – ce sont nos impôts -. A la fin des concessions, le total des profits des concessions s'élèvera à 35 milliards d'euros. Cela a été le jackpot pour les concessionnaires. Il faut les renationaliser, bien sûr. C'est comme cela que l'on dégagera de l'argent pour la transition énergétique.

Il faut baisser la TVA à 5,5 % sur les transports en commun et sur les véhicules propres.

Il faut rétablir l'ISF, l'impôt de solidarité sur la fortune : 5 milliards !

Il faut en finir avec les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises. Je rappelle quand même que le CICE, qui était censé créer des milliers et des milliers d'emplois, c'est 20 milliards par an. 21 milliards même, exactement, par an. Pour zéro résultat.

Et il faut lutter efficacement contre l'évasion fiscale.

Baisse de cotisations sociales et de l'impôt sur les sociétés : 42 milliards ! Et il faut lutter efficacement contre l'évasion fiscale : 80 milliards !

Donc, c'est cela, la solution. Il faut arrêter d'instrumentaliser la transition écologique pour faire passer un capitalisme dur. C'est cela qui est en train de se passer. Pour notre part, nous considérons effectivement, en tant qu'élus communistes, que la colère des gens est légitime. Ceci dit, il faut lui donner des perspectives. Sinon, après la colère, il y aura le dépit. Il y aura la frustration. D'autres solutions sont possibles. Nous sommes la sixième puissance économique mondiale, et des solutions, il y en a à la pelle. C'est cela qu'il faut imposer, et il suffit de le faire très rapidement. Par une loi, on rétablit l'ISF ; cela se fait en un mois ou en un an et demi à l'Assemblée nationale.

M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs les élus, et je salue aussi les membres de la délégation des Gilets jaunes qui sont présents ce soir. Quelques mots à ajouter à ce débat.

D'abord pour dire que, pour les élus socialistes de notre groupe, l'objectif de la transition écologique est essentiel, et les enjeux aussi bien climatiques que de santé publique – n'oublions jamais le volet « santé publique », du fait des effets respiratoires de la pollution. Cet objectif, à notre sens, ne saurait être ni éloigné ni retardé.

Néanmoins, une bonne politique suppose un art de l'exécution, et les bonnes intentions ne sont pas suffisantes – l'enfer est pavé de bonnes intentions – ; c'est l'art de faire la politique, autant que l'art de penser et d'avoir une intention. De ce point de vue là, l'accompagnement est fondamental.

Or, bien accompagner une transformation aussi conséquente que celle dont nous parlons, à savoir une révolution sur la motorisation, donc sur la culture de la voiture individuelle, c'est ne pas brutaliser. Or, très vraisemblablement, le mouvement qui naît aujourd'hui tient en bonne part à une rapidité qui touche à la brutalité.

C'est aussi tenir compte des différences territoriales. Je suis d'accord sur ce point absolument. Et, si le but est bien d'aller vers les transports en commun ou la voiture non carbonée, l'évidence s'impose à nous qui connaissons un département rural et une ville moyenne ; l'évidence, c'est que ces deux moyens ne sont pas accessibles ni à tous, pour des raisons financières, ni partout, pour des raisons d'infrastructures. Autant dire qu'il nous paraît évident qu'il faut continuer à développer les transports en commun, à favoriser par ailleurs un modèle urbain de villes denses, de villes durables – durables, parce que denses ; denses, donc capables de développer des infrastructures de transports en commun propres et non carbonées –, ce qui demande du courage, ce qui demande des actes forts en matière de SCOT et de politique de l'urbanisme, pour faire reculer l'étalement urbain, sujet auquel nous sommes très attachés.

Pour autant, il nous paraît absolument nécessaire d'adopter un rythme différencié entre des territoires fortement pollués ; il faut revenir au principe pollueur payeur y compris au plan territorial. Donc, faire des différences entre des territoires fortement pollués et denses, qui peuvent déployer, même si rien n'est facile pour eux aussi, des politiques de transports en commun vigoureuses pouvant toucher la majorité de leurs habitants, et dans ces cas-là une politique fiscale écologique est parfaitement justifiée, même si son rythme doit être adaptée ; et des territoires peu denses, comme le nôtre, comme la Nièvre ou comme Nevers, pour lesquels la solution passe principalement par la voiture individuelle, dans la mesure où jamais les infrastructures de transports en commun ne pourront infuser suffisamment la totalité du territoire départemental, et offrir une authentique alternative à la voiture.

Dans notre département, la voiture restera un modèle. Et donc, le temps que celle-ci émerge sous des formes propres et accessibles financièrement, demander à nos concitoyens de faire leur révolution avec leur seul porte-monnaie n'est pas ni crédible ni raisonnable.

C'est pourquoi nous plaçons pour une différenciation des mesures à l'échelle territoriale parce que les situations sont différentes.

Pour conclure, quant aux formes politiques utilisées pour l'expression de ce mouvement, je comprends parfaitement que, lorsque l'on est bousculé, voire que l'on peut avoir le sentiment d'une injustice très profonde, on s'exprime vigoureusement, c'est normal ; mais le faire dans le respect des autres et de la loi est là aussi essentiel.

Au-delà de ce seul mouvement, je pense pouvoir dire avec vous que la démocratie représentative dans l'ensemble des pays développés traverse une période de crise, qu'elle a besoin d'être renforcée. Elle est contestée par des pouvoirs autoritaires. On le sait en Turquie, on le sait en Russie, on le voit émerger désormais au Brésil. Et je pense que nous qui sommes élus et ceux qui sont élus pour représenter la nation ont une très grande responsabilité devant ce type de mouvement : responsabilité à les comprendre, à apporter des réponses, pour faire que ce type de mouvements

politiques ne devienne pas la règle, et que la règle reste bien à l'expression d'une démocratie représentative, à travers les différents outils que nous lui connaissons, pour que les besoins sociaux soient canalisés, et que nous puissions avancer. Nous avons raté de peu la catastrophe aux dernières élections présidentielles au deuxième tour, et nous avons tous une responsabilité à ce que les Français soient entendus pour que la catastrophe ne soit pas au rendez-vous prochain. Merci à vous.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire. Je pense qu'il faut comprendre pourquoi on en est arrivé là. Je pense qu'il y a deux aspects qu'il faut prendre en considération. C'est à la fois la notion de vie et de préservation de la planète, deux notions capitales pour un être humain. Et je pense qu'il faut trouver une harmonie, un équilibre.

Pour avoir échangé et avoir discuté et être allé à la rencontre, et essayé de comprendre pourquoi on en est arrivé là, quelles politiques nous ont amenés à ce résultat – ce n'est pas né d'hier, il y a un certain temps que cela grogne –, il faut comprendre quels sont les parcours des uns et des autres, pourquoi aujourd'hui et pas hier... ce à quoi ils aspirent.

Je pense que ce sont des êtres humains comme nous tous qui en sont à chercher à survivre, et c'est cela qui les pousse à agir aujourd'hui, notamment par ce qui a été rappelé par François Diot. Mais, pour autant ils ne se désintéressent pas des questions que Nathalie Charvy a relevées. Mais c'est aussi notre devoir à nous également de pouvoir les accompagner, de pouvoir les écouter.

Ce qu'ils recherchent avant tout, c'est de pouvoir vivre dignement. Ils n'aspirent pas à plus. Et je pense qu'il faut vraiment se poser la question du « pourquoi ? ». Les échecs des différentes politiques qui ont été menées jusqu'à présent ; je pense que cela reflète vraiment une déconnexion entre les décisions qui sont prises et ce qui se passe sur le terrain. On voit une mobilisation sur le terrain, notamment par le mouvement des Gilets jaunes, et on voit que les mesures qui sont encore prises au niveau du gouvernement, notamment par le transfert de 577 M€ qui étaient réservés à la transition écologique, et une augmentation des taxes pour pouvoir travailler en ce sens.

Aujourd'hui on est à l'ère du connecté. Tout le monde est au courant des différentes informations, de ce qui se passe. Mais jusqu'à présent, au niveau national et au niveau local, on parle de décisions qui permettent de pouvoir accompagner cette transition écologique. Sur les transports en commun, comment ont-ils été modifiés au niveau local, avec toutes les décisions qui ont été prises derrière, alors que l'on dit que l'on veut agir en direction des populations pour leur permettre de pouvoir se véhiculer, de pouvoir trouver un travail dignement ? Quels sont les actes que nous avons pris jusqu'à présent ? Quels sont les actes que le gouvernement prend actuellement ? Répond-il à une souffrance ou pas ?

Je pense qu'il faut aller écouter les parcours de ces différentes personnes, dialoguer. Et pour revenir un peu à ce que j'ai ressenti par le biais de différentes rencontres que j'ai faites au quotidien, c'est que l'on mène une politique de plus en plus déshumanisée et en déconnexion totale par rapport aux enjeux planétaires.

Mais, malheureusement, aujourd'hui, ce qui fait que les gens descendent dans la rue, c'est que c'est la vie qui prime ; ils veulent survivre. Il y a un ras-le-bol général,

et je pense qu'il faut les accompagner, pour pouvoir leur faire comprendre les enjeux et les moyens qu'ils ont pour pouvoir s'en sortir, et pour pouvoir faire remonter leur voix. Parce qu'aujourd'hui, ce qu'ils veulent avant tout, c'est se faire entendre.

Vous avez rappelé que vous êtes parti à leur écoute, ce que j'ai pu observer ; que vous les avez entendus, mais, comme l'a rappelé François Diot et mes collègues, qu'allez-vous faire derrière ? Car ce sont des personnes qui vivent dans notre territoire avant tout, que l'on côtoie tous les jours. Que faisons-nous aujourd'hui ?

Avant de remonter la parole au niveau national, qu'allez-vous faire aujourd'hui au niveau local ? Merci.

M. le Maire –

Merci.

M. Diot –

Monsieur le Maire. Il y a une chose que je ne comprends pas. « On écoute, on comprend, etc. » ; je ne comprends pas pourquoi vous ne proposez pas à Madame et Monsieur tout simplement de prendre la parole au Conseil municipal. On peut lever la séance et leur permettre d'expliquer devant l'assemblée ce dont...

M. le Maire –

Monsieur Diot, il a été convenu en amont... Je ne souhaite pas qu'il y ait un débat, parce qu'il y a beaucoup à dire. Moi, j'ai envie de répondre...

M. Diot –

Sauf à ce que Monsieur et Madame ne le souhaitent pas, mais je pense que ce serait de bon aloi de leur donner la parole.

M. le Maire –

On a convenu que je relaierais cet échange et leur présence. Quant à la mise en avant de leur mouvement aujourd'hui, je pense qu'ils s'expriment largement tous les jours au travers de la presse, et qu'ils ne se prennent pas forcément le Conseil municipal pour une tribune médiatique ; c'est un lieu d'échanges.

Ce que je veux dire sur les observations de chacun, c'est qu'effectivement nous avons aussi notre part à prendre et nos réflexions à avoir, dans un contexte d'élections européennes – Florent Sainte Fare Garnot l'a rappelé – qui peut être très inquiétant, et je pense que nous avons tous intérêt à ce que ce gouvernement réussisse, je l'espère, pour les Français, avant tout, parce que pour l'instant il n'y a pas beaucoup de roues de secours, Monsieur Diot ; si ce n'est une roue de secours, qui, je pense, ne conviendrait à personne ici.

Il y a aussi une accumulation de choses, Monsieur Diot. Je ne veux pas rentrer dans le débat polémique, mais les situations d'aujourd'hui sont aussi la résultante, quelles que soient les couleurs des gouvernements, des décisions ou des non-décisions prises.

Ce que je voulais dire, et je voulais aussi que, peut-être, les personnes qui représentent les Gilets jaunes s'en fassent le relais, c'est que j'ai eu à plusieurs reprises Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région, que j'ai accueillie deux fois, et que nous sommes d'accord sur un concept qui est un concept de différenciation des territoires. Sur le plan du développement par exemple, on sait que globalement le secteur Ouest de la France – je ne dis pas que tout est parfait – a une croissance supérieure au secteur Est. Il y a une prise en compte qui doit être accentuée. C'est ce que j'ai plaidé d'ailleurs auprès du Président, et je pense que, parmi ces secteurs qui sont moins favorisés, nous avons un territoire qui est un territoire prioritaire dans beaucoup de domaines. J'étais avec la ministre de la Santé juste avant de venir, et l'hélicoptère est en bonne voie. C'est une attente depuis très longtemps. C'est un

service supplémentaire pour la sécurité de nos concitoyens. Je continuerai, parce que je pense que c'est dans l'esprit de tenir compte aussi des spécificités de zones moins denses.

Ensuite, vous évoquiez l'étalement urbain. Je pense que les démarches et les décisions prises par le SCOT sont une bonne chose, et qu'il est évidemment toujours facile de dire que l'on aurait dû le faire avant, mais en tout cas, elles sont faites pour l'avenir. Mais la démarche B and B dont nous allons donner des retours peut permettre justement de densifier sans s'étaler, et en préservant les zones périphériques et rurales.

Ensuite, très concrètement, et je vous le proposerai, soit en Conseil municipal, soit en Conseil d'agglomération, sans me substituer à l'Etat je souhaiterais éventuellement que l'on poursuive nos efforts sur la fiscalité locale. Nous avons bon espoir, dans le cadre de l'évolution de la restauration étudiante – car il y a beaucoup d'étudiants en situation de pauvreté ou de précarité – d'arriver à baisser les prix des repas, avec une meilleure qualité. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé sur un marché court, puisque le CROUS s'arrête, mais cela serait une réponse aussi précise aux étudiants où nous essaierions de nous positionner ; c'est en tout cas le but du marché ouvert aujourd'hui. J'ai lancé une proposition de travail à un niveau régional sur la restauration scolaire et étudiante pour la globaliser à terme et jouer sur les volumes pour baisser les coûts des repas des familles. J'ai demandé à la Maire Adjointe de piloter un travail de réflexion où il s'agirait pour les familles les plus fragiles d'arriver à un coût de repas à un euro.

Sur les transports, nous sommes aussi en renouvellement de la délégation de service public, et, avec le vice-président Michel Monet, nous réfléchissons si ce n'est à la gratuité totale, mais à plus de gratuité, voire gratuité certains jours. Je souhaite proposer des solutions qui aillent dans un sens aussi d'améliorer les choses.

Je souhaiterais mettre en place, avant la fin de ce mandat, de l'autopartage à Nevers, ou du véhicule-partage et pas forcément de l'auto. Une concession d'automobile est intéressée, mais pas forcément immédiatement, sur la voiture propre, mais cela serait déjà un geste. Nous avons réorganisé le fonctionnement des véhicules notamment au niveau de la Ville, mais aussi au niveau de l'Agglomération, avec des pôles, pour avoir la maîtrise des usages des véhicules, et je considère que, vu que certains véhicules ne tournent pas certains jours, ils pourraient tout à fait être mis en partage, dans des conditions intéressantes, à nos concitoyens. Cela peut être modestement une réponse aussi aux personnes sur le terrain.

Je vais donc accélérer ces pistes de réflexion qui pourront peut-être amener rapidement à des prises et à des pistes de décisions.

Et même si la Ville de Nevers est très basse dans sa politique tarifaire, même si nous avons relevé un peu, mais nous étions vraiment dans la tranche basse, il y a des choses qui évolueront dans un sens, mais il y en a peut-être qui évolueront aussi dans d'autres sens. Et peut-être dans d'autres services ; et dans le cadre aussi de l'accès par carte Pass des jeunes aux équipements culturels, sportifs, etc., et pas seulement aux jeunes, car d'autres personnes pourront être concernées.

En tout cas, je sais votre crainte aussi que votre mouvement – je parle localement, parce que cela s'est déjà vu aussi ailleurs – soit aussi parfois investi par des casseurs ou des gens qui viennent dans une intention malveillante ; nous y serons vigilants. Il y aura quelques CRS supplémentaires sur la région. Ce n'est pas pour vous empêcher de manifester, mais c'est aussi pour vous sécuriser, vous, parce

que, si votre mouvement se transforme en pugilat, je pense que cela ne servira personne, et *in fine* c'est la raison pour laquelle je suis aussi intervenu, avec Anne Wozniak, qui est adjointe permanente, sur certains points, pour éviter des dégradations de biens publics, que ce soit les feux sur les espaces verts ou autres ; je vous rappelle que ce sont nos concitoyens, les contribuables locaux, qui le paient. Donc, il faut tout à fait faire valoir votre voix dans le respect de chacun et aussi des professions des uns et des autres qui sont parfois en difficulté, et aussi dans le respect du bien public, car nous en sommes aussi le garant et surtout les financeurs. Donc, nous veillerons à vous accompagner pour éviter qu'il y ait des débordements. Je tiens à vous remercier pour avoir respecté la proposition que nous avons faite ce soir d'une présence, et d'évoquer votre mouvement. Je pense que chacun en connaît les raisons et les motivations. Chacun a pu s'exprimer ici sur ce qu'il en pensait. C'était convenu comme cela, Monsieur Diot. L'idée, ce n'était pas d'en faire une délibération en Conseil municipal ce soir, et je pense qu'il y a suffisamment de tribunes qui ouvrent la porte. Les médias aujourd'hui relaient cela, quasiment à l'heure. Donc, nous avons leurs positions.

Je voulais saluer l'esprit de dialogue que j'ai constaté chez un grand nombre d'entre vous. Je m'en félicite, et je vous propose que l'on continue ainsi, en tout cas en ce qui concerne les collectivités dont nous assumons la responsabilité, et vous nous trouverez en relais sur des idées qui nous paraissent tout à fait logiques. Merci de votre présence, et d'avoir respecté la sérénité du Conseil.

Juste avant que vous partiez, j'ai oublié d'aborder un point. Nous avons été retenu « Territoire d'industrie ». Je le dis parce que ce n'est pas anodin par rapport aussi aux problèmes de précarité et d'emploi. Quand le gouvernement a lancé ce plan, je me suis positionné tout de suite au niveau de notre Agglomération. J'ai pu faire venir rapidement un des députés chargés par le Premier ministre de cette action, qui est Bruno Bonnell, député du Rhône. Nous nous sommes rencontrés quelques jours après avec la Préfète. Nous avons obtenu trois territoires, qui sont la communauté d'agglomération de Nevers, la communauté de communes du Sud Nivernais, et la communauté de communes Loire Allier. Ces trois territoires vont être soutenus dans le cadre d'un plan d'un milliard d'euros pour 124 territoires en tout, pour pérenniser, aider l'industrie existante, aider au maintien de l'emploi et en développer d'autres. Allié aussi avec le fait que nous sommes labellisés « French Fab », le coq bleu ; aider aussi certaines entreprises dans la mutation technologique, car si elles ne le font pas, elles seront condamnées, et les emplois avec aussi.

Donc, l'idée, c'est d'être en amont de tout cela, de renforcer notre industrie, d'en attirer d'autres, et tout cela, c'est aussi une bonne nouvelle pour le territoire. Toute la France n'est pas retenue. Donc, il faut qu'il y ait du concret derrière. Je reviendrai plus en détail sur ce plan et sur ce dont nous pourrions bénéficier. Nous allons le porter avec la Région, et j'étais encore tout à l'heure avec la Présidente de Région au téléphone, pour essayer d'être le plus efficace et le plus rapide possible, parce que c'est de l'argent, des moyens humains, des moyens matériels, de l'ingénierie, etc. pour aider notre industrie, parce que la Nièvre est, certes, un territoire rural en majeure partie, mais aussi une terre industrielle qui parfois ne fait pas parler d'elle ou peut-être pas assez.

Donc, je pense que nous avons pas mal de pistes. Nous avons aidé une bonne partie des salariés de la SELNI à se reconvertir au Technicentre. Je suis en lien pour éventuellement les autres qui n'ont pas été retenus pour leur trouver d'autres solutions. Je dois avoir une rencontre prochainement au mois de décembre. Je ne

fais pas forcément du bruit là-dessus, parce que, tant que cela n'est pas fait, cela ne sert à rien. Mais c'est aussi cela, aller rechercher des mesures très concrètes.

Donc, sachez que, dans le cadre de ce plan « territoires d'industrie », nous irons chercher un maximum d'aides, ce qui pourra bénéficier directement ou indirectement en tout cas aux emplois, et notamment aux salaires les plus faibles. Merci de votre présence.

Le deuxième sujet qui n'est pas très loin, c'est l'AFPA.

Madame Fleury.

Mme Fleury –

Merci, Monsieur le Maire. Juste une réaction sur le classement « Territoires d'industrie » qui a été effectivement obtenu et dont on peut se réjouir, car c'est une bonne nouvelle. Ce qui est un peu dommage, c'est que le département de la Nièvre n'est pas constitué que du Val de Loire, et alors même qu'il y a des demandes qui ont été faites pour que d'autres territoires sur le département puissent également bénéficier de ce label et notamment sur la partie Nord et Nord-est (Clamecy...), lesquels auraient eu bien besoin de ce coup de pouce, ce n'est finalement qu'une partie du territoire qui ait été retenue et non pas tout le territoire.

M. le Maire –

J'entends bien. Cependant, si l'industrie est relancée dans trois communautés de communes ou d'agglomération, c'est aussi au bénéfice d'un territoire plus large. Les gens n'habitent pas ou ne vivent pas forcément dans la communauté de communes ou dans la communauté d'agglomération concernée. Ensuite, il y a toujours des frontières aux choses, et il y a des gens dans le Cher pas loin de la Loire qui pourraient aussi se sentir concernés et qui ne le seront pas forcément. Donc, il vaut mieux être malgré tout retenus que pas du tout. Je pense qu'il y a parfois des projets nationaux qui nous ont complètement échappé.

Ensuite, je pense que le gouvernement est conscient aussi qu'il y a des efforts à faire sur d'autres territoires qui ne sont pas retenus dans « Action Cœur de Ville » ou dans autre chose, et donc il y a un certain nombre de mesures en préparation. Et je vous annonce, puisque j'étais hier en discussion avec Julien Denormandie, que nous allons bénéficier de mesures équivalentes aux mesures Pinel pour favoriser aussi l'investissement immobilier sur notre territoire.

Ce sont aussi des mesures positives, qui vont dans le bon sens, me semble-t-il, et je fais tout pour en obtenir. Donc, j'entends, et nous essaierons de rééquilibrer les choses pour ceux qui ne sont pas retenus.

Autre sujet d'inquiétude, c'est l'annonce de la fermeture de l'AFPA, l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, qui a fait le constat qu'aujourd'hui son centre, depuis longtemps, n'est plus à l'équilibre économique ; je résume les choses.

La difficulté, c'est que l'annonce a été brutale, sans concertation préalable. Donc, nous avons aussitôt réagi, et j'ai chargé Amandine Boujilil et Jacques Francillon, qui sont les deux élus en charge de la formation, d'écrire immédiatement et d'avoir un échange.

Nous avons obtenu une réponse du Président de l'AFPA, qui ne nous satisfait pas. Donc nous avons demandé un rendez-vous. Entre temps, les choses sont allées plus vite que cela. Le Directeur régional avait répondu. Il y a à la fois des emplois directs menacés, et il y a à la fois les gens formés sur notre territoire. On nous rétorque qu'il y a des formations qui ne trouvent pas preneurs. Alors qu'il y a des

besoins dans les entreprises ; des besoins de soudeurs, des besoins de bouchers, de tas de professions, qui pourraient avoir une filière courte entre la formation et l'emploi.

Avec la Présidente de Région, nous avons fait tout pour que ce centre soit maintenu. Il y a un comité de pilotage lundi, qui est organisé par la Préfète et la Présidente de Région. Suite à nos contestations à la fois au niveau de la Ville de Nevers et également de la Présidente de Région, que nous avons reçue sur le territoire, la Directrice nationale de l'AFPA va se déplacer à Nevers lundi. Ce qui serait envisagé sur le site, mais cela reste assez flou, et on en parle vraiment au conditionnel, c'est une espèce de village de formations, mais qui serait partagé avec d'autres, l'AFPA ne voulant plus endosser à elle seule la charge de l'ensemble de cet endroit. C'est, pourquoi pas, une piste, mais cette piste aurait pu être travaillée avant que l'on annonce brutalement l'arrêt de l'AFPA à Nevers, ce que nous n'allons pas accepter. Il y a des enjeux de formation. Le gouvernement a voulu remettre à la lumière la formation professionnelle, quelle qu'elle soit ; cela m'apparaît assez antinomique que l'on ferme un centre à Nevers, et donc je pense qu'au contraire il faut que l'on prenne notre part, peut-être pour proposer une nouvelle piste de formation, peut-être pour associer d'autres organismes de formation et faire un pôle formation qui pourrait être un pôle qui attirerait d'autres territoires, et où il n'y a pas forcément que l'AFPA présente.

Donc, il y a peut-être finalement une carte à jouer, et une table à renverser dans l'autre sens. C'est en tout cas en cela que nous allons échanger lundi prochain.

Mais je voulais vous indiquer évidemment que nous ne sommes pas restés non plus les bras croisés, et qu'aujourd'hui un certain nombre de choses se mettent en place. Avant d'avoir ces dernières informations de la Présidente de Région quelques instants avant le Conseil, j'ai naturellement saisi la ministre de la Cohésion des Territoires, Jacqueline Gourault, qui était à Nevers lundi, en lui remettant un dossier et en attirant son attention sur cette difficulté, afin qu'elle en parle aussi à la ministre en charge des formations.

Voilà ce que je souhaitais et que je pouvais vous dire à l'heure actuelle. Tout n'est peut-être pas perdu ; en tout cas, nous allons tout faire pour que cela ne soit pas le cas.

Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je vais abonder dans le sens d'un soutien à l'AFPA, bien sûr. Je vais peut-être décrire ce qu'est l'AFPA de Nevers. L'AFPA de Nevers, c'est 17 salariés en CDI, 8 salariés en CDD. Ce sont des formations dans le domaine du bâtiment, de l'industrie et du tertiaire, avec à Nevers, vous le savez, une spécialité bois (ébénisterie, menuiserie, et construction bois) dans une période où on lutte contre la fracture énergétique, et où l'on a démontré la qualité de ces constructions et leur avantage en termes d'isolation.

La formation à l'AFPA concerne d'abord des demandeurs d'emploi chaque année, entre 500 et 700 personnes, soit 200 000 heures de formation. C'est aussi une formation professionnalisante, avec des plateaux techniques homologués, et un hébergement gratuit pour les demandeurs d'emploi jusqu'en 2017, qu'aujourd'hui ils doivent assumer financièrement, ce qui, on le sait bien, peut être compliqué pour ceux qui ont une famille. On sait l'importance de l'aide à la mobilité dans un département rural, et pour les personnes vulnérables.

Alors, oui, il faut entretenir les locaux ; cela coûte cher. Et depuis 2008, fonctionner par appels d'offres, quand, faute de moyens, la Région n'achète pas les formations phares, telles que la chaudronnerie, le soudage, etc. En 2017, c'est la descente aux enfers. Donc, en octobre, les salariés apprennent la suppression imminente du centre de Nevers en deux phases : premièrement en juillet 2019, et deuxièmement en mars 2020.

On notera la brutalité avec laquelle on balaie d'un revers de main 50 ans d'expérience.

Au niveau de la Bourgogne Franche-Comté, il faut remarquer que seul le centre de Nevers ferme, quand, en Côte d'Or, par exemple, les sites détachés sont transférés vers des sites principaux ; je pense à Quétigny, qui sera transféré à Chevigny.

Que dire ? Eh bien qu'encore une fois, ce sont les plus vulnérables qui trinquent, que ce soit la Nièvre rurale, Nevers la désertée, ou les demandeurs d'emploi, ceux que l'AFPA savait remettre en selle.

De surcroît, après la SELNI, Nevers continue de subir une hémorragie en termes de pertes d'emplois. C'est tout simplement insupportable. Je peux être assez choquée par la communication qui consiste à recevoir en grande pompe tel ou tel ministre sans demander de comptes sur l'essentiel, la possibilité pour les gens, dont les acteurs de l'AFPA, à vivre décemment à Nevers.

Alors, oui, le soudage, la menuiserie, j'imagine que c'est moins *fun* que le numérique, mais c'est cela, Monsieur le Maire, la vraie vie, celle des vraies personnes qui vivent ici.

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas rencontré les personnels de l'AFPA – vous avez dit avoir parlé avec le Directeur régional –, ceux qui finalement qui sont touchés au premier chef, et je le regrette.

M. le Maire – Juste une précision. J'ai reçu un courrier très récent des personnels de l'AFPA en mairie le 16 novembre. Nous allons évidemment les recevoir. Il n'y a pas de blocage là-dessus.

Nous avons tout de suite fait une intervention quand nous avons vu l'annonce dans la presse. Nous n'étions au courant de rien. Je pense qu'il n'y a pas de petite bête à chercher là-dedans. On a tous le même intérêt, et personne n'a le monopole de l'aide et du soutien des choses, et je pense que ce serait intelligent qu'on le fasse ensemble plutôt que dans la polémique. Monsieur Diot.

Ce n'est pas une question de politique.

M. Diot – Si, Monsieur le Maire, problème politique, solution politique.

M. le Maire – Monsieur Diot, s'il vous plaît. Juste une seconde. Je pense que, sur des sujets comme ceux-là, on devrait tous se retrouver, et arrêter, chacun, de se donner des leçons. Vous estimez pouvoir nous donner des leçons. Je pense que certains pourraient aussi l'estimer, ce que nous allons nous abstenir de faire. Sur des sujets comme ceux-là, on devrait tous... c'est du bon sens, voilà. Et d'ailleurs, souvent, la politique, si on y revenait, ce serait du bon sens.

Monsieur Diot.

M. Diot – A problèmes politiques, solutions politiques, Monsieur le Maire. Et quand on refuse de voir les problèmes politiques, on ne peut pas trouver de solutions.

Avec l'annonce brutale de la fermeture du centre AFPA de Nevers, nous avons affaire à une nouvelle attaque contre notre territoire, et une nouvelle attaque d'ampleur contre d'ailleurs l'ensemble des territoires ruraux en général puisque malheureusement Nevers n'est que l'un des 38 centres qui sont aujourd'hui menacés en France, abandonnant 11 départements, principalement des départements comme le nôtre, je vous rassure ; ce n'est pas le Val d'Oise, ce n'est pas la Seine Saint-Denis. D'ailleurs les exemples ne sont pas les bons, mais ce ne sont pas les territoires urbains qui sont principalement dans le collimateur. Il y a d'ailleurs trois autres sites qui sont impactés, sans forcément être fermés, mais trois autres sites en Bourgogne Franche-Comté.

C'est un nouveau service public qui nous serait enlevé, car j'ose espérer que les dés ne sont pas jetés – après les bureaux de poste, après les trésoreries, après les écoles, les tribunaux, les hôpitaux de proximité ; les centres de formation. Ce sont encore 17 emplois qualifiés, + les CDD, qui sous seraient retirés, des gens qui vivent ici, qui travaillent ici, et qui font la vie de notre territoire. 17 suppressions d'emplois + 8 CDD à Nevers, et pas moins de 1 540 au niveau national.

Ce serait un nouveau mauvais coup porté aux entreprises et aux demandeurs d'emploi, effectivement, qui ont besoin du maillage territorial de l'AFPA, qui est un outil public formidable, présent sur tout le territoire, et qu'on s'acharne à casser. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des suppressions d'emplois. Ces 10 dernières années, 3 000 suppressions d'emplois à l'AFPA. On a besoin de ce maillage territorial pour que chacune et chacun, chaque citoyenne et chaque citoyen, puisse se former près de chez lui.

J'y vois forcément un lien avec ce dont nous avons parlé en premier point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire. J'y vois forcément un lien avec ce qui s'exprime, certes de manière diffuse et parfois confuse, autour de nos ronds-points et autour de nos sorties d'autoroutes, avec le mouvement des Gilets jaunes : ce sentiment d'être déconsidérés, méprisés, et traités finalement comme des citoyens de seconde zone. Les Nivernaises et les Nivernais ont-ils, oui ou non, besoin de formation professionnelle ? La réponse est oui. Y ont-ils droit ? Pour nous, la réponse est oui aussi.

On a un Président de la République qui pense qu'il suffit de traverser la route pour trouver un emploi. Sans doute pense-t-il aussi qu'il suffit de traverser la route pour trouver une formation ? En tout cas avec la fermeture du Centre AFPA de Nevers, les stagiaires devraient prendre leur voiture (diesel bien sûr) pour aller à Dijon ou au Creusot !

On lit, parmi les arguments de la Direction de l'AFPA, que vous avez rencontrée, que le Centre de Nevers « ne répondrait plus aux besoins de l'économie et à la demande sociale ». Ce sont les propres termes de la Direction de l'AFPA. Ah bon ? On n'aurait donc plus besoin de plaquistes, de couvreurs-zingueurs, de charpentiers bois, de peintres en bâtiment, de maçons, d'électriciens... autant de formations de la section Bâtiment notamment qui affichaient complet, l'an dernier ? On n'aurait pas besoin d'agents de propreté et d'hygiène, de réparateurs de matériel agricole, de commerciaux, de chaudronniers... autant de formations dispensées jusqu'ici de l'autre côté du Pont de Loire ?

Bien sûr que si, on a besoin de ces formations-là. Ce sont des formations du quotidien.

La réalité, c'est que la formation professionnelle, depuis 2009, est considérée comme une activité économique soumise aux marchés publics et donc soumise aux

appels d'offres (tiens, ça me rappelle quelque chose...). L'AFPA, service public de la formation professionnelle, est donc soumise à la concurrence, une concurrence de plus en plus déloyale, qui tire tout vers le bas : la qualité des formations, la formation des formateurs eux-mêmes, les conditions d'enseignement, l'hébergement des stagiaires, etc.

Et dans un contexte où toutes les collectivités, y compris les Régions, sont étranglées par les baisses de dotations de l'Etat, eh bien on a des Conseils Régionaux qui vont au « mieux-disant » et qui retirent des formations aux centres AFPA. C'est par exemple le cas du centre AFPA de Nevers, à qui la Région a retiré l'an dernier l'ensemble des formations sur le bois. Résultat : - 30 % d'activité. Cela fait mal ! J'entends aussi les protestations de la Présidente de Région, mais elle n'y est pas non plus pour rien, totalement. Et je ne lui jette pas la pierre ; c'est effectivement les moyens qui sont donnés aux Régions qui contraignent les Régions à tirer tout vers le bas, et à fermer finalement les centres qui font vivre nos territoires et à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. Donc, c'est une spirale infernale, la spirale de l'austérité ; nous le répétons depuis quelques années maintenant.

Pour notre part, nous ne concevons pas la formation professionnelle et continue comme un bien exploitable soumis aux lois de la concurrence et du marché, mais plutôt, comme un outil public au service des citoyens, qui se doit d'être fort et accessible à tous, partout sur notre territoire. C'est une question aujourd'hui d'égalité territoriale, d'aménagement du territoire. Donc, l'Etat, et le gouvernement, dont c'est la responsabilité, au lieu d'être le plus grand déménageur du territoire et le plus grand licencieur de France (1 540 emplois à l'AFPA), devrait maintenir des centres AFPA comme celui de Nevers.

On va nous rétorquer des chiffres. Cela m'étonne d'ailleurs que vous ne nous les ayez pas donnés. « 700 millions d'euros de pertes cumulées » et « 70 millions d'euros de pertes d'exploitation l'an dernier ».

Certes ! Mais quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ! Ces chiffres sont le résultat des baisses continues de moyens (3 000 emplois en moins ces dix dernières années). C'est le résultat de la régionalisation. C'est le résultat de l'ouverture à la concurrence.

En fait, le schéma est toujours le même : des baisses de budgets régulières, un recul de l'investissement public, puis vient l'étape du constat : ce sont les déficits, et on privatise. Et la solution, c'est toujours la privatisation : la sacro-sainte loi du marché, etc. Une grande braderie nationale !

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas laisser le Centre AFPA de Nevers fermer sans réagir, et c'est bien que vous abordiez le sujet en début de Conseil.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous pensons que vous ne devriez peut-être pas attendre que les salariés demandent au maire une rencontre. Je pense que, quand c'est dans le journal, la première chose à faire, quand on est maire de Nevers, c'est d'aller voir les salariés, leurs syndicats, voir ce qui se passe, comment on fait, comment on s'organise. Mais là on attend ... Démarche très ascendante. Mais c'est le « Nouveau Monde », cela.

Donc, la table ronde, qui est annoncée – et encore, vous nous en direz peut-être plus –, c'est peut-être le comité de pilotage dont vous nous avez parlé. Mais, en tout cas, une table ronde en préparation avec Madame la Préfète à l'initiative du

Président du Conseil départemental doit bien évidemment associer tout le monde, y compris notamment les syndicats et les représentants du personnel. Il faut y veiller. Donc, nous pensons que vous devriez vous rendre également, vous ou l'un de vos adjoints, à la manifestation nationale qui est programmée le jeudi 6 décembre à Paris, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de l'AFPA, pour faire entendre ces revendications auprès du ministre du Travail. Si j'étais taquin, je dirais que c'est moins loin que Taizhou, Las Vegas, ou Shawinigan, mais que c'est aussi là que se joue l'avenir du territoire.

Nous vous proposons donc qu'en fin de conseil nous prenions une motion du Conseil municipal de Nevers qui s'oppose fermement à ce nouveau coup dur pour la population nivernaise.

M. le Maire –

Les salariés de l'AFPA ne m'ont pas demandé un rendez-vous, mais je ne vais pas attendre qu'il y ait une demande. Ils m'ont envoyé un courrier d'information. Je ne vais pas attendre qu'ils demandent un rendez-vous. Ils seront reçus à la mairie bien évidemment s'ils le souhaitent et bien évidemment nous allons le leur proposer.

Je trouvais naturel, à partir du moment où je trouve une information dans le journal, que tout de suite nous nous manifestons auprès de l'organisme, pour comprendre les choses, parce que les motivations mentionnées dans le journal n'étaient pas forcément suffisantes pour notre bonne compréhension.

Ensuite, il y a deux élus qui sont chargés de ce sujet et qui s'en sont emparés, et qui travaillent dessus au quotidien.

La réunion que vous évoquez est une réunion qui est organisée par la Préfète. J'ai aussi des échanges avec elle. Y sera présente aussi la Présidente de Région, et s'est ajoutée – je le sais depuis tout à l'heure – la Directrice nationale de l'AFPA. Elle se déplace compte tenu des enjeux.

M. Diot –

Et les salariés ?

M. le Maire –

Ecoutez, c'est la préfète qui pilote. Pourquoi pas ? Je ne suis pas contre. Je lui suggérerai une représentation de salariés, pourquoi pas. On peut le suggérer à Madame la Préfète.

Par contre, juste quelques réactions par rapport à ce que vous dites.

Nos territoires que j'appelle « de l'entre-deux », entre les métropoles et les campagnes, pardonnez-moi d'être un peu trivial, mais cela fait belle lurette qu'ils sont considérés comme des territoires de seconde zone ; cela fait belle lurette. Donc, ce n'est pas spécialement nouveau, et ce n'est pas, comme vous le dites, le « Nouveau Monde ». L'Etat depuis des décennies a négligé nos territoires médians, et on en voit le résultat aujourd'hui, par une politique de réduction basée sur des chiffres, à laquelle je n'ai jamais adhéré particulièrement.

Oui, mais en même temps, l'Europe nous est utile, Monsieur Diot. Ne la condamnons pas, améliorions-là. Ce genre d'insinuations peut risquer d'entraîner nos concitoyens à un rejet de l'Europe qui serait, vous le savez, dramatique. Je crois que c'est François Mitterrand qui disait « le nationalisme, c'est la guerre » ; à distinguer du patriotisme.

Sans me faire le défenseur à tout crin de ce qui se met en place en ce moment, reconnaissez qu'au moins le programme « Action Cœur de Ville » est un message envoyé à ces territoires médians, et j'espère que nous allons y trouver notre compte ; en tout cas, nous avons commencé. C'est au moins un point positif. Par

contre, et c'est ce que je me permets de dire parfois quand j'ai des échanges avec des représentants de l'Etat : « pas de contre-productivité ». Si, d'un côté, on nous aide sur « Cœur de Ville », sur « Territoires d'industrie », sur d'autres sujets, et que, finalement, par des façons insidieuses, on recommence à déshabiller les choses, on n'y arrivera jamais. Il faut qu'il y ait une cohérence.

C'est ce que j'évoquais aussi auprès de la ministre de la Santé tout à l'heure ; sur le plan Santé, il y a des choses positives, mais il y a aussi des choses qui sont insuffisantes, et il faut aussi que l'on nous accompagne dans des mesures plus globales, parce que, quand aujourd'hui on arrive à attirer des médecins, il y a souvent le conjoint, et donc il faut aussi que l'on travaille globalement sur l'accueil du conjoint, sur les services pour les enfants, car nous ne sommes pas une métropole, et que nous sommes parfois en concurrence avec d'autres. Il y a une vision globale aussi qui nous manque peut-être depuis très longtemps, depuis trop longtemps.

Vous parlez des baisses de dotations. Nous allons voir l'aspect budgétaire, mais les trois premières années, nous avons été étranglés. Tout le monde l'a dit, quelles que soient les sensibilités politiques. Pas des économies ; on en a faites. C'est le côté excessif des économies que l'on demande au bloc communal. Et je me réjouis qu'au moins, même si tout n'est pas parfait, cette année, nous n'ayons pas eu de baisses de dotations, parce que c'est une réalité. Je tiens à le souligner aussi. Vous ne le dites pas.

Je pense que la Présidente de Région, de par les échanges que j'ai avec elle, multi quotidiens en tout cas pour aujourd'hui, veut vraiment défendre ce centre, et elle considère qu'il n'a pas à fermer à Nevers, et que Nevers parfois mérite que l'on perde de l'argent. Elle va tout faire pour, m'a-t-elle dit, essayer de se positionner, et nous allons l'y aider, puisque l'Agglomération a fait depuis un certain temps, notamment à ma demande, un travail d'identification des besoins des entreprises. Je vais souvent les visiter, Monsieur Diot, car je suis plus souvent là qu'ailleurs, et je ne fais pas forcément de bruit autour de cela, mais je vais m'enquérir de ce dont elles ont besoin, et notamment des emplois, qu'elles n'arrivent pas à trouver. C'est le paradoxe, mais c'est partout en France – malgré le taux de chômage sur le territoire. Donc, cela veut dire qu'il faut essayer de corréliser, puisqu'une occasion nous est donnée d'essayer de trouver des formations déjà qui répondent à des besoins aujourd'hui ici, et puis qui soient peut-être innovantes pour les métiers de demain, pas seulement, mais notamment, pour que l'on puisse former des personnes qui puissent trouver un travail juste derrière ; si possible, sur notre territoire évidemment, et dans les territoires voisins – on ne pourra pas l'empêcher –, et puis peut-être dans d'autres. Je ne dis pas que c'est un mal pour un bien, parce que ce serait trop tôt. Je le dirais si vraiment on arrive à faire rebondir la formation. Et je pense que nous partageons cette priorité. Nous avons fait dans notre mandat de la formation une priorité, que ce soit de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage – nous en avons fait la preuve –, les services civiques. Ce serait complètement aberrant de fermer un tel centre alors que l'on souhaite soutenir la formation professionnelle, et alors que nous avons tout mis en œuvre pour y arriver. On est en augmentation du nombre d'étudiants (plus de 400 étudiants en quatre ans). Il faut que l'on ait une cohérence dans tout cela, car la formation, c'est à tous les niveaux, ce n'est pas que l'enseignement supérieur.

Donc, évidemment, nous n'allons pas laisser faire.

Je crois que Jacques Francillon, justement, qui est un des élus chargé de cette mission, voulait intervenir.

M. Francillon –

Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention ne se situera pas sur un plan polémique. Evidemment, sur un tel sujet, il n'en est pas question. Ce sera une intervention purement factuelle. En effet, je voudrais quand même indiquer à M. Diot et à Mme Charvy que nous avons été très réactifs sur le sujet.

Dès que nous avons appris par le communiqué de presse le 19 octobre dernier l'annonce de la fermeture de l'AFPA de Nevers, tout de suite j'ai alerté notre Bureau municipal. Nous avons été mandatés, la Première Adjointe et moi-même, pour prendre contact avec la Direction de l'AFPA. J'ai rencontré dès le 24 octobre, M. Clavier, le Directeur du centre de Nevers, qui m'a indiqué qu'il ne pouvait rien me dire, qu'il n'était pas habilité à me dire quoi que ce soit, et qu'il fallait que je prenne contact avec la Direction régionale. Ce que j'ai fait. J'ai donc pris contact avec M. Pierre Cambon, pour lui exprimer notre émotion, et notre volonté de réagir face à une décision qui nous est apparue prise d'une manière brutale, et injustifiée sur le fond. M. Cambon m'a expliqué longuement les raisons pour lesquelles l'AFPA fermait à Nevers et se restructurait ailleurs. Il a insisté sur les difficultés de gestion, sur l'importance des pertes d'exploitation au niveau global. Et puis, il a insisté sur le fait que le centre de l'AFPA ne répondait pas à des demandes.

Monsieur Diot, vous avez eu raison de mettre l'accent sur l'utilité d'un organisme de formation comme l'AFPA, en ce qui concerne les couvreurs, en ce qui concerne les mécaniciens, et, par exemple, la maintenance, et la mécanique agricole, les machines agricoles, dans un département rural, etc. On pourrait multiplier les exemples. M. Cambon m'a indiqué qu'il souhaitait pour sa part que nous nous rencontrions, que l'on organise une rencontre avec tous les élus du territoire. J'en ai notamment parlé à M. Lassus, et je pense que le lundi 26 novembre, à la préfecture, nous allons pouvoir faire le point, et que nous allons pouvoir rechercher des alternatives à cette fermeture, qui a été décidée sans concertation.

J'ajouterais encore une chose. C'est que nous avons plusieurs organismes de formation à Nevers. Alors, imaginons que l'on commence par l'AFPA, puis que ce soit ensuite le GRETA 58, le CFA du bâtiment de Marzy, le CFA polyvalent de Marzy, et d'autres organismes de ce genre ! Non, cela n'est pas acceptable !

Nous avons réagi, et nous sommes heureux que ces réactions aient été suivies par l'annonce que nous allons nous réunir pour trouver des solutions qui soient acceptables par tous.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Je voudrais d'abord saluer les salariés ou bénévoles attachés par leur action et parfois par leur carrière passée – il y a des retraités aussi de l'AFPA – qui sont présents dans le public. Je pense que l'on a un débat essentiel, effectivement. Je voudrais leur témoigner la solidarité des élus socialistes de notre groupe, comme celle de tout notre groupe.

Je partage beaucoup de choses qui ont été évoquées, avec évidemment quelques singularités que je souhaiterais souligner.

La première chose, c'est qu'effectivement le résultat qui s'annonce, à savoir une mise en cause, et peut-être une fermeture, de l'AFPA, c'est le résultat d'une politique de privatisation de la formation professionnelle en France. Cela a été dit. Certains marchés, qui étaient autrefois attribués sur la foi d'une compétence constatée, d'une confiance construite, d'une expertise démontrée, le sont désormais

après appels d'offres, et donc on a un élargissement du principe de mise en concurrence. C'est une tendance depuis une dizaine d'années, et l'AFPA est frappée d'abord par cela. Or, le marché de la formation professionnelle n'est pas un marché comme les autres. Chacun en fonction de sa sensibilité politique peut apprécier si les privatisations sont diaboliques ou nécessaires, ou si elles doivent être régulées. Mais, dans le cas précis du marché de la formation professionnelle, c'est une mesure absurde, pour une raison très forte, c'est que c'est un marché qui est touffu, qui est peu organisé et qui est très contrasté quant à la qualité de ses intervenants. On trouve des choses de très haut niveau, et on trouve aussi des choses qui sont parfaitement regrettables, pour ne pas dire condamnables, et qui ressemblent à bien des égards à des systèmes de financements divers, et c'est largement connu. Et ce marché, il a d'abord besoin d'être restructuré, régulé, et mis en ordre.

Le fait de projeter l'AFPA, ses 25 salariés et toutes les personnes qui bénéficient et ont besoin de ses formations dans une situation de désarroi, pour cette raison de privatisation, est particulièrement stupide et scandaleux. Aussi, fermer l'AFPA ou la laisser fermer est le résultat d'une politique qui est mal pensée, qui est mal menée, et qui est malmenante. Nevers globalement, et c'est finalement le thème général de notre début de Conseil ce soir, a besoin d'outils de rebond et d'émancipation pour ses habitants, et en tant que territoire, globalement.

Nous sommes, avec l'AFPA, comme avec la SELNI, comme avec la fermeture des services publics, comme avec la disparition des centres de décision publics à Nevers et dans la Nièvre, au cœur d'une question générale, qui est celle du décrochage territorial, la question de la France à deux vitesses dans la mondialisation, cette question que Christophe Guilluy, que l'on entend beaucoup dans les médias, ce géographe, a circonscrite à travers sa notion de la « France périphérique ».

Je n'aime pas que l'on puisse dire que Nevers et la Nièvre seraient périphériques, mais ce qui est sûr, c'est que notre territoire n'est pas traité à armes égales. Cela, c'est une certitude. Et il faut une réponse pour l'AFPA, pour ses employés et pour les personnes que l'AFPA forme, et il faut une réponse plus générale pour la formation à Nevers et dans la Nièvre. Et au fond, cette réponse, compte tenu de la somme des reculs que subit notre territoire – reculs de services publics, reculs d'emplois, de capacités à rebondir – doit être donnée globalement et non pas seulement par des politiques séparées.

C'est pour cela que nous proposons et souhaitons qu'un contrat d'égalité et de rebond économique puisse être signé avec l'Etat. Il y a une sorte de préfiguration à travers les discussions autour d'un contrat de financement qui sont en cours, mais cette préfiguration est trop modeste. Au fond, si on regarde la France dans la mondialisation, Paris et les métropoles, qui sont d'une certaine manière, les « premiers de cordée », pour reprendre une expression qui a fait florès, de notre territoire, ces territoires privilégiés doivent se préoccuper des territoires décrochés ; parce que nos territoires sont dynamiques et volontaires, et à ce titre il faut les soutenir.

Nous ne demandons pas l'aumône, et c'est fondamental, parce que, vu sous cet angle, nos demandes ne sont jamais prises au sérieux. Nous ne demandons pas l'aumône, mais simplement le droit de nous développer et d'avoir un avenir économique, territorial, dans la dignité. Et le sujet n'est pas, au fond, d'être subventionnés, n'est pas de bénéficier d'une solidarité territoriale qui appellerait à je

ne sais quelle mise en cause ou mauvaise conscience, c'est tout simplement de revenir à une idée simple : il y a des forces, dans nos territoires, et elles ne sont jamais soutenues, elles ne peuvent jamais s'exprimer. Et donc, nous avons un début de prise de conscience.

Je partage l'analyse historique selon laquelle l'abandon de l'aménagement du territoire a été une erreur fondamentale, comme l'abandon d'une politique industrielle en France, à la différence de l'Allemagne, comme l'abandon des politiques de filières en France. Il y a une prise de conscience depuis cinq à six ans, à peu près, dans le pays. La politique que vous évoquiez, de « Cœur de Ville », qui a été initiée par la Caisse des Dépôts et Consignations avant d'être reprise par l'Etat, va dans ce sens. C'est très bien. Mais on voit bien que, si, sur le commerce, c'est une bonne chose, si, sur l'industrie, d'autres gestes sont de bonnes choses, c'est la totalité du sujet qu'il faut enfin regarder globalement et à 360 °.

Au fond, je veux ce soir à la fois dire notre souhait absolu que l'AFPA soit sauvée, que des solutions, y compris nouvelles, puissent être inventées, pour tous ceux qui ont besoin d'être formés dans notre territoire, et je voudrais aussi partager une inquiétude, une inquiétude générale ; c'est que, pour cette prise de conscience et l'invention des nouvelles politiques qui doivent s'ensuivre, il faut aller vite, et il faut aller fort. Parce qu'en réalité, il est déjà minuit moins le quart sur tous ces sujets.

L'ensemble des votes démocratiques dans les grandes démocraties développées nous indiquent qu'il est minuit moins le quart. Et à chaque fois, le résultat, c'est le populisme, c'est le rapport direct au peuple, c'est l'homme fort, et c'est la destruction des droits. Et on sait très bien qu'au bout de ce chemin il n'y a aucune solution, il n'y a que des déceptions, si ce n'est pas plus, la violence. Donc, j'espère simplement que le gouvernement, qui a cette responsabilité, la Région, qui l'a pour partie, dans le dossier de l'AFPA, vont nous éviter ces conséquences néfastes, parce que l'aspiration des extrêmes est très forte aujourd'hui et que nous sommes aux responsabilités, avec des exigences très fortes qui pèsent sur nos épaules.

Donc, j'espère que l'AFPA sera sauvée, et qu'au-delà de cela, nous pourrions interpeller l'Etat pour qu'il invente cette politique à 360 ° dont la Nièvre a besoin. Merci.

M. le Maire –

C'est une prise de conscience tardive, comme d'autres transitions, et je le redis aussi, les trois ans de baisse drastique des dotations n'ont pas facilité le rôle des collectivités à faire le tampon et à essayer de revendiquer des choses.

Maintenant, quant à « on n'est jamais pris au sérieux », la preuve, je pense que les programmes qui sont mis en place entre « Territoire d'industrie », « Territoire French Fab », « Action Cœur de Ville », devraient être quand même des leviers. Je suis d'accord avec vous, on ne va pas refaire le monde ; on se retrousse déjà les manches. D'ailleurs, pour avoir été retenues, et je le sais, il fallait que ce soient des villes aussi qui avaient pris des initiatives pour commencer à s'en sortir, et non pas juste des villes à aller assister de façon respiratoire. Donc, c'est en cela que cela me semble intéressant.

Vous évoquez la Caisse des Dépôts et de Consignations. A la demande de l'Etat, qui avait mis en place notamment au départ « Villes démonstrateurs », et où nous étions dans les 10 premières villes retenues... Vous évoquez, Monsieur Diot, quelques déplacements. Ce sont aussi ces déplacements qui ont permis de faire une réussite qui est le SIIVIM. C'est une marque que l'Agglomération va déposer. Il nous est demandé ailleurs. Et il a été une vraie réussite, à tel point que les grands

acteurs veulent continuer à s'impliquer. Nous avons reçu lundi une délégation de la ministre de la Côte d'Ivoire qui était présente, son cabinet, pour faire des partenariats et des développements à Abidjan et d'autres pays dans le cadre de la politique gouvernementale aussi d'aide aux pays africains qui en ont besoin en intelligence et en développement. Je dis cela, parce que faire un SIIVIM, qui a été une réussite comme celle-là n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu ces échanges, ces créneaux, ces réseaux. Et d'ailleurs, la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires – j'étais encore tout à l'heure avec Rollon Mouchel-Blaisot qui dirige « Cœur de Ville » – nous a fait savoir que, compte tenu du dynamisme incarné par Nevers dans l'innovation, elle souhaitait en rajouter par rapport à l'ancien programme « Villes démonstrateurs » et « Cœur de Ville », et nous retenir comme territoire d'investissements sur les innovations. C'est-à-dire qu'il y aura un investissement supplémentaire, à la demande de l'Etat, et à l'initiative de la Caisse des Dépôts. Je pense que cela aussi, c'est du plus.

Maintenant, je voulais vous confirmer que nous sommes en finalisation d'un contrat de développement. Quand je dis « nous », il sera à un niveau départemental, ou un pacte. Le Président de la République s'est exprimé hier devant les maires, et il a fait allusion à trois départements concernés ; nous sommes dedans. C'est une question de temps. Je pensais pouvoir le signer avec Jacqueline Gourault lundi. Elle reviendra, m'a-t-elle dit encore hier soir. Donc, c'est quelque chose qui devrait être accéléré. Sera-t-il suffisant ou pas ? En tout cas, il aura le mérite d'exister, et il pourra peut-être être amplifié ou amendé en fonction des résultats qu'il aura, mais pour être plus communément compréhensible, il s'agit effectivement d'aides supplémentaires, et notamment financières et d'ingénierie, qui manquent parfois, et notamment sur les territoires les moins denses et les petites communautés de communes, et de moyens financiers pour accélérer le développement de certains projets décidés par les élus locaux. Ce contrat devrait être finalisé normalement dans les semaines qui viennent, et il devrait donc donner aussi un peu d'oxygène à l'ensemble du département.

Voilà pour l'AFPA. Si vous êtes d'accord, même si c'est un peu improvisé, nous pouvons voter une motion comme quoi la Ville de Nevers a appris que la fermeture du centre AFPA de Nevers était envisagée, et ceci sans concertation, que nous nous y opposons, et que nous mettrons tout en place pour essayer d'accompagner une évolution qui est sans doute logistique, de cet organisme, pour que le centre puisse rester sur le territoire. Nous pouvons la formaliser après. Nous pouvons aussi la voter maintenant, ce qui évitera de revenir sur le sujet.

M. Diot –

(hors micro)

M. le Maire –

Je vous propose de ne pas trop en mettre, Monsieur Diot. Je vous propose d'être simple. Nous pourrions dire que la Ville de Nevers a été mise devant le fait accompli, sans concertation, qu'elle a vu cela par une annonce dans la presse. Que le Conseil municipal, à l'unanimité, s'y oppose, et met tout en œuvre pour maintenir une présence de l'AFPA à Nevers, et pour maintenir les salariés, et y faire venir les personnes à former. On peut aussi la motiver, ce qui prendra davantage de temps, et nous pouvons la repousser. Vous n'avez pas préparé et nous non plus. C'est pour affirmer le principe, et cette motion pourrait être remise à la Directrice nationale lundi. C'était pour être pratico-pratique. Etes-vous d'accord ? Oui.

Nous allons laisser M. Lagrib intervenir. En synthèse, s'il vous plait. Puis nous voterons.

M. Lagrib –

Tout d'abord, je tenais à remercier l'AFPA personnellement, car j'y ai bénéficié d'une formation monteur en ossatures bois, qui était de qualité, et humaine. Des petits centres comme ceux-là nous permettent de bien appréhender les domaines d'apprentissage dans lesquels on est. Je tenais à leur tirer mon chapeau, et à dire ce soir la qualité de leurs formations.

Je tenais également à souligner que nous ne portons pas assez d'attention à l'existant. Nous courons après ce que nous n'avons pas, et toujours plus loin. Pour quels résultats ? Nous constatons que, malgré vos nombreux échanges avec les ministres, le Président lui-même – vous nous l'avez rappelé à maintes reprises –, nous subissons toujours plus. Nous faisons un pas, mais j'ai l'impression que nous reculons de 10 pas. Le 18 octobre, nous apprenions que nous perdons 25 emplois.

Oui, je suis d'accord avec vous pour que nous nous concertions sur un projet de territoire ensemble. Pour cela, il faudrait rétablir une démocratie saine au sein de nos collectivités. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus pour travailler ensemble sur tous ces projets-là.

Car cette crise au sein de l'AFPA n'est pas nouvelle. La structure connaît de graves difficultés financières depuis des années, et a accumulé des pertes estimées à 725 M€ sur tout le territoire français sur la période 2012-2016. Donc, ce n'est pas nouveau. C'était prévisible.

Le 18 octobre 2018, la Direction nationale a annoncé son plan de réorganisation, qui prévoyait la suppression de 1 541 postes sur un total de 8 000 personnes, et la fermeture de 38 sites sur 206, dont celui de Nevers, bien sûr. Le plan prévoit de limiter les licenciements secs, dont Nevers n'a pas bénéficié, bien sûr. Une aberration pour le développement économique de notre territoire. Parce qu'aujourd'hui plus qu'hier nous avons encore des métiers et des emplois qui ne trouvent pas preneurs. Quand vous parlez de cohérence, je pense que cette cohérence-là, il faut la prendre en considération, et que ce ne soit pas de simples mots, mais des priorités. Et notamment, nous aurons l'occasion d'en parler dans vos prochaines délibérations, et notamment dans le DOB, où nous ne voyons pas ces priorités.

Pour ces fermetures, c'est aussi en partie la faute des Conseils régionaux, car une partie des difficultés vient du fait que les Régions ont confié à l'AFPA moins de missions de formation des chômeurs, lui préférant des organes privés, moins chers. Avons-nous arrêté toute cette politique de pouvoir donner au privé de plus en plus, ce qui détruit nos territoires ? Nous le constatons par différentes décisions que vous avez prises également ici, et sur le territoire notamment. N'oublions pas que l'AFPA n'est plus une association, mais un établissement public à caractère industriel et commercial, même si sa mission est publique. Vous proposez des solutions. Vu que vous misez tout sur le numérique, je pense que vous avez dû réfléchir à quelques solutions. Parce que, si l'AFPA de Nevers ferme, les solutions qui se présentent à nous, ce sont des formations à distance, encadrer et faciliter les stages.

Avez-vous envisagé de pouvoir développer des formations à distance, vu que vous misez tout sur le numérique ? C'est la question que je vous poserais ce soir, quand vous parlez de concertation, notamment sur les solutions qui sont proposées à nous, si toutefois la Présidente de Région n'arrivait pas à conserver l'AFPA de Nevers, ce que je ne souhaite pas.

M. le Maire –

Ce n'est pas la Présidente de Région toute seule qui y arrivera, c'est nous tous. Et c'est en travaillant ensemble que l'on arrive à des résultats.

Maintenant, vos « impressions », c'est une chose, mais je constate quand même qu'il y a des signes positifs. Après, ce qui importe, c'est la mise en œuvre et l'application. Je le redis, puisque vous souhaitez que j'insiste : « Cœur de Ville », « French Fab », « Territoires d'industrie », « Contrats de développement Avenir », des mesures fiscales, sur suggestion des maires, et j'en étais à favoriser l'investissement immobilier non pas dans des grandes villes, qui n'ont pas besoin de cela pour intéresser les investisseurs, mais dans nos territoires ; tout cela m'apparaît assez concret. Et donc nous sommes très loin de vos « impressions ».

Maintenant, les emplois, à ma connaissance, ils ne sont pas encore complètement perdus, si nous arrivons à nous mobiliser intelligemment tous ensemble, plutôt que de s'envoyer quelques reproches, parce que, finalement, vous n'en êtes pas le responsable ni moi non plus.

Enfin, je voulais juste vous préciser que je ne mise pas tout sur le numérique, et qu'aujourd'hui les territoires qui ne l'ont pas pris sont bien dans la peine. Et par rapport aux filières, qui n'ont pas suffi à développer la Nièvre, que ce soit l'automobile, qu'il nous faut soutenir, que sont d'autres industries autour du cycle, autour du drone maintenant, y compris sur le pôle de Nevers Magny-Cours, nous avons ajouté le numérique. Aujourd'hui, le numérique devient très transversal. Dans « Action Cœur de Ville », il est transversal aux cinq axes.

Donc, si c'est de l'ironie que vous faites, vous vous trompez parce qu'aujourd'hui l'économie numérique existe, c'est vrai, mais elle ne suffira pas non plus. Donc, il faut renforcer notre économie tout court. Vous faites un peu un raccourci.

Mais, par contre, oui, je suis plutôt satisfait d'avoir pris ce virage peut-être avant certains, et aujourd'hui cela nous donne un petit peu d'avance, modestement, et pour aider nos industries, nos commerces. Le e-commerce, aujourd'hui un sur deux n'y est pas. Donc, il y en a certains qui ne poursuivront pas s'ils ne sont pas dessus. Toute cette mise en place, cette construction autour du digital, qui concernera aussi les métiers de demain...

Je rappelle que 65 % de nos enfants dans les écoles maternelles ne savent pas le métier qu'ils feront demain parce que ce sera un métier nouveau, notamment en partie lié, mais pas seulement – et il faut l'espérer – aux nouvelles technologies.

Si vous vous trouvez peut-être à faire un peu d'ironie là-dessus, celui-ci qui n'a pas pris aujourd'hui le virage des nouvelles technologies, c'est comme celui qui à l'époque n'avait pas pris la révolution industrielle, c'est comme celui qui n'avait pas pris d'autres virages. Ce n'est pas simple. Nous sommes dans une période de transition, et je pense que, pour tous les élus qui ont dû vivre cette période, c'est toujours un peu une avancée vers l'inconnu aussi. C'est comme dans toute chose d'ailleurs ; on ne sait qu'après les avoir faits si les choix sont bons, sinon cela serait trop simple. Mais j'assume tout à fait aussi cette partie numérique. Encore une fois, il est très réducteur de dire que je mise tout là-dessus ; c'est vraiment loin de cela, et « Territoires industrie », justement, vise aussi à soutenir l'ensemble de nos industries, y compris parfois avec l'innovation.

Et d'ailleurs, je voulais vous signaler que je ne mise pas tout sur le numérique, et que la mairie de Nevers a obtenu le Prix spécial du Tutorat, qui nous a été délivré par l'Ecole de la deuxième chance ; décerné à la mairie de Nevers en remerciement de son implication pour l'accompagnement des 293 stagiaires de l'Ecole de la

deuxième chance dans le cadre du projet pédagogique Le CID, le laboratoire éducatif Culture Insertion Développement, qui a permis à tous ces jeunes de s'impliquer dans la rénovation du Théâtre.

Je vous propose de voter par principe, dans le sens que j'ai rappelé, une motion d'opposition à la fermeture de l'AFPA pour maintenir cet organisme de formation sur le territoire.

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ?

Nous la votons à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Un dernier mot en préalable pour tenir informé le Conseil. Un sinistre s'est ajouté aux difficultés que nous avons connues avec le Beffroi, qui est le sinistre du 74 rue de Nièvre, avec, à nouveau, un plan communal de sauvegarde mis en place, puisque ce bâtiment pose problème depuis des années. Les municipalités successives ont d'ailleurs alerté la propriétaire et lui ont demandé de prendre des mesures. Nous l'avons rencontrée à maintes reprises. C'est un dossier assez volumineux d'échanges, de demandes, de rapports, de procédures, et finalement les choses se sont accélérées lors de l'information, par la propriétaire et les riverains, de la chute d'éléments de toiture. Donc, nous avons immédiatement saisi le Tribunal administratif pour que soit mandaté un expert. Et en fait, si je résume un peu les choses, c'est en découvrant que les professionnels se sont rendu compte de l'état particulièrement aggravé de péril de cet immeuble. Donc, nous avons pris des mesures provisoires dans un premier temps pour garantir la sécurité par le biais d'un arrêté de péril puis de mesures définitives de confortement du bâtiment, précisées dans un rapport qui avait été rendu le 27 octobre.

Cette procédure de péril imminent nous a permis d'exercer les pouvoirs de police spéciale du maire, et également de faire avancer la prise de conscience par le propriétaire des travaux nécessaires. Il y avait une première prescription, suite à cet arrêté de péril de réalisation, de travaux, notamment de couverture, qui devaient être réalisés jusqu'au 15 novembre, et les délais avaient été respectés. C'est quasiment le jour même, le 15 novembre, au moment de ladite couverture, que l'on s'est rendu compte des conséquences particulièrement alarmantes, et nous avons donc pris la décision d'un périmètre de sauvegarde et de protection, ce qui a entraîné le déménagement de trois familles, et la fermeture dans un premier temps de deux établissements, « La Civette » et « Le Continental ». « La Civette » a pu en partie être réouverte en fermant par une cloison provisoire, et « Le Continental », pour l'instant, n'a pas pu être réouvert, et nous recherchons avec lui une solution de relocalisation temporaire, le temps que les travaux se fassent.

Guy Grafeuille, qui pilote ce sujet, veut peut-être prendre la parole ?

M. Grafeuille –

Bonsoir à tous. Je voulais juste rajouter une information. C'est que, suite à l'enlèvement de ce qui avait été prévu pour éviter des chutes, on s'est rendu compte de l'aggravation, et on a demandé une expertise complémentaire à l'expert du Tribunal, et il vient samedi après-midi à 14 heures pour dresser un autre constat, et on verra à ce moment-là ce que l'on fait. Mais on a pris toutes les mesures pour éviter tout accident.

- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Merci pour cette information. On ne peut qu'être que d'accord sur ce que vous nous dites. Après, ce que je regrette, c'est que, notamment, on n'ait pas les éléments de compréhension. On a demandé les études et les expertises. Vous nous avez demandé de les faire par une modalité qui est bien précise, de transmettre un mail au cabinet, ce que nous avons fait. Depuis l'affaire du Beffroi, on n'a jamais pu avoir d'éléments pour pouvoir comprendre, et savoir ce qu'il en était. On parle de travailler ensemble, on parle de construire quelque chose pour le projet, mais nous n'avons pas les éléments pour pouvoir vous comprendre ou essayer de pouvoir apporter un éclaircissement ou un point de vue sur cette affaire, ou sur l'affaire précédente, notamment.
- M. le Maire – Monsieur Grafeuille.
- M. Grafeuille – Monsieur Lagrib, je suis désolé, mais sur un sujet aussi important que la sécurité, on laisse faire les experts. Merci.
- M. le Maire – Voilà. Donc c'était un point d'information. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je n'ai jamais dit le contraire. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai juste dit...
- M. Grafeuille – Vous n'êtes pas expert, donc vous n'avez pas de point de vue. Merci.
- M. Lagrib – Je disais qu'il était utile d'avoir l'expertise des experts pour que l'on puisse en prendre connaissance. Je n'ai jamais dit que j'allais donner un point de vue d'expert.
- M. le Maire – Bien.
Madame Charvy.
- Mme Charvy – Juste une remarque. J'imagine que les propriétaires du Continental n'ont pas d'assurance particulière, et qu'ils sont sans ressources pendant le temps des travaux ? Vous avez évoqué la possibilité d'une relocalisation. C'est vrai qu'il y a urgence, vraiment.
- M. le Maire – Nous partageons. C'est compliqué, et j'invite aussi les propriétaires d'immeubles en général à veiller à l'entretien de leurs biens, plutôt que d'en arriver là.
Pierrette Concile.
- Mme Concile – Bonsoir à tous. Pour information, je suis en lien avec le propriétaire des murs, puisque ce n'est pas lui qui gère « Le Continental ». Je vais essayer de voir avec lui comment on peut faire pour, d'une part, que les locataires soient relogés ailleurs si c'est possible, et, d'autre part, pour voir si le propriétaire peut faire quelque chose aussi de son côté. Nous faisons la même démarche pratiquement à chaque fois, d'essayer de voir... Parce qu'en fait aussi il y a « Le Continental », mais il y a aussi la petite sandwicherie qui est en face, qui devait être réouverte par l'épouse du monsieur qui tient « Le Continental ». De ce fait, nous sommes aussi en lien avec le

propriétaire de ce local-là pour voir s'il y a moyen de trouver une solution qui soit la plus avantageuse possible pour les gérants du « Continental ».

- M. le Maire – Merci, Madame l'Adjointe. Je sais que vous vous en occupez au quotidien, et il faut essayer de trouver une solution. Ce n'est pas facile de délocaliser non plus un bar, mais, en même temps, d'autres commerces l'ont fait, et s'en sont fort bien trouvés, dans le cadre du Beffroi. Ce sont des sujets sensibles, et nous vous ferons naturellement régulièrement des points d'information.
Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Juste un petit point de précision. En parallèle des commerçants, il y a aussi des habitants, qui sont actuellement relogés par la Ville de Nevers, et c'est piloté par Catherine Fleurier. L'hébergement sera prolongé le temps nécessaire. Il faut bien sûr annoncer que l'on aide les professionnels, mais qu'il y a aussi les habitants qui sont concernés par le périmètre qui est condamné à ce jour. Voilà, juste une petite précision.
- M. le Maire – Merci. Je vous propose d'avancer dans les sujets de l'ordre du jour.
Je vous propose de faire comme habituellement, c'est-à-dire, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, de retenir des délibérations et de voter globalement les autres.
Je demanderais aux représentants des groupes de nous signaler leurs délibérations.
Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Les délibérations retenues par le groupe Nevers à Venir sont les délibérations n°167, 168, 170, 171, 172, 174, 175, 180, 181, 188, 189, 191, 193, 194, 195, 196 et 197.
- M. le Maire – D'autres demandes ?
- M. Diot – Pour notre part, nous en rajouterions quelques-unes, mais la plupart sont communes. Nous demandons d'examiner les délibérations n°167, 168, 172, 174, 175, 177, 182 à 186 pour une remarque groupée sur ces délibérations, n° 190, 194, 196 et 198.
- M. le Maire – Je vous propose donc de voter ensemble les délibérations n°169, 173, 176, 178, 179, 187, 192.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Merci.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2018-170 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Je vous propose d'aborder peut-être en premier lieu les décisions prises par le Maire, car il n'y a pas de vote dessus. Y avait-il des questions ? Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – J'ai finalement une question réglementaire. Il y aurait beaucoup de choses, mais c'est de vous demander quel est le seuil qui a été retenu en début de mandat pour pouvoir engager des décisions à caractère financier, des marchés notamment, sous la forme des décisions du Maire. Parce que, de mon point de vue – j'y reviendrai lors du débat sur le DOB –, l'utilisation qui est faite de cette méthode est excessive. Je pense qu'elle est même dévoyée. Je ne dis pas que c'est une volonté, mais je le constate comme un fait. Parce que, dans les décisions municipales de cette séance seulement, j'ai fait quelques comptes, et on arrive à 5,1 M€ qui vont être engagés sous cette forme, et non pas celle d'un débat après, d'une délibération municipale. Je compte l'avenue Pierre Bérégovoy pour 1 156 000 €, le contentieux avec M. Crépet pour 367 000 €, la décision sur le programme du Petit théâtre pour 97 000 €, la restauration de la façade de l'hôtel de ville, pour 1,3 M€, et la Maison de la petite enfance et de la parentalité pour 2,2 M€. Les 5,1 M€ ne sont pas tous des engagements de la Ville, mais c'est la somme des investissements que cette formule de la décision du maire, qui est une forme personnelle et non débattue, va autoriser.

Je pense que, sur le fond, c'est un problème démocratique. Je pense que l'on peut le résoudre. Les seuils existent ; après, on les utilise de manière diverse, et je pense que l'utilisation qui est faite de cette forme fait reculer la qualité du débat. Ces projets doivent, me semble-t-il, aussi bien sur leur contenu, urbain par exemple, économique ou culturel, que sur leur volet financier, être débattus.

Pouvez-vous nous redire quel est le seuil ?

Et puis, on a un débat de principe ; quelle est votre philosophie de cette utilisation de l'outil « décision municipale » ?

M. le Maire – Le mot « dévoyée » me semble un peu fort, Monsieur Sainte Fare Garnot, parce que cela nécessite une action positive de vouloir contourner quelque chose. Je pense qu'il n'est pas forcément tout à fait approprié. C'est peut-être une maladresse d'expression. J'imagine que vous ne m'accusez pas de cela.

Quel était le montant en ce qui vous concerne quand vous étiez à ma place ?

Je voulais simplement vous rappeler que ce que je mets en application par les décisions relevant du Maire, ce ne sont pas des choses non débattues ; c'est la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du vote du budget. Ce ne sont pas des choses nouvelles. C'est pour accélérer, faciliter la mise en œuvre.

Je ne reviendrai pas sur ce seuil. Monsieur l'Adjoint aux Finances veut peut-être intervenir sur le sujet.

Mais je considère que le mandat m'a été donné par le Conseil municipal, et je ne reviendrai pas dessus, pour faciliter la mise en œuvre de ce que nous votons et discutons. Ce ne sont pas des choses nouvelles qui tombent dans le chapeau du maire et qu'il décide arbitrairement.

Monsieur l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Chaque année, à chaque débat d'orientations budgétaires, comme vous le voyez, il y a un programme d'investissements qui est défini. Donc, en fonction de ce programme d'investissements, il y a des appels d'offres. Le choix des entreprises est fait démocratiquement en commission, à laquelle vous êtes convié, à chaque fois, d'ailleurs. Après, cela passe dans les décisions du maire, mais c'est un problème réglementaire, et des projets. Il y a sans doute eu des loupés, c'est vrai, mais les projets, avant passage en commission, vous sont

présentés en Conseil. Je pense que l'on a du vous présenter la route des Saulaies. On vous a présenté, je pense, les Eduens. Peut-être que certains ont été oubliés, mais globalement les projets vous sont présentés. Mais les montants, la décision d'investissement, etc. sont votés en Conseil municipal, et la décision appartient au Conseil.

M. le Maire – Madame Wozniak.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je voulais ajouter, par rapport aux présentations des projets d'aménagement, que nous sommes en train de faire un tableau, justement, pour voir ce qui a été présenté ou non, et pouvoir rattraper, si retard il y a. Je pense que les Eduens avaient été présentés. Par contre, l'avenue Pierre Bérégovoy pas encore. C'est quelque chose qu'il faudra que l'on fasse bientôt.

M. le Maire – Et je précise que ces projets de toute façon ont été présentés aussi et aux habitants et avec des échanges. Ce ne sont pas des choses qui, par rapport à ce que vous semblez laisser entendre, seraient sorties de ma simple volonté.
Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Je vous remercie de ces réponses, et y compris de l'honnêteté de votre adjointe concernant l'avenue Pierre Bérégovoy, parce que c'est justement cela le sujet. Autrement dit, là, c'est un projet qui engage 1 156 000 € ; donc, c'est beaucoup, et qui n'est pas encore présenté au Conseil, et qui va être engagé.
Donc, pour les élus socialistes, c'est un problème démocratique. Soyons précis ; je ne dis pas que vous seriez devenu soudainement un « autocrate ». Je me suis arrêté à l'expression « autoritaire », « autoritarisme ». Je ne suis jamais allé jusqu'à l'autocratie.
D'abord, effectivement, Monsieur l'Adjoint aux Finances, le budget vote une autorisation d'engagement globale et détaillée dans les projets que vous nous présentez. Cela, je vous l'accorde. Simplement, il est de coutume, et même plus que de coutume, il est de bonne pratique démocratique, de présenter ensuite chaque projet sous la forme d'une délibération particulière, pour deux raisons.
La première, c'est que cela permet de détailler les enjeux financiers et le vote du budget autorise, mais le vote de la délibération légitime pleinement ; c'est différent. Donc, je pense que c'est une bonne chose pour des raisons financières.
De plus, il peut y avoir des évolutions du plan de financement entre budget initial et projets *in fine*. Ce qui est vrai pour la quasi-totalité des décisions du maire que j'ai évoquées ; il y a des changements par rapport au programme initial. Et ces changements sont actés sous la forme d'une décision individuelle, personnelle du maire.
Donc, je pense que c'est un problème démocratique pour des raisons budgétaires, mais aussi pour des raisons de contenu, c'est-à-dire « quels projets ? » Et nous avons besoin de pouvoir débattre des projets avant qu'ils soient engagés. Et lors de la présentation du budget, nous n'avons pas une présentation du détail des projets urbains, économiques, culturels, sportifs, etc. que contient le budget ; ce n'est pas possible ! Et c'est tout l'intérêt et toute la nécessité d'un débat délibération par délibération.

Je m'arrête à un reproche sur la forme démocratique. Je maintiens bien sûr la différence entre « autoritarisme » et « autocratie », mais il y a quand même déjà un refus et une différence avec la méthode.

Ce que j'aimerais, c'est que, dans l'avenir, vous puissiez – je pense que c'est une demande qui est très entendable – veiller à ce que les projets nous soient présentés et qu'ils puissent être votés. Parce qu'au fond, la démocratie n'est pas un luxe, d'une part, et elle n'empêche pas d'aller vite, d'autre part.

On peut tout à fait entendre que vous ayez vocation à avancer vite, mais pas de manière personnelle. C'est cela le débat. Voilà, je ne veux pas aller plus loin ni utiliser des mots inutilement blessants, mais je pense qu'il y a quand même un vrai problème.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, cela fait quelque temps que l'on ne vous avait pas vu, et que je n'avais pas entendu ces qualificatifs d'« autoritarisme ». L'autorité, je l'assume. Vous avez été à mes fonctions ; vous savez qu'il en faut un peu. Mais il y a une nuance. Alors, quand on veut s'en servir politiquement avec la posture, cela devient « autoritarisme ». Sinon, c'est de l'autorité. Je ne pense pas en avoir à l'excès, sinon je pense que tous ceux autour de moi auraient fui depuis longtemps.

Si vous voulez entrer dans les détails, moi, un jour, je veux bien procéder au grand déballage. J'en suis plus souvent la victime que l'auteur. Mais pour l'instant je préfère rester dans la retenue. Les motifs ne sont pas tout à fait les mêmes, et pas ceux que vous croyez. Si par facilité vous préférez penser cela, je ne veux pas vous contrarier pour ce soir.

Je voulais juste, pour revenir au Continental, indiquer que nous sommes en train de mettre en place, sans doute au Théâtre, un concert au bénéfice justement des propriétaires pour les aider. D'une façon originale, par un outil culturel. C'est être en soutien d'un commerce qui, « à l'insu de son plein gré », si je puis dire, souffre d'une fermeture pour un voisinage qui malheureusement présente des risques pour lui-même et ses usagers. Je voulais vous le signaler. Cela sert à cela aussi, la culture ; à aider aussi le commerce. C'est en train d'être mis en place. Nous allons aider l'organisateur par la mise à disposition du Théâtre.

Monsieur Suet, vous vouliez rajouter quelque chose.

M. Suet –

Trois décisions du maire que je vais commenter. Vous avez vu que nous avons lancé un programme d'investissements relativement important dans les écoles maternelles, ainsi que pour trois gymnases. C'est un programme d'investissements important, puisqu'il est de l'ordre de 1,2 M€ TTC. Donc, en conséquence, nous avons proposé d'affecter les Dotations Cantonales d'Équipement à ce programme. Je trouve qu'il est juste et normal de mentionner ceux qui nous aident, et de les remercier publiquement à travers ce Conseil.

La Dotation Cantonale d'Équipement pour le canton Nevers 1, là où il y a Mme Augendre et M. Balleret : nous avons perçu 21 000 € pour la rénovation de l'école maternelle Alix Marquet.

Pour la Dotation Cantonale d'Équipement de Nevers 3, à travers Mme Boirin et M. Rostein : 35 160 € pour la rénovation de l'école maternelle de l'Oratoire.

Pour la Dotation Cantonale d'Équipement pour le canton n°4, avec Mme Bertrand et M. Morel : 61 192 € pour l'école maternelle Rosa Bonheur.

Il n'y a pas de Dotation Cantonale d'Équipement pour le canton de Nevers 2, avec Mme Fleury et M. Bourgeois. C'est la deuxième année consécutive.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire –

Madame Fleury.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire, petite explication, qui a été livrée dans les différents échanges de courriers, et échanges tout courts, d'ailleurs, que nous avons eus.

La Dotation Cantonale d'Equipement est une subvention qui est décidée par le Conseil départemental dans son ensemble, et qui est répartie aux cantons en fonction d'éléments démographiques notamment, et il appartient aux conseillers départementaux de ces cantons de distribuer à l'ensemble des communes du canton cette subvention.

Depuis 2014, et nous avons eu sur ce point des échanges assez nombreux avec M. Suet, notamment, nous insistons, M. Bourgeois et moi-même, sur le fait de pouvoir discuter auparavant des projets qui peuvent être éligibles à la Dotation Cantonale d'Equipement. Le canton Nevers 2, c'est la partie Est de Nevers plus la commune tout entière de Saint-Eloi, plus la commune tout entière de Magny-Cours. Il est apparu que la commune de Magny-Cours n'avait jamais bénéficié jusqu'alors, depuis des décennies, de cette Dotation Cantonale d'Equipement. Avec les découpages successifs, la commune de Magny-Cours n'a pas toujours été dans le canton de Nevers 2, mais, même quand elle n'y était pas, elle n'a jamais bénéficié de DCE, puisque la commune de Magny-Cours bénéficiait de subsides supplémentaires par rapport à d'autres communes, avec le reversement de la fameuse taxe spectacles du Circuit Nevers Magny-Cours. Il avait été estimé à l'époque que la commune n'avait pas de besoins particuliers, mais il s'avère que la commune de Magny-Cours, ce sont des Nivernais qui l'habitent, qui paient des impôts, et donc il n'y a pas de raisons non plus que cette situation puisse perdurer, d'autant que la taxe spectacles a fortement diminué, du fait notamment que la France n'a plus le Grand Prix de Formule 1, et que les subventions se tarissent donc de ce fait.

Or, il se trouve que la commune de Magny-Cours a un projet d'envergure, qui est l'aménagement de ses entrées de ville, en lien avec la RN7 historique. C'est un projet qui intéresse non seulement la commune de Magny-Cours, mais plus globalement aussi le territoire tout entier. A côté de la commune de Magny-Cours, il y a le Technopole. Nous parlions tout à l'heure de « Territoires d'industrie » et il y a aussi la notion de « pôles d'excellence ».

Nous avons donc décidé, en concertation avec l'ensemble des communes, dont Saint-Eloi, et Nevers, et nous vous avons avertis, d'attribuer la totalité de la DCE (80 000 €) à la commune de Magny-Cours, qui n'avait jamais jusqu'alors jamais bénéficié de cette DCE. Il n'y a pas de volonté... Il ne faudrait pas que cela soit interprété comme ne voulant pas accorder des subventions du Département à la Ville de Nevers. La Ville de Nevers a toujours bénéficié de subventions, au titre de la DCE comme d'autres subventions, et notamment pour le canton Nevers 2.

Et j'espère, pour l'année prochaine, Monsieur Suet, que nous aurons une présentation des projets, et que nous serons au minimum informés de la volonté de la Ville de Nevers pour percevoir cette subvention, et que nous puissions au minimum en discuter.

- M. le Maire – Madame Fleury, vous vous trompez. Il y a bien un Grand Prix de France de Formule 1, sauf qu'on ne l'a pas gardé sur Nevers Magny-Cours, en tout cas pour l'instant, mais nous aurons le Grand Prix Historique.
- Mme Fleury – *(hors micro).*
- M. le Maire – Si. Il y a un Grand Prix de France au Castelet. Depuis cette année. Donc, il y a bien un Grand Prix de Formule 1.
Yannick Chartier.
- M. Chartier – Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je voulais juste proposer à Mme Fleury de s'intéresser un peu aux projets que l'on fait sur les Courlis. Je pense que, si Nevers Est avait bénéficié de votre dotation, cela aurait été intéressant pour développer tout ce que l'on veut faire là-bas. Mais c'est votre choix, effectivement, de ne pas investir sur Nevers Est votre quote-part, que vous pourriez effectivement affecter au soutien d'un certain nombre de projets. Nous avons plein de projets.
Nous serons heureux, je pense, avec Mme Fleurier notamment, de partager avec vous un certain nombre de projets pour que l'année prochaine vous puissiez nous aider à faire qu'ils se mettent en œuvre.
- M. le Maire – Il y a peut-être des choix qui sont faits avec des arrière-pensées.
- Mme Fleury – C'est très facile. Les arrière-pensées, ce serait facile aussi de vous les attribuer également, et je le répète, de toutes les communes qui sont sur Nevers 2, il y a Sermoise également, j'ai oublié de la citer tout à l'heure, les 4 communes qui constituent ce canton. Or, la seule pour laquelle on a eu du mal à avoir une présentation des projets – j'insiste là-dessus – qui peuvent être bénéficiaires de cette subvention, c'est Nevers, en l'occurrence.
Et puis, M. Chartier est bien sympathique. Merci beaucoup. Je ne doute pas qu'il y ait des projets sur les Courlis. Je suis habitante de Nevers. J'ai beaucoup œuvré sur ce quartier dans d'autres fonctions. J'y œuvre encore au titre des fonctions de conseillère départementale. J'ai l'occasion de m'y rendre très fréquemment, et de suivre effectivement ces projets (les jardins en partage, le centre commercial, qui peine à trouver un débouché pour l'instant, malgré la rénovation qui a été entreprise, et qui a été dans les tuyaux de l'ancienne municipalité).
Donc, je ne les découvre pas, je les connais. Et je serais, je le redis, très heureuse que vous puissiez venir nous les présenter. Car, là, je parle au nom, encore une fois, du Conseil départemental dans son ensemble, mais aussi des conseillers départementaux, puisque j'ai mon homologue, Daniel Bourgeois, avec moi sur ce canton. Donc, c'est quand vous voulez. C'est très facile de venir le faire.
- M. le Maire – C'est qui attend l'autre. Moi, j'ai connu une pratique, en début de mandat, où les conseillers départementaux venaient nous voir pour échanger sur les projets. Cela peut se faire dans ce sens-là. Cela fait un peu longtemps.
Monsieur l'Adjoint aux Finances voulait réagir.
- M. Suet – Mon intervention n'avait rien de polémique. Je me suis engagé depuis deux à trois ans de remercier publiquement, et c'est normal, les conseillers départementaux qui nous aident à travers la DCE.

Chaque année, nous envoyons un courrier en mentionnant un projet qui nous semble éligible, je dirais, par rapport à vos propres critères, aux critères du Département, sur lesquels je n'ai rien à dire. C'est ainsi que nous faisons, et que nous avons toujours fait.

C'est tout. Cela n'avait qu'un but d'information et de remerciements publics.

M. le Maire – Voilà, mais en tant qu'élue municipale, j'imagine que vous avez un peu connaissance de nos projets.

Monsieur Devoise.

M. Devoise – Juste un point d'éclairage. Nous parlions de projets. Juste pour répondre à M. Sainte Fare Garnot, pour le projet de l'avenue Pierre Bérégovoy, nous avons organisé une réunion publique à la salle Henriette de Clèves, où il y avait les riverains, les commerçants, et nous leur avons expliqué, avec des esquisses, le projet. Nous l'avons expliqué ainsi que le phasage des travaux.

Dans la salle, il y avait à peu près 50 / 50. Nous avons organisé un vote *via* le site internet pour que les personnes puissent se prononcer si on faisait les travaux en une phase ou en deux phases, avec les avantages et les inconvénients. De mémoire, sur 120 ou 130 personnes qui ont répondu, il y a 70 personnes qui ont souhaité que cela se fasse sur deux phases. Nous communiquons.

Le projet est également passé en Bureau municipal. Donc, ce n'est pas une décision unilatérale de M. le Maire, mais une décision de son équipe en totalité. Je voulais juste apporter ce point d'éclairage.

M. le Maire – Merci, Monsieur l'Adjoint.

Monsieur Sainte Fare Garnot, et puis nous allons aborder enfin les délibérations du Conseil, s'il vous plait.

M. Sainte Fare Garnot – Je voulais remercier Monsieur l'Adjoint de cette précision. Le projet a été présenté aux habitants ; donc, c'est une très bonne chose. Y compris sous les formes que vous avez évoquées, avec une dimension d'écoute. C'est une très bonne chose.

Ce que je propose, c'est que, puisque les habitants ont eu cette possibilité, y compris de voter, les élus puissent l'avoir aussi. C'est bien, dans une démocratie.

M. le Maire – Nous allons commencer par la délibération n° 167.

2018-167 Détermination du nombre d'adjoints au Maire et définition du rang du nouvel adjoint

M. le Maire – Je rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, et que celui-ci détermine librement le nombre d'adjoints, sans pouvoir excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce qui donne par rapport à notre composition un effectif maximum de onze adjoints, hors nos trois adjoints de quartier.

Je vous propose de créer un poste d'adjoint au maire et de définir que ce nouvel adjoint occupera le 11^{ème} rang.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire. Nous supposons qu'il s'agit de créer un nouveau poste d'adjoint pour recréer un poste d'adjoint à la Culture ? C'est cela ?

- M. le Maire – Je rappelle que les délégations ne peuvent être attribuées que quand la décision est exécutoire après le passage en préfecture. Mais j'indiquerai bien évidemment les évolutions, puisqu'il n'y a pas que ce poste-là qui se verra confier des délégations ; il y a quelques modifications de délégations entre les élus.
D'abord la Ville de Nevers n'est pas sans élu à la culture puisque le maire a une plénitude ...
- M. Diot – Il sait tout faire, le maire !
- M. le Maire – Non, je ne sais pas tout faire. Bien sûr que non, je n'ai pas cette prétention ; c'est vous qui me la prêtez. Au contraire, j'essaie de m'entourer de personnes compétentes.
Vous savez que je m'investis beaucoup pour la Ville ; cela on ne pourra pas me l'enlever, Madame Charvy. Vous avez raison de le rappeler.
La nature a horreur du vide. J'avais expliqué pourquoi j'avais besoin d'avoir un temps pour recomposer l'équipe, parce que nous nous sommes trouvés à ce moment-là en pleines difficultés du Beffroi, et j'avais préféré m'investir auprès des habitants et des commerçants plutôt que de faire un peu plus de travail de bureau. Donc, j'avais dit clairement les choses, j'avais été transparent, et j'ai dit qu'effectivement je reviendrai sur ce point. Donc, effectivement, c'est pour remplacer un poste, et replacer un poste d'adjoint à la Culture et au Patrimoine.
- M. Diot – D'accord. C'est important qu'on le sache avant de voter la création d'un nouveau poste.
Dans ce cas, vous nous rassurez...
- M. le Maire – Il n'y a pas d'inquiétudes ; je l'avais dit. Vous créez des inquiétudes là où elles ne sont pas.
- M. Diot – On verra le compte rendu dans un an.
Lors du dernier Conseil municipal, vous aviez fait voter par votre majorité le retrait des délégations d'adjointe à la Culture de Mme Lorans, et donc la suppression de ce poste d'adjoint sans vous engager à le rétablir dès que possible.
Nous vous avons dit que Nevers sans adjoint à la Culture, c'était pour nous impensable.
Vous proposez aujourd'hui un retour à la normale. Dont acte. Tant mieux. Très bien. Comprenez que nous ne comprenions pas, en revanche, pourquoi vous avez laissé un poste aussi important, celui d'adjoint à la Culture, vacant pendant près de deux mois.
Il est vrai qu'en Macronie, on peut se permettre d'avoir des remaniements ministériels qui durent. On a bien vécu deux semaines sans ministre de l'Intérieur, on peut bien vivre deux mois sans adjoint à la Culture ! C'est deux mois de trop, ceci dit.
Retour à la normale, nous voterons donc, pour ce qui nous concerne, pour la création d'un nouveau poste d'adjoint, à la condition, effectivement, que ce soit un poste d'adjoint à la Culture.

M. le Maire –

Je le redis, il n'y a aucune thématique qui n'est oubliée à quelque moment que ce soit. Après, la composition de l'équipe nous regarde, au niveau de l'équipe majoritaire, à partir du moment où ce sont des élus qui reçoivent des délégations.

Ensuite, vous verrez, en relisant le futur compte rendu, et je vais veiller à ce qu'il ne tarde pas trop, que j'avais expliqué pourquoi je n'avais pas pu avoir suffisamment de temps pour remanier un certain nombre de choses, parce qu'en fait il y aura deux élus qui vont être chargés de la culture. Deux élus, pour tout vous dire. Et donc, le temps peut parfois être aussi un signe de qualité dans un monde où on veut aller très vite, parfois à l'excès à cause du numérique.

Bien. Si nous sommes d'accord sur la création de ce poste d'adjoint, je vous demande de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018 - 168

Election d'un nouvel adjoint au Maire – Actualisation de l'ordre du tableau

M. le Maire –

Maintenant nous allons élire le nouvel adjoint, comme je m'y étais engagé au précédent Conseil municipal, qui n'a pas deux mois d'ailleurs, loin de là.

Le vote se fait à bulletin secret. Je vais demander à deux scrutateurs de venir, qui sont d'ailleurs les secrétaires de séance, puisque ce sont les plus jeunes présents. Nicolas Tognon et Mohamed Lagrib.

Je mets en place le vote.

Je vais donner la parole à Jacques Francillon, qui a quelque chose à nous dire.

M. Francillon –

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de présenter ma candidature à ce poste d'adjoint. Il est inutile, je pense, que je vous précise quel est mon parcours. Il est connu de tous. En revanche, je souhaiterais indiquer très rapidement les raisons pour lesquelles je suis candidat.

En tout premier lieu, bien que je ne sois pas originaire de cette ville, je suis très attaché à elle. Elle m'a beaucoup apporté, et je trouve naturel de lui apporter en retour. C'est ce que j'ai fait en tant que conseiller municipal délégué à l'enseignement supérieur, à la formation, à la vie étudiante, et puis également en tant que conseiller municipal délégué au patrimoine historique.

Si je suis élu à ce poste d'adjoint, c'est dans le même esprit, bien évidemment, que je travaillerai, c'est-à-dire au service de notre ville et dans l'intérêt de celle-ci, et de ses habitants.

En second lieu, ma candidature se situe dans le prolongement de mes fonctions actuelles, celles du moins qui sont en rapport avec le patrimoine historique, et plus particulièrement avec le service Animation du Patrimoine de la mairie.

Sachant, car je vous ai bien écouté, Monsieur le Maire, que le poste que j'occuperais, si je suis élu, sera celui d'adjoint à la Culture et au Patrimoine historique, je pense qu'à cet égard ma candidature peut se justifier.

J'ajoute, pour terminer, qu'en ma qualité de conseiller communautaire, je suis membre de la commission Culture de Nevers Agglomération. Alors, cela constituera un sérieux atout, je pense, pour l'exercice des fonctions d'adjoint. Je disposerais d'une vue d'ensemble qui me mettra en mesure de percevoir les problématiques du territoire et de la ville sur le plan culturel.

- M. le Maire – Merci. Monsieur Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Juste une explication de positionnement. Notre groupe ne souhaite pas participer au vote, dans la mesure où c'est une décision qui concerne l'organisation de la majorité, et que nous n'avons pas de candidat sur ce poste. Cela peut arriver lorsque l'on veut marquer son terrain ou faire ses comptes, mais les comptes sont clairs pour nous. Nous n'avons pas non plus l'intention de voter pour une alternative au sein de la majorité, car elle n'a pas besoin de ce type de divisions. Donc, pas de participation au vote. Je tenais à ce que cette position soit expliquée et comprise.
- M. le Maire – L'ensemble de votre groupe Nevers à Gauche ne prend pas part au vote ? Ce qui nous fait 7 voix à retirer du décompte du vote. Nous sommes d'accord ? Très bien. Madame Lorans.
- Mme Lorans – Je ne prendrai pas part au vote non plus, Monsieur le Maire.
- M. le Maire – Monsieur Dos Reis, allez-y.
- M. Dos Reis – Dans la même ligne, nous ne participerons pas au vote non plus, M. Lagrib, Mme Vard, et moi-même.
- M. le Maire – 11 personnes ne prennent pas part au vote. Nous avons 25 votants. La majorité est à 13.
(Déroulement des opérations de vote).
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 11.
 Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'une) : 24, dont un bulletin nul qui n'était pas sous enveloppe, et un bulletin blanc.
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 Majorité absolue : 11.
 Jacques Francillon avec 22 voix.
- Je vais demander à Jacques Francillon de s'approcher. Je vais lui remettre son écharpe d'adjoint.
 M. Francillon peut prendre la place qui lui revient maintenant en tant qu'adjoint, à côté de Daniel Devoise.
 Je le félicite à nouveau. Je lui souhaite bon courage dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et je lui cède à nouveau la parole pour quelques mots.
- M. Francillon – Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement mes collègues pour la confiance qu'ils m'accordent. Je m'efforcerai d'être à la hauteur des fonctions qui me sont confiées, et qui ne sont pas simples.
 Ce que je voudrais dire très rapidement, c'est que j'ai conscience des difficultés qui m'attendent, mais je serai accompagné par Nicolas Tognon, et je suis absolument certain que nous allons très bien nous entendre ; et le travail qui m'est confié sera grandement facilité.
 J'ai aussi la volonté de travailler en bonne intelligence avec tous les acteurs culturels du territoire, et cela va de soi, avec les services concernés de la Mairie et de l'Agglomération. Et puis j'aurai à cœur de mener à bien un projet qui est déjà bien

avancé, c'est le projet de création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans notre ville, qui, vous le savez tous, bien sûr, est une Ville d'Art et d'Histoire. Donc, il est important que ce projet se réalise.

D'une manière plus générale, ce que je voudrais vous dire, c'est que mon action se situera dans le prolongement de ce qui a été fait lors des précédentes années de ce mandat. Je m'efforcerai d'être le plus possible présent sur le terrain, parce que je crois que c'est vraiment important d'être à l'écoute de tous les publics et puis d'être en relation avec tous les partenaires qui comptent sur notre territoire.

Enfin, comme l'écrivait Alain, « *seul m'importe l'essentiel* », alors en tant qu'enseignant chercheur, je lutte depuis toujours contre l'ignorance, quelle que soit la forme qu'elle revête, et désormais en tant qu'adjoint à la Culture et au Patrimoine historique, je m'efforcerai de contribuer le mieux possible à la diffusion la plus large possible de la culture, sachant que nous sommes dans une ville qui est très riche en talents multiples.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Monsieur l'Adjoint. Vous avez une thématique importante, qui est celle aussi qui nous lie, par le terme de « culture ». Nous partageons la même culture, et en même temps il y a tellement de cultures diverses, auxquelles la Ville de Nevers est attentive depuis longtemps d'ailleurs, et vous aurez cette charge de prolonger cela, mais quand je dis « vous », vous l'avez rappelé, vous formez un binôme avec Nicolas Tognon, qui sera chargé à vos côtés plus particulièrement de la vie associative et culturelle ainsi que du projet culturel du Théâtre, et de la jeunesse avec la Première adjointe.
Véronique Lorans.

M. Lorans – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais adresser mes félicitations au nouvel adjoint délégué à la Culture, et lui souhaiter tout le courage nécessaire pour mener à bien ce mandat exigeant. Je lui souhaite de s'y appliquer avec autant de sincérité et de passion que j'ai pu le faire.
Vous avez, Monsieur Francillon, évoqué le prolongement d'une politique culturelle, alors j'aimerais vous demander quelle est votre position par rapport à la tribune que j'évoquais tout à l'heure dans le *Nevers ça m'botte*, qui est paru en septembre-octobre, donc récemment, et que vous connaissez, puisque vous l'avez cosignée. Tribune pour laquelle j'avais donc demandé ce droit de réponse qui n'a pas été honoré, et que j'aimerais vous lire maintenant afin d'avoir votre position.

M. le Maire – Madame Lorans...

Mme Lorans – C'est très court, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Madame Lorans, s'il vous plaît. Je pense qu'il y a un temps pour tout. Nous accueillons un nouvel adjoint. Vous n'avez pas à l'interroger comme cela de façon inopinée.

Vous évoquez un document dont je ne vous ai pas autorisée à donner lecture non plus. Je crois que nous ne sommes pas dans la polémique ; nous ne sommes pas sur le sujet du Théâtre ou de la culture, nous sommes sur la désignation d'un adjoint, et je souhaite, moi, poursuivre mes propos sur les autres délégations, puisqu'il y a des modifications qui concernent d'autres élus.

Ce temps-là viendra peut-être, si vous le souhaitez, à un autre Conseil, mais ce n'est pas l'heure d'aller interroger un nouvel adjoint sur un sujet, s'il vous plaît.

Je souhaite prolonger les modifications de délégations que j'ai décidées, en lien avec l'équipe majoritaire.

Daniel Devoise se voit ajouter à sa délégation aux travaux et infrastructures la partie Sports, tandis qu'il se voit retirer la partie Gestion du patrimoine municipal au profit de Pierrette Concile.

Corinne Mangel devient adjointe à la Mémoire et aux Anciens combattants, ce qu'elle était déjà, et elle se voit ajouter à ses fonctions des missions importantes qui sont la prévention, la sécurité, et l'équité femmes-hommes.

Nicolas Tognon, je l'ai rappelé.

Ce sont les modifications principales.

Daniel Devoise travaillera avec Mahamadou Sangaré et Chrystel Pitoun sur la partie Sports.

Je leur souhaite à chacun bon courage pour porter ces missions.

2018-169

Indemnités de fonction des élus –Actualisation du tableau récapitulatif
Adopté à l'unanimité.

2018-171

Rapport d'activités de Nevers Agglomération 2017

M. le Maire –

Vous avez tous pris connaissance du rapport d'activités de l'Agglomération 2017. Je ne propose pas de vous en donner lecture. Un certain nombre d'entre vous sont élus communautaires, d'autres pas, mais nous essayons de les tenir au courant, et ils se tiennent au courant de ce qui se passe à l'Agglomération.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce rapport ? Ou le mettons-nous au vote ?

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Ce n'est pas exactement une question sur le rapport, mais au fond à travers lui sur les politiques de développement économique qui sont menées et surtout sur leurs résultats.

Pourriez-vous, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, nous faire une présentation du solde de créations et de destructions d'emplois sur le territoire de l'Agglomération depuis le début du mandat, et si possible un tableau de la répartition des emplois par branches ?

Ce que je souhaiterais que nous puissions voir ensemble, c'est, d'une part, les résultats économiques de la politique que vous menez, mais aussi de l'environnement économique de la France ; je suis là-dessus très conscient de l'empilement des responsabilités. Et, d'autre part, c'est voir où nous en sommes sur notre territoire sur les mutations économiques qui sont en cours.

Il nous faut, vous l'avez d'ailleurs vous-même dit, activer de nouvelles branches, soutenir les branches professionnelles et économiques existantes, et aller vers l'avenir. Et donc je pense qu'il serait utile à la qualité du débat d'avoir ce type de chiffres.

Si vous voulez bien la demander à vos services, nous souhaiterions disposer d'une note de synthèse. Elle pourrait être débattue ou pas, mais nous souhaiterions disposer de cette information. Merci.

M. le Maire –

Je souscrirai à votre demande, mais d'une manière qui n'est pas tout à fait celle que vous souhaitez.

Je rappelle d'abord qu'il y a un certain nombre d'indicateurs qui nous sont donnés, à nous les élus, vous le savez, notamment venant de l'INSEE, des chambres consulaires, etc., et auxquels vous avez accès aussi, et qui sont des données publiques. Donc, vous avez déjà un certain nombre d'éléments sur lesquels vous pouvez tout à fait vous reporter.

Ensuite, de toute façon, j'ai souhaité avoir aussi des indicateurs ; et un document est en préparation, pour corréliser effectivement un certain nombre d'actions qui peuvent contribuer au développement, parce que je considère que ce n'est pas un élu qui est le recruteur ou le Directeur de Pôle emploi, je l'ai toujours dit. Nous sommes garants d'essayer de préparer un terreau favorable au maintien des emplois existants et à la création de nouveaux, face à des choix qui parfois proviennent de décisions, comme nous le voyons, nationales qui tombent comme un couperet. Il y a une part des choses qui est à faire, en l'occurrence.

Si c'est un comparatif de ce que vous avez fait et de ce que j'ai fait, si on compte le nombre d'emplois créés, perdus, de services civiques, d'apprentissages, on peut s'amuser à ce genre de chiffres. Après, chacun le fera s'il estime devoir le faire.

Moi, je suis plus dans une réflexion globale de dire que l'on a un terreau qui peut redonner du sens au mot « attractivité ». Est-ce que la Nièvre peut un jour intéresser naturellement, plutôt que parfois d'aller chercher les choses comme j'essaie de le faire ? Même si cela m'est reproché. Mais je l'assume, parce que je considère que je le fais aussi pour essayer de créer de l'intérêt. Cela marche parfois, parfois cela ne marche pas ; il faut être humble par rapport à tout cela.

Mais je souhaite pour moi, et ce sera évidemment partagé, avoir un retour d'un certain nombre d'actions. Je pense que cela est intéressant. Je pense que, pendant longtemps, la politique ne s'est pas toujours intéressée aux indicateurs ou à des types d'évaluations, même si l'évaluation des politiques publiques existe depuis un moment, mais d'indicateurs plus précis, plus réguliers que ceux des organismes qui les font parfois avec un certain recul pour nous les donner.

Donc, nous essayons, avec les moyens modernes, technologiques et numériques, d'avoir des retours plus rapides, car souvent la prise de décision politique est antérieure aux retours que l'on a de ce que l'on a mis en place précédemment – c'est cela qui est un peu paradoxal – sur cette amélioration pour permettre l'analyse, pour permettre de corriger des trajectoires ou améliorer ou adapter des décisions politiques, cela me semble être un outil intéressant pour tout le monde.

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Sur ces considérations générales, on est d'accord. Je voulais vous demander si vous acceptiez effectivement de pouvoir formaliser, au-delà de ce qui est en ligne, évidemment, les informations dont vous disposez, et si vous acceptez de nous faire parvenir cette note. Je pense que c'est un point très important de la lecture des politiques territoriales, du projet municipal et d'agglomération, ces chiffres y résument échecs, réussites, degré d'échec, degré de réussite. C'est très important. Etes-vous d'accord ? Cela suffira à mon bonheur pour ce soir.

M. le Maire –

Je pense que ce sont des outils qui nous concernent tous, qui nous intéressent tous. Ce n'est pas forcément binaire : échec ou pas. Il y a des décisions mises en place

qui prennent du temps à avoir des retours et qui ne sont peut-être pas dans l'immédiateté.

Je pense qu'il faut être humble face à ce que l'on porte, et face aux constats que l'on fait, il y a des choses que l'on peut peut-être s'attribuer ou s'auto-attribuer, et puis d'autres qui nous dépassent largement, mais en tout cas pour lesquelles on peut essayer d'influer, de peser, plus que la décision elle-même. Tout cela sera peut-être à discuter dans la façon dont on l'analyse, mais je pense qu'il est important, effectivement, d'avoir des indicateurs présentsiels, notamment sur l'activité économique.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Juste une remarque sur la présentation. Notamment sur la première page, vous arborez partout, l'e-tree. Sur notre territoire, il n'y a pas que le numérique ; il y a le bois, l'agriculture, l'élevage, le bâtiment, le service à la personne, les associations. Il n'y a pas que le numérique. Et surtout vous mettez un arbre en première page, mais je voudrais parler de la société e-Solar, avec notamment la personne qui en est la gérante. Vous avez reçu un journaliste qui vous a questionné sur le sujet. Vous avez reçu notamment des courriers à ce sujet également, et à ce jour vous arborez toujours l'e-tree en première page, et vous allez en installer un deuxième sur le quai de la Jonction.

M. le Maire – La société s'appelle Solar e-tree. Vous m'avez interpellé sur un dirigeant qui aurait fait l'objet d'une mesure d'interdiction de gérer, mais sur une autre structure. Nous avons pris soin de vérifier, et il n'est plus gérant de cette structure. Je suis en lien avec les représentants légaux qui n'ont aucune interdiction de gérer, évidemment. Je vous avoue humblement que je n'ai pas fait le choix de la page de garde. L'e-tree, que Mme Charvy qualifie parfois de gadget, j'invite à ce qu'elle rencontre ses collègues, puisque je suis sollicité très souvent par le lycée Jules Renard, le collègue Victor Hugo sur un outil pédagogique, et il y a d'autres établissements scolaires qui s'y mettent, publics comme privés. Donc, vous voyez que l'on n'est pas que dans le gadget.

Cela nous a donné une image, puisque Nevers est associée à l'e-tree. Je prends l'exemple de la ministre de la Côte d'Ivoire qui était au SIIVIM ; elle est repartie en le commandant. Cela m'apparaît un outil très important pour l'Afrique, puisqu'il peut permettre de déployer de l'internet, de la recharge électrique uniquement solaire dans des endroits où l'on a parfois beaucoup de mal à avoir des connexions électriques. L'Arménie aussi. Nous devenons la plaque tournante de l'e-tree. Nevers est associé à l'e-tree, et tant mieux. C'est une image positive ; à partir du moment où il y a du contenu derrière. Et je vous rassure, si nous étions dans l'illégalité, la société JCDecaux et nous-mêmes nous serions bien embêtés, mais ce n'est pas le cas.

Ensuite, vous avez raison, la Nièvre, ce n'est pas que l'e-tree, et je vous invite à tourner la page du document, parce que, dès que vous passez à la page 3, vous avez de beaux paysages de chez nous. Donc, vous voyez que l'on peut tout à fait mélanger les genres. Et si vous allez à la fin, vous aurez le port de la Jonction. Sur l'image, il n'y a pas le deuxième e-tree, mais il y est désormais. Nous sommes toujours la seule ville d'Europe à en avoir non plus un, mais même deux. Et donc, en termes d'innovation...

Vous voyez, j'étais tout à l'heure au Congrès des Maires, j'ai la carte de Mme Nocher, qui est la fondatrice et la Directrice de publication de *Valeurs vertes*, le magazine de développement durable. Elle m'a sollicité pour venir faire un article sur le Geebee, et sur l'e-tree, parce que c'est un outil de développement durable. Aujourd'hui, il n'y a quasiment aucun concept d'innovation qui ne soit pas tourné vers le développement durable. Et hormis d'être un symbole de l'arbre (l'arbre à palabres, l'arbre africain d'ailleurs, l'arbre originel, quelque part), c'est un outil technologique, et beaucoup s'implantent dans les pays en voie de développement ; c'est ce que m'a dit la ministre de Côte d'Ivoire. Elle n'est pas la seule. Je suis sûr que M. Séjeau et Mme Charvy sont des lecteurs assidus de *Valeurs vertes*, que je regarde aussi régulièrement. Donc, vous aurez un article, à nouveau – je suis désolé – sur l'e-tree et le Geebee. Mais c'est une démarche volontaire.
Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Oui, nous avons vu qu'il y avait des photos à l'intérieur, mais vous arborez bien celle-ci en premier.
Vous avez dit que vous avez vu des responsables autres que cette personne-là, pourtant vous avez signé la convention avec cette personne. Je peux vous en faire une copie et vous la faire parvenir.
Et quand vous dites que vous allez développer l'électricité en Afrique, il faut savoir qu'au Maroc, ils ont la plus grande centrale photovoltaïque du monde. Je pense qu'ils ne nous ont pas attendus pour développer ces énergies-là.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, vous ne vous laissez pas vous-même de tout déformer ? Je n'ai pas dit que j'allais développer l'électricité en Afrique. Je dis que l'e-tree, qui nous a donné une petite reconnaissance dans l'innovation, contribue à pouvoir développer des points électriques en Afrique, et que manifestement les élus africains, puisque c'est au plus haut du gouvernement de la Côte d'Ivoire, sont intéressés par cet arbre, qu'ils sont venus chercher à Nevers. Très bien.
On parlait tout à l'heure de résultats, d'évolutions, je pense que la société Solar e-tree aujourd'hui a son implantation européenne à Nevers, et pas ailleurs. Le Geebee, ils ont leur antenne d'assemblage à Nevers, pour l'Europe, et pas ailleurs. Ils sont en train de monter en puissance, car on leur en demande beaucoup. On en a mis en location-test. Ce sont des plus, peut-être des nouvelles voies, et elles ne sont pas là pour remplacer les autres, mais elles sont là aussi pour s'alimenter, puisque pour le Geebee, ils sont en train de regarder pour industrialiser, au-delà d'assembler ici à Nevers, y compris en faisant travailler des entreprises locales. Par exemple, sur l'éclairage des vélos, il y a une société à Clamecy ; ils sont en pourparlers.
Donc vous voyez, nous sommes au-delà, et il y aura aussi des emplois indirects et de l'activité économique indirecte. Donc, moi, j'y vois des briques que petit à petit on implante. Lorsque nous avons accueilli 1 500 personnes, professionnels, élus, et 1 200 personnes grand public au SIIVIM – aujourd'hui, c'est un concept que l'on demande, notamment par l'aspect démonstrateur –, il y a des sociétés qui avaient décidé de s'implanter à Paris, une québécoise et une israélienne, et aujourd'hui nous sommes en train de discuter avec eux les prix à l'Inkub. C'est cela aussi essayer d'organiser, à notre niveau, un salon, qui a manifestement marqué. Je rappelle qu'il y a eu 4 continents, 11 nations représentées, 4 ministres ou représentants ministériels plus le ministre chargé du numérique, Mounir Mahjoubi.

Je pense que, pour Nevers, cela ne peut qu'être du positif, et il faut se le souhaiter. Ce sont nos concitoyens qui sont en jeu, plus que nous-mêmes. Donc c'est important. J'assume tout à fait cet e-tree.

Nous allons prendre acte du fait que je vous ai présenté ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention sur cette prise d'acte ?

Il est pris acte du rapport d'activités de Nevers Agglomération 2017.

2018-172

Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019

M. le Maire –

Je passe la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances pour la présentation du débat d'orientations budgétaires, événement incontournable de l'année.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Cette année, nous reprenons notre rythme, puisque nous présentons le DOB 2019 ce soir, et le budget primitif vous sera présenté en décembre. Ainsi, en avril prochain, nous voterons tous ensemble le compte administratif 2018.

Je trouve que cette programmation a le mérite de nous faire commencer le début d'année avec un programme d'investissements certain et ainsi de planifier de manière plus efficace.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal dans des conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce qui est notre cas, le rapport mentionné au deuxième alinéa de cet article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir débattre des orientations budgétaires que la municipalité prévoit de mettre en œuvre pour la préparation du budget 2019. Ce budget vous sera présenté lors de la réunion du Conseil municipal du 18 décembre prochain.

Ainsi, dans le cadre de la définition de la programmation financière de fin de mandat, il vous est proposé de retenir les objectifs principaux suivants :

- Stabiliser les dépenses d'exploitation,
- Maintenir les taux de fiscalité,
- Faire évoluer notre tarification de manière raisonnée pour parvenir à des tarifs restant accessibles et garantissant de justes rentrées pour la collectivité,
- Ajuster le niveau des investissements à notre capacité brute de financement, tenant compte d'un encours maîtrisé à la dette,
- Contractualiser de nouveaux financements avec les partenaires pour accélérer nos réalisations.

Afin que vous disposiez de toutes les informations utiles préalables au vote du budget 2019, il va vous être projeté une présentation détaillée des éléments de contexte et des orientations budgétaires proposées pour 2019.

(projection d'un document PowerPoint)

Le plan du rapport, tel qu'il va vous être présenté, est le suivant :

- 1- Indicateurs macro-économiques,
 - 2 – Situation des finances locales,
 - 3 – Enquête sur le service public local, datant d'octobre 2018,
- Je ne commenterai pas ces trois premiers chapitres. Ils ont été diffusés pour que chacun ait le même niveau d'information. Je ne les commenterai donc pas.
- 4 – Objectifs financiers pour la programmation financière de fin de mandat,
 - 5 – Analyse comparative Nevers – Strate 20 à 50 000 habitants en 2017,
 - 6 – Orientations en matière de Ressources Humaines.

La première page rappelle le cadre juridique du DOB.

Puis nous allons passer directement au chapitre 4.

4 - Objectifs financiers pour la programmation financière de fin de mandat.

Cinq propositions, ainsi que je vous l'ai indiqué tout à l'heure :

- Stabiliser les dépenses d'exploitation,
- Maintenir les taux de fiscalité à l'identique, par rapport à aujourd'hui,
- Faire évoluer notre tarification de manière raisonnée pour parvenir à des tarifs restant accessibles, mais garantissant de justes rentrées pour la collectivité,
- Ajuster le niveau des investissements à notre capacité brute de financement tenant compte d'un recours maîtrisé à la dette,
- Contractualiser de nouveaux financements avec les partenaires pour accélérer nos réalisations.

A) Les hypothèses du scénario financier 2018 - 2020

➤ En matière d'évolution de nos ressources :

- Un niveau de ressources annuelles d'exploitation compris entre 52 M€ et 52,5 M€,
- Une dotation globale de fonctionnement stabilisée à 9,7 M€,
- Un maintien des taux de fiscalité :
 - * 19,25 % pour la taxe d'habitation (strate : 19,95 % en 2017)
 - * 26,19 % pour le foncier bâti (strate : 23,11 % en 2017).
- Une attribution de compensation de l'Agglomération ajustée et tenant compte de l'ouverture de la piscine communautaire en 2019.

➤ En matière d'évolution de nos charges :

- Un niveau de charges d'exploitation ajusté à :
 - * 46,31 M€ en 2018,
 - * 46,55 M€ en 2019,
 - * 46,20 M€ en 2020.
- Les projections pour 2019 et 2020 tiennent compte :
 - Du financement du fonds de péréquation intercommunal (400 K€),
 - De la convention pluriannuelle de soutien de l'USON (délibération présentée lors du dernier Conseil ; 721 K€),
 - Du budget d'une saison du Théâtre (514 K€),
 - Du transfert de la piscine (350 K€ en 2019 et 700 K€ en 2020),
 - Des mesures sociales à l'égard du personnel (RIFSEEP : 260 K€, CNAS : 115 K€).

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sera contenue dans l'objectif cible de l'Etat (maxi 1,2 % nominal/an) :

- Dépenses réelles de fonctionnement 2018 : 47,6 M€, avec la piscine. Elle nous revient à 700 000 € par an.
- Dépenses réelles de fonctionnement 2019 : 47,9 M€ (+ 0,6 %). On voit déjà le premier impact du transfert de la piscine, puisque nous sommes impactés à la hauteur d'une demi-année, à savoir 350 000 €.
- Dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 47,5 M€ (- 0,8 %). On revoit l'impact supplémentaire en année pleine par rapport à 2019 de la piscine, d'où encore une différence de 350 000 €. Le cumul des deux années fait bien les 700 000 €.

- L'évolution du besoin de financement sera conforme aux objectifs de l'Etat :

- Besoin de financement 2018 : 1 M€
- Besoin de financement 2019 : 0 M€
- Besoin de financement 2020 : 0 M€.

Ce que l'on appelle le besoin de financement, c'est une non-augmentation de l'endettement. Cela veut dire que l'emprunt sera du même montant que l'amortissement de nos emprunts aujourd'hui en capital.

➤ En matière d'évolution de notre capacité d'investissement :

- Une capacité réévaluée à 11,7 M€ pour 2019 en tenant compte du financement important des projets « Cœur de Ville ».
- Une capacité fixée à 7,7 M€ pour 2020 ne tenant pas compte à ce stade de nouveaux financements de la part de l'Etat, car nous ne savons pas combien nous aurons de dotation de soutien pour l'investissement local pour cette année 2019 ; c'est l'inconnue pour nous.
- Des investissements au service du développement économique du territoire et en soutien à l'économie locale. 70 % des investissements sont faits par des entreprises qui sont sur le territoire de l'Agglomération.

✓ **Focus sur la programmation des investissements de fin de mandat**

Des investissements améliorant le cadre de vie et la rénovation urbaine de la Ville.

- Nous avons toujours nos conventions publiques d'aménagement, qu'il faut continuer, bien entendu, d'honorer. Pour 2019 : 1,4 M€. En 2020 : 900 000 €.
- Le renouvellement des parcs de matériel. Il est prévu 1,3 M€ pour 2019, et 1,1 € pour 2020.
- Le solde du pôle aquatique communautaire, puisque vous saviez que nous devons donner 2,8 M€. Nous versons notre première partie cette année à hauteur de 1,4 M€. Donc il nous restera 1,4 M€ pour 2019.
- Les projets « Cœur de Ville ». 3,4 M€ pour 2019 ; 1,5 M€ pour 2020.
- Le projet ANRU Banlay : il est prévu 1,6 M€ pour 2019, et 1,6 M€ pour 2020.
- Le programme d'entretien du patrimoine bâti et non bâti : 2,6 M€ pour 2019, et 2,6 M€ prévus également pour 2020.

Ce qui nous fait pour 2019 la somme de 11,7 M€.

✓ **Niveau de Crédits de Paiement sur Autorisations de Programme**

Souvenez-vous, nous vous avons proposé un vote d'autorisations de ce système.

Pour l'hôtel de ville : 1,1 M€ pour 2019. Le montant du marché de l'hôtel de Ville est de 1 149 876 €, répartis sur trois années.

L'opération pour la Porte de Paris : 600 000 € pour 2019. Je rappelle que le marché était d'un montant global de 873 347 € HT.

✓ **En matière d'évolution de nos indicateurs d'épargne et de dette**

Un niveau d'épargne brute de l'ordre de 5 M€.

Un niveau d'épargne nette de l'ordre de 1 M€.

Un encours de dette stabilisé à 49,9 M€.

Une capacité de désendettement cible de 10 ans (en zone verte ; sachant que la zone orange est de partir de 2 années).

B) Les indicateurs de notre dette propre en 2019 :

Montant des intérêts annuels : 1 250 000 €.

Nous remboursons en capital : 3 810 000 €.

Ce qui nous fait des échéances d'un peu plus de 5 M€.

Nous avons un taux moyen pour notre dette 2019 de 2,50 %, qui est un taux très bas, compte tenu de la durée moyenne des emprunts.

Notre dette est sécurisée, puisque vous voyez que nous avons 70 % de notre endettement qui est à taux fixe, et 30 % à taux variable. Je me félicite de cette répartition, car on peut prévoir à l'avenir une évolution des taux qui va arriver.

Nous avons un capital restant dû provisionnel au 31 décembre 2019 de 49,9 M€.

C) Les indicateurs de la dette garantie en 2019

Vous avez un focus de toutes les cautions que nous avons données aux divers organismes. Vous voyez que Nièvre Habitat en a la plus grosse part, puisque cela représente 49,2 % de l'encours que nous garantissons.

Le total des annuités de tous les prêts que nous garantissons est de 3 384 157 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 38,22 M€.

5 - Analyse comparative de Nevers avec la strate démographique

- Vous voyez que les produits de fonctionnement sont pour la Ville de Nevers de 1 554 € par habitant, contre 1 530 € pour la moyenne des villes de notre strate. On voit là l'impact de la DGF par habitant, puisque la DGF tient compte du niveau du revenu des habitants. Cela nous donne une indication des revenus moyens de Nevers.

- Impôts et taxes, ramenés à l'habitant : 736 € par habitant. 730 € pour la moyenne de notre strate. Vous voyez que nous sommes revenus très proches de la moyenne de notre strate. Cela est dû sans doute à un double fait : la baisse de nos taux d'imposition, la hausse sans doute dans d'autres villes. En tout cas, cela illustre bien qu'il fallait baisser nos taux de fiscalité, même si cela nous complique la tâche.

- Charges de fonctionnement : 1 457 € par habitant pour Nevers ; 1 405 € pour les villes de notre strate, soit une différence à notre désavantage de 52 €, puisque les charges de fonctionnement nous reviennent plus cher que les villes moyennes de notre strate.

- Charges générales : C'est l'inverse. 249 € par habitant, et 278 € pour la moyenne de la strate. Soit une différence de 29 €.

- Charges de personnel : Vous voyez que nous avons réussi à les contenir et à les amener à la moyenne de notre strate. 765 € par habitant à Nevers. 762 € pour les villes de notre strate.

- Subventions versées. C'est là la grosse différence. 158 € par habitant pour Nevers, 107 € en moyenne pour les villes de notre strate. Je vous redis ce que je vous ai déjà dit ; dans les années à venir, cette situation sera impossible à tenir, sinon il n'y aura pour Nevers plus aucune marge de sécurité et aucune marge de manœuvre pour investir.
- Dépenses d'équipement : Pour Nevers, 329 € par habitant. 324 € pour les villes de notre strate. Cela vous montre que Nevers a continué d'investir fortement, puisque nous sommes au-dessus, légèrement au-dessus, grâce à la baisse de nos charges de fonctionnement.
- Capacité d'autofinancement nette : 100 € par habitant en moyenne pour Nevers, et 70 € en moyenne par habitant pour les villes de notre strate. C'est lié aux économies que nous avons faites.
- Encours de dette : 1 553 € par habitant pour Nevers. 1 066 € par habitant pour les villes de notre strate. Une différence négative pour nous de 287 €.
- Annuités de dette : 124 € par habitant pour Nevers. 135 € pour les villes de notre strate. C'est lié à nos taux relativement bas, puisque la moyenne est de 2,5 %. Et surtout aux SWAPS, qui sont bénéficiaires, puisqu'en 2017, nous étions bénéficiaires de 166 000 €, et pour 2018 de 153 000 €.

6 - Les orientations en matière de ressources humaines

A) Indicateurs du bilan social :

J'ai extrait du bilan social 10 diapositives, ce qui correspond à ma sensibilité. Mais vous aurez peut-être d'autres questions à poser.

1) Niveau des effectifs : 772 agents tous statuts confondus, au 31 décembre 2017. (781 agents en 2015).

L'effectif est composé de 76,3 % de fonctionnaires, de 9,5 % de contractuels, de 14,2 % de personnes occupant un poste non permanent.

Vous avez ensuite la répartition par filières. Vous voyez que les filières administrative et technique constituent la plus grande part, puisqu'elles représentent 80 à 83 % de l'effectif total.

Vous trouvez ensuite la répartition des fonctionnaires par modalités d'exercice du temps partiel : 93 % sont à temps complet, et 7 % sont à temps partiel.

2) L'absentéisme

- Maladies ordinaires : 5 893 jours. En 2015, il y avait 6 472 jours.

- Accidents du travail et maladies professionnelles : 1 551 jours. Il y avait 1 352 jours en 2015.

- Longue maladie et disponibilité d'office, grave maladie et maladie de longue durée : 6 917 jours en 2017, et 7 208 jours en 2015.

- Maternité, paternité, adoption, accueil d'enfant : 598 jours en 2017. Il y avait 1 031 jours en 2015.

- Autorisation d'absence ou de formation particulière hors motif syndical : 96 jours.

Vous pouvez voir ensuite la répartition des absences, entre les maladies ordinaires, les accidents du travail, et longues maladies et maternités, paternités, et les autorisations spéciales d'absence telles que je vous le disais tout à l'heure.

Vous avez ensuite un slide sur la répartition des jours d'absence par tranches d'âge et motifs d'absence, hors maternité et paternité. Vous voyez que les longues maladies apparaissent à partir de 50 ans.

3) Accidents du travail imputables au service ou aux trajets : en 2017, la collectivité a connu 19 accidents imputables au service, 7 accidents imputables aux trajets. Par ailleurs, on note 0,1 accident pour 100 agents en emploi au 31 décembre 2017.

4) Bilan des jours de formation. 1 574 jours de formation en 2017. Les jours de formation pour les agents qui occupent un emploi permanent sont de 883 jours.
Agents de catégorie A : 207 jours.
Agents de catégorie B : 151 jours.
Agents de catégorie C : 510 jours.
Nombre de jours de formation pour les agents n'occupant pas un emploi permanent : 691 jours.

5) Situation vis-à-vis de la parité. Vous voyez que chez les fonctionnaires, il y a plus de femmes que d'hommes (350 femmes et 270 hommes ; en 2015 : 327 femmes et 290 hommes).

6) Point sur les avancements de grade. Cela vous montre qu'il y a un relatif équilibre.

7) Evolution du temps de travail. Parmi les mesures prises en 2017 :
- augmentation de la durée de travail annuel de 26 heures. La durée légale était de 1 607 heures. La situation en 2015 était de 1 512 heures, et en 2017 on l'aura amenée à 1 538 heures. Sachant que la moyenne des autres collectivités est de 1 562 heures.
- Suppression d'un jour de congé de maladie sans certification : 7 h 30.
- Suppression d'un jour de congé exceptionnel : 7 h 30.
- Suppression d'un jour statut local : 7 h 30.
- Suppression de la demi-journée de récupération de l'arbre de Noël : 3 h 30.
Le total est de 26 heures.

B) **Les objectifs ressources humaines pour 2019 :**

1) Maîtrise des effectifs et de la masse salariale

Comment pourrait-il en être autrement, étant donné la part qu'il représente dans les postes budgétaires?

L'ajustement au mieux des effectifs nécessite une anticipation des départs : une vingtaine de départs à la retraite sont à prévoir sur l'année 2019. Un équilibre doit être trouvé entre la source d'économies potentielles que peuvent constituer ces départs et la continuité du service à assurer. Une priorité sera donnée, bien entendu, aux mobilités internes.

➤ Atterrissage RH 2018 et 2019

En 2018, il est prévu un atterrissage à 707 postes ouverts. 645 postes pourvus, 603 ETP.

L'objectif 2019 est de 707 postes ouverts, 652 postes pourvus et 610 ETP. Ce qui nous fera une augmentation de 7 ETP.

2) Développement des compétences

- Plan de formation quadriennal 2019-2022

Parmi les priorités de formation proposée aux agents, les principales relèveront :

- De l'obtention ou du renouvellement de compétences obligatoires ou réglementaires comme la conduite d'engins, les diverses habilitations, la formation professionnelle initiale.
- De l'accompagnement à la mobilité interne et à la promotion afin de faciliter la prise en charge de nouvelles responsabilités par les agents.
- De la maîtrise des outils informatiques et de gestion de données pour développer l'analyse de gestion et la mesure des résultats et impacts de l'action municipale.
- De la découverte et de l'apprentissage de nouvelles pratiques professionnelles liées bien souvent au développement transversal des usages numériques, vecteurs d'une « ville intelligente ».
- Du développement du Management de Proximité.
- Un budget spécifique de 195 000 € sera proposé pour 2019.

✓ *L'apprentissage*

La formation d'apprentis ou par alternance aux divers métiers de la collectivité est un axe fort de la politique en ressources humaines portée par notre municipalité pour soutenir réellement cette filière d'enseignement et favoriser le recrutement de jeunes femmes et de jeunes hommes.

L'effort initié en début de mandat sera maintenu en 2019 puisque 21 apprentis ont été intégrés en 2018 et 4 de plus seront intégrés à nos services avec pour certains une perspective de pérennisation professionnelle dans la collectivité.

✓ *Le Service civique*

Dans le cadre de la politique des Ressources Humaines de la Ville de Nevers, il a été décidé d'accueillir au sein des directions des volontaires du Service civique en 2018-2019 : 4 à la Police municipale, 2 à la Médiathèque, 1 au Palais ducal, 1 au Musée, 2 à la Direction des Proximités et 2 au CCAS. Ce qui fera 12 au total.

3) Poursuite de la modernisation du processus de production du service public

- Développer la polyvalence et la solidarité entre services pour assurer une présence accrue au contact du public ou lors de manifestations,
- Intégrer la saisonnalité dans la réalité du travail des équipes,
- Moderniser les matériels pour faciliter l'exercice des missions confiées,
- Mutualiser et organiser les ressources dans une approche spatiale élargie qui facilite les synergies et évite les redondances : dans cette logique, les évolutions de notre organisation ont été orientées vers la création d'un service RH commun ville CCAS en 2018, la poursuite du plan de mutualisation avec l'agglomération et une réflexion sur une nouvelle direction de la proximité.

4) Poursuite d'une politique sociale favorable aux agents

➤ *Agir en faveur de tous les agents et en particulier sur les salaires les plus modestes*

Les avancements de grade et les promotions internes étudiés lors de la Commission Administrative Paritaire de juin 2018 concernaient 513 agents promouvables et ont abouti à la nomination de 68 agents pour la Ville de Nevers et son CCAS (4 pour la catégorie A, 4 pour la catégorie B et 60 pour la catégorie C). Outre la valeur professionnelle, une attention particulière a été portée aux agents de catégorie C,

aux lauréats de concours ou examens, et aux collaborateurs n'ayant pas bénéficié de promotion depuis plusieurs années.

L'impact de la CAP 2018 (avancements d'échelons, de grades et promotions internes) sur la masse salariale 2019 est estimé à 149 529 €.

➤ *Régime indemnitaire*

L'année 2018 voit l'aboutissement des réflexions menées par les services et les représentants du personnel sur une harmonisation des régimes indemnitaires dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le Conseil municipal a fixé les modalités d'application le 25 septembre 2018.

354 agents ont été impactés.

Coût total annuel 2019 Ville : 260 138,52 €

Coût total annuel 2019 CCAS : 42 249,36 € (non encadrants) + 33 709,20 € (encadrants) soit 75 958,56 €

Coût total annuel 2019 Ville + CCAS : 336 097,08 €.

➤ *Adhésion au CNAS*

La consultation organisée auprès des agents de la Ville et du CCAS a démontré à une large majorité, l'intérêt porté par le personnel aux prestations que propose le Centre National d'Action Sociale en complément de celles organisées par l'Amicale du Personnel.

Ainsi, le 1^{er} septembre 2018, la Ville et le CCAS ont adhéré au CNAS pour les agents titulaires et stagiaires. Les agents contractuels continueront à bénéficier des offres de l'Amicale. Le coût annuel par agent adhérent s'élève à 205 €.

562 agents bénéficiaires Ville de Nevers soit un coût au titre de l'année 2018 (4 mois) de 38 403 € - Année 2019 : 115 210 €.

163 agents bénéficiaires CCAS éligibles soit un coût au titre de l'année 2018 (4 mois) de 11 138 € - Année 2019 : 33 415 €.

5) Le développement d'une fonction RH partagée

- En 2018, comme indiqué en mars 2018, lors de la présentation du DOB, un Directeur des Ressources Humaines commun à la Ville et au CCAS a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2018.

- Amplification de la démarche Bien-être au travail comme pendant d'un dialogue social constructif et de qualité

➤ En 2019, il est prévu:

- De faire évoluer le système d'information pour optimiser les processus RH et de former les agents à ces évolutions

- De développer au sein de la collectivité un partage de la fonction RH avec l'ensemble des cadres. Ceux-ci doivent porter la politique RH de la collectivité tout autant comme managers que comme relais de sa mise en œuvre.

J'ai fini, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. C'est évidemment un débat important, que l'on retrouve tous les ans. J'aimerais d'une part remercier Monsieur l'Adjoint pour sa présentation, et les services qui l'ont accompagné.

Une fois n'est pas coutume, j'aimerais cependant relever une insuffisance d'informations et de rigueur dans la présentation de l'information dans ce rapport,

par rapport à ce que nous avons pu connaître dans le passé, avec notamment la disparition des comparaisons pluriannuelles sur l'évolution de notre niveau d'épargne brute, nette, l'encours de dette, la capacité de désendettement, ou les niveaux d'investissements. Vous avez, page 47 de votre présentation, évoqué l'évolution de nos indicateurs d'épargne et de dette, et en fait vous donnez les chiffres de l'année sans que l'on puisse les inscrire dans la durée et le mandat. Or, cela a une incidence très importante, mais je vais y revenir.

Sur la partie financière, au niveau de la position des élus socialistes au sein de notre groupe, je commencerais par énoncer un accord, même s'il doit être nuancé, mais un accord tout de même sur la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Dans l'absolu, cette maîtrise est destructrice du service public, soyons clairs. Dans la mesure où les dépenses augmentent, empêcher que la dépense globale puisse être dynamique, c'est par construction mettre sous un stress très fort les organisations et les niveaux de service. Je n'ignore pas que l'innovation y compris l'ingénierie sur l'organisation permettent de résoudre une partie du problème, mais pas toute. Donc, c'est une politique très difficile. Néanmoins, dans le cadre budgétaire imposé par l'Etat aux collectivités, qui a été rappelé tout à l'heure, je n'en vois pas d'autres, et pour notre part nous y souscrivons.

En revanche, sur la politique d'investissement, nous avons de nombreux désaccords. Nous avons combattu votre politique financière et budgétaire depuis le premier jour du mandat. Le modèle que vous aviez mis en place, on peut le caractériser par une baisse ponctuelle en deçà de vos engagements devant les Neversois sur la fiscalité, la maîtrise des dépenses et l'augmentation de la dette ainsi que des investissements.

Nous avons indiqué depuis le début que ce modèle était court-termiste, qu'il n'était pas tenable durablement, et qu'il allait dégrader la santé financière de la Ville de Nevers. Nous y sommes, et les indicateurs désormais attestent de cette vérité. Nous sommes à un moment de surchauffe avant la cale sèche, qui s'exprime d'une part par le recours constant dans ce mandat à l'endettement. Il a progressé de 46,5 M€ à 50 M€, pour s'établir à 49,9 M€, pour être précis. C'est une progression importante. C'est aussi la levée de l'impôt inutile, dans des proportions tout à fait importantes, puisque vous avez cumulé 21 M€ de restes à réaliser, ce qui signifie que vous avez mobilisé des ressources fiscales, c'est-à-dire du pouvoir d'achat des Neversois, à hauteur de 21 M€, et que vous n'avez pas dépensé ces ressources, que vous n'avez pas réalisé les projets correspondants, ce qui fait que ces ressources sont disponibles pour l'avenir ; je ne dis pas qu'elles sont inutiles, mais elles ont été mobilisées trop tôt. Et c'est une erreur de pilotage financier absolument fondamentale, parce que, si vous n'aviez pas levé ces 21 M€, vous aviez la possibilité soit de baisser les impôts de manière conséquente, ce qui est la philosophie que vous défendez, soit de ne pas dégrader les indicateurs de santé financière de la Ville, ce qui est celle que nous défendons principalement, en évitant le recours à l'endettement dans les proportions qui ont été les vôtres. Si vous n'aviez pas mobilisé ces 21 M€ inutilement, vous auriez pu éviter – il suffisait d'en prendre une petite part – l'augmentation de la dette, dont vous êtes décisionnaire dans ce mandat.

J'évoque la dégradation de la santé financière de la Ville. Je voudrais appuyer ce propos avec quelques chiffres. L'épargne de la Ville était en 2014 de 3,5 M€ ; elle n'est plus que de 1 M€ dans le budget que vous proposez pour 2019. Cela signifie que la capacité de la Ville à honorer ses engagements contractuels en matière de

dette est affaiblie, et cela signifie, ce qui est le plus grave *in fine*, que la Ville est dans une situation d'effet ciseau. Nous ne voyons pas comment dans les mois et années à venir, nos recettes pourraient substantiellement augmenter, ni du fait de la politique de l'Etat en matière de dotations, ni du fait du levier fiscal ou de la productivité du levier fiscal neversois. Donc, les recettes de la Ville vont rester stables ou vont baisser, alors que ses dépenses de fonctionnement, et votre budget en témoigne, sont stables, ce qui est déjà beaucoup, mais ne parviennent plus à baisser. Donc, nous allons être dans un effet ciseau, et ces dépenses pourraient même augmenter, compte tenu tout simplement de la pyramide des âges et de la dynamique propre des dépenses de ressources humaines.

Autrement dit, avec ce seul million d'euros d'épargne, nous n'avons pratiquement plus de capacité de sécurité devant l'effet ciseau qui a déjà commencé. Premier élément de dégradation.

Deuxième élément. La dette. J'en ai parlé. De 46,5 M€ à 50 M€.

Et enfin, et c'est un point nouveau que nous avons anticipé, et combattu, mais il est en train d'advenir, la capacité d'investissement à venir de la Ville commence à faiblir, puisque vous avez, au fond, mobilisé beaucoup de la capacité d'investissement de la Ville dans ce mandat. Pour partie, c'était utile. Mais vous êtes allé loin, sans doute même trop loin, et on entrevoit à l'horizon de 2020 un niveau d'investissements qui retomberait à 7,7 M€, ce qui est un des niveaux les plus faibles depuis de nombreuses années dans notre Ville alors que nous estimons que le niveau raisonnable, à la fois dynamique et soutenable d'investissements pour notre Ville est autour de 10 M€ par an, dans le cadre d'une bonne gestion.

En conclusion de ce volet d'analyse financière, je dirais que vous avez mené une politique financière qui a voulu être dynamique, mais qui a dépensé trop et trop vite, et qui a en partie épuisé les capacités d'action de la Ville de Nevers pour demain. Et nous disons évidemment oui au dynamisme et à l'investissement pour Nevers ; la Ville en a tant besoin. Mais nous faisons la distinction entre dynamisme et investissement d'un côté, et « bougisme » et excès de l'autre. L'alternative, au fond, pour ne pas perdre la capacité d'investissement et donc la capacité de transformation de la Ville de Nevers, c'est de continuer à renforcer des partenariats de financement avec les différents cofinanceurs de nos projets. Vous avez commencé, et donc il ne s'agit pas d'une page blanche, pas du tout ; nous le faisons, vous le faites, c'est très bien. Mais il faut sans doute aller encore plus loin.

Deuxième point, sur la méthode, nous considérons que, dans l'exécution budgétaire, vous avez adopté une méthode qui est insuffisamment démocratique, et qui témoigne d'une pratique personnelle du pouvoir et de la dépense. Cette pratique est résumée dans le recours aux décisions du maire et dans l'absence de délibérations pour engager les fonds et les projets les plus importants de ce mandat.

J'en viens à mon troisième point ; sur le projet. Un budget, c'est d'abord, évidemment, un outil pour transformer notre ville et la voir progresser.

Dans votre action, il y a ce que nous pouvons comprendre, et ce sur quoi nous pouvons nous retrouver.

Par exemple :

L'action « Cœur de Ville » ; action nécessaire, et que vous engagez en partenariat avec l'Etat.

Il y a l'action en direction de la Loire, même si nous avons bien des désaccords sur la manière dont elle se traduit.

Sur l'implantation de la piscine ; nous y reviendrons peut-être.

Ou sur le projet de la place Mossé.

Il y a aussi ce que nous refusons, ou regrettons.

D'abord, c'est évidemment un refus, et même une colère devant la situation économique et démographique de notre ville. C'est une situation difficile, très difficile souvent ; c'est un résultat dont les causes sont très complexes et je me garderais de toute simplification, mais nous pouvons dire que les résultats de l'action des politiques locales ne sont pas perceptibles, ou en tout cas pas suffisamment.

Ce que nous refusons, c'est aussi l'affaiblissement du tissu associatif, qui fait partie de l'amortisseur anti-extrémisme, anti appel vers les extrêmes. Et j'entendais tout à l'heure Monsieur l'Adjoint aux Finances indiquer qu'il considérait que c'était la principale réserve d'économies pour l'avenir ; c'est vrai sur le plan financier et c'est aussi la principale erreur politique qu'il ne faut pas faire sur le plan démocratique, si l'on ne veut pas que Nevers voie grandir ses extrêmes.

Ce que nous refusons, c'est la survalorisation de la communication, qui fait partie de votre marque de fabrique.

C'est le manque de soutien aux quartiers. Je n'ignore pas ce que vous faites. Les choses ne sont pas en noir et blanc, mais elles ne sont pas suffisantes, à nos yeux. Nous pensons que vous menez une politique déséquilibrée, et qui, *in fine*, se traduit trop en faveur du centre-ville, et insuffisamment en faveur des quartiers, qui ont besoin eux aussi d'une transformation.

Et pour finir, il y a ce que nous proposons, parce qu'une opposition utile, c'est une opposition constructive et positive.

Nous proposons d'abord plus de démocratie, avec la création d'un budget participatif d'investissement. Je l'ai dit l'année dernière, et vous aviez pris l'engagement de le lancer. Je voudrais savoir si cet engagement sera tenu. Il ne fait pas partie de la présentation de tout à l'heure.

Plus de démocratie, c'est aussi réveiller les conseils de quartiers, dont l'organisation différente en début du mandat a beaucoup affaibli l'action.

Et c'est aussi ne plus recourir aux décisions personnelles, les décisions du maire, et choisir les délibérations.

Ce que nous proposons, c'est de négocier avec l'Etat un contrat d'égalité et de rebond économique, pour que l'emploi et les services publics puissent être retravaillés. C'est tout notre débat sur la France périphérique.

Et ce que nous proposons, c'est de lancer une politique d'émancipation pour rallumer l'ascenseur social à Nevers. C'est un problème qui concerne notre pays en général, et pas seulement notre commune. Nous voyons que de moins en moins de possibilités sont offertes à nos concitoyens issus de classes populaires pour s'élever au-delà des conditions dans lesquelles ils sont nés. Les statistiques sociologiques sont cruelles à cet égard, et c'est un effet de la mondialisation. Ceux qui sont armés et dotés dans la mondialisation arrivent à s'en sortir, parfois même très bien, sans même aller chercher le CAC 40 ou les milliardaires, mais tout simplement les gens qui disposent d'un capital professionnel et social très fort ont plutôt vu leur pouvoir d'achat progresser ces dernières années. En revanche, les classes populaires sont confrontées à un décrochage de pouvoir d'achat qui alimente d'ailleurs très clairement le mouvement des Gilets jaunes, ou toutes les grandes autres formes de colère sociale que notre pays connaît.

Et nous pensons qu'il est important à Nevers, qui a des valeurs, qui a une histoire, et qui doit construire son avenir à partir de ces valeurs, de construire un pacte d'émancipation avec les écoles, les centres sociaux, avec la formation

professionnelle, d'où l'importance de l'AFPA, par exemple, et avec l'enseignement supérieur. Nous pensons que travailler à ce pacte local d'émancipation avec tous les acteurs concernés pourrait déboucher sur des engagements redonnant à travers des droits nouveaux, des formations, des accompagnements, de la petite enfance à l'entrée dans le monde du travail, plus de forces individuellement, plus d'égalité sociale, mais aussi plus de capacité de rebond économique, parce que les Neversois sont la première richesse de Nevers et de son avenir.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire, et ce sur quoi je suis prêt à débattre avec vous. Merci à vous.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint, souhaitez-vous répondre maintenant ou en global ? Y a-t-il d'autres interventions ?
Madame Charvy.

Mme Charvy – Cette année, il me semble que l'on n'analysera pas un document fixant les orientations budgétaires, mais on devra plutôt supputer ; c'est ce qu'a dit Florent Sainte Fare Garnot. Pourquoi ? Parce que les informations qui sont données sont assez lacunaires, et présentent une absence de pédagogie. Ainsi, on constate que l'on a 6 chapitres sur 7 qui ne concernent pas directement notre sujet. Finalement, il n'y a que 10 pages, intitulées « objectifs financiers pour la programmation financière de fin de mandat », sur 88, qui y répondent explicitement.

Pour ce qui concerne les manquements, je vais en signaler quelques-uns, de telle façon, Monsieur l'Adjoint, que vous puissiez apporter des compléments.

Donc, deux informations absentes : l'une sur le détail des subventions attendues, et l'autre sur l'évolution des relations financières entre la commune et Nevers Agglomération. Il n'est signalé que le fonds de concours apporté en 2019 au projet de piscine communautaire. Je pense qu'il y a là une lacune.

Par ailleurs, une information est donnée sur les dépenses d'investissement prévues en 2019 et 2020, mais aucune précision n'est apportée concernant les recettes prévisionnelles attachées à la présentation.

Troisièmement, il y a une information abondante sur les effectifs, mais que l'on ne peut pas vraiment exploiter, et notamment on ne sait pas ce qu'il en est des dépenses de personnel.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, leur répartition par chapitres budgétaires n'apparaît pas, et donc je formulerai une demande, à savoir qu'il puisse y avoir un tableau qui permette de comprendre, de façon simple, l'évolution de l'encours de dette, par le solde des emprunts entrants et des emprunts sortants.

Quelques remarques maintenant concernant l'exploitation. Les ressources d'exploitation, comme vous l'avez montré, demeurent stables, mais dans le même temps ces ressources doivent absorber des dépenses nouvelles. Je pense notamment aux recrutements supplémentaires au nombre de 7 qui sont prévus en 2019. Je me dis que si les dépenses de personnel, qui représentent plus de 50 % du budget, évoluent à la hausse, ce que laissent entrevoir les projections de recrutement, auxquelles il faut ajouter l'adhésion au CNAS et l'augmentation du régime indemnitaire, alors inévitablement l'ajustement se fera sur les autres postes de dépenses. Cela aura fatalement des répercussions sur les moyens donnés aux services publics, et j'imagine aussi sur le niveau des subventions versées aux associations.

Il est question également dans le document qui nous a été remis de faire évoluer la tarification de manière raisonnée. C'est ce qui était écrit en 2018. Et la version 2019 ajoute : « *pour parvenir à des tarifs restant accessibles, mais garantissant de justes recettes pour la collectivité* ». Donc, cela sentirait l'annonce d'une vraie augmentation sur les tarifs, que vous voudrez m'indiquer tout à l'heure.

Concernant l'investissement maintenant. C'est vrai que les dépenses d'investissement sont en progression, par rapport à ce qu'anticipait le DOB 2018, et cela tient donc au financement exceptionnel lié à l'opération « Cœur de Ville », dont Florent Sainte Fare Garnot s'est fait l'écho. Or, quand il s'agit d'investissements, l'impression donnée est celle parfois quand même d'une fuite en avant, qui confond prévision et possibilité de réalisation. J'en veux pour preuve un taux de réalisation de 50 % seulement.

Tout cela, donc, a des conséquences fâcheuses sur les niveaux d'épargne et de dettes. Cela a été dit. Je vais enfoncer le clou, si vous me le permettez.

Le niveau d'épargne nette est annoncé à 1 M€. Il était donc, comme on l'a dit, de 3,5 M€ en 2014. L'encours de dette est annoncé à 50 M€. Il était de 46,5 M€ en 2014. Et la capacité de désendettement est annoncée à 10 ans. Elle était de 7,5 années en 2014.

Donc, pour conclure, je dirais que la dégradation des principaux ratios et de l'épargne nette, qui ne peut pas être négative, inquiète pour l'avenir.

L'épargne nette, en effet, est annoncée aux alentours de 1 M€, soit très proche de zéro. Et pour la faire remonter, on peut jouer ou sur les dépenses de fonctionnement, en dépensant moins, ou sur les recettes en les augmentant.

Côté dépenses, la limite de l'exercice est atteinte. On ne peut aller plus loin, vous en conviendrez avec moi, dans les économies réalisées sur le fonctionnement du service public, sauf à envisager de le dégrader plus. En effet, les dépenses de fonctionnement sont, depuis le début du mandat, chaque année, davantage pressurées, pour amortir la baisse puis le gel de la fiscalité locale, et d'autres recettes dont la Ville s'est privée ; je pense notamment aux 800 000 € pour le stationnement.

Donc, pour financer les dépenses d'investissement, il ne reste plus que l'endettement. Or, on risque de pousser l'encours de dette à un niveau qui ne peut pas être dépassé, ou alors le niveau d'épargne risque de se rapprocher de la ligne rouge, et le ratio Klopfer de flirter avec la zone à risques.

Je vais conclure de la façon suivante. Au final, le prochain mandat devra reconstituer des marges de manœuvre, et surmonter deux difficultés majeures. Premièrement, les dépenses de fonctionnement ne pourront être contraintes plus qu'elles ne le sont.

Et deuxièmement, la quasi-impossibilité de recourir plus avant au levier de l'emprunt au-delà de ce que permet l'extinction annuelle de la dette.

J'en ai terminé.

M. le Maire –

Merci.

François Diot.

M. Diot –

Dans le très long document (90 pages) qui nous a été transmis, on cherche assez désespérément les éléments utiles à un véritable débat d'orientations budgétaires...

En effet, les 40 premières pages, dont vous nous avez fait grâce à l'oral, sont consacrées à des « indicateurs macro-économiques » nationaux et européens, à un résumé de la note de conjoncture de la Banque Postale, au rapport national de la Cour des Comptes, puis à une enquête nationale d'opinion sur l'appréciation qu'ont les Françaises et les Français de leur service public local.

Autant des choses certes intéressantes, mais ce n'est pas franchement le « cœur » d'un débat d'orientations budgétaires, d'autant plus que vous n'en faites aucun commentaire politique. Ce sont des données brutes. Or c'est quand même cela qui serait intéressant, et sans doute n'aurions-nous pas la même appréciation de l'efficacité des politiques du gouvernement de M. Macron envers les collectivités locales.

Le document se poursuit par la partie 4, « les objectifs financiers pour la programmation financière de fin de mandat », qui est la partie qui nous intéresse pour de bon dans un débat d'orientations budgétaires, sauf qu'elle tient en 10 pages, sur un total de 90 pages. J'y reviendrai.

Puis vous terminez par la comparaison de Nevers avec les Villes moyennes de même strate. On y voit notamment les conséquences du réendettement que vous faites subir à la Ville, avec une dette par habitant de 27 % supérieure à celle des Villes comparables. Et puis vous finissez par plus de 30 pages sur les ressources humaines, tirées du bilan social. Ce n'est pas le DOB, le bilan social, mais bon, j'y reviendrai.

La partie essentielle du DOB, la partie 4, tient donc en 10 pages.

Comme vous avez l'habitude de nous dire : « ce n'est pas la longueur qui compte ». D'accord, sauf qu'il n'y a rien, dans ces 10 pages. On en reste aux grandes masses du budget, à des chiffres très globaux : 52 millions de ressources d'exploitation, 46 millions de charges d'exploitation, un niveau global de dépenses de fonctionnement, un niveau global d'épargne brute, sans rentrer dans le détail.

Même pour les investissements 2019, on n'a rien de précis ; tout est globalisé !

Donc on n'apprend rien avec le débat d'orientations budgétaires que vous nous transmettez cette année.

Si, il y a effectivement deux choses concrètes :

d'une part le maintien des taux de fiscalité (d'accord...), et d'autre part l'augmentation annoncée des tarifs municipaux. Nathalie Charvy sait lire entre les lignes, comme moi, parce que, quand on écrit « *Faire évoluer notre tarification de manière raisonnée pour parvenir à des tarifs restant accessibles, mais garantissant de justes rentrées pour la collectivité* », on peut faire plus court en disant « augmentation des tarifs municipaux !

Ma question, c'est « pourquoi si peu d'éléments budgétaires, pour un débat d'orientations budgétaires ? » C'est d'autant plus surprenant que, les années, passées, nous avons des documents certes contestables sur le fond, mais beaucoup plus fournis sur la forme.

On avait l'évolution des dotations de l'Etat. On avait le produit prévisionnel de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. On avait l'enveloppe allouée aux associations. On avait l'évolution de l'endettement. On avait la liste des projets d'investissements pour

l'année à venir. On a même eu droit l'an dernier à un diaporama photo sur les projets d'investissement de la Ville.

Ici, rien de tout cela !

Un simple exemple, quand même. C'est frappant :

On est dans l'année de la suppression de la taxe d'habitation. Pas un mot là-dessus dans le débat d'orientations budgétaires ! On se frotte les yeux ! La suppression de la taxe d'habitation, c'est un séisme pour les finances locales. Cela a des conséquences pour une Ville comme Nevers. Cela va complètement changer les choses pour le budget 2019. Quelle est la prévision de rentrées fiscales pour 2019 ? *Quid* de la compensation promise par l'Etat ? Pas un mot sur le sujet pour le débat d'orientations budgétaires peut-être le plus important des trois ou quatre dernières années.

Donc ce n'est pas un débat d'orientations budgétaires !

Et je pose la question de manière un peu directe : pourquoi refusez-vous un débat d'orientations budgétaires cette année ? La situation est-elle grave à ce point ? En tout cas, nous avons besoin de ces éléments. Et même s'ils ne sont pas bons, vous devez les transmettre au Conseil municipal !

A partir des documents qui nous ont été fournis, nous ne pourrions donc pas acter qu'il y ait eu, cette année un débat d'orientations budgétaires, et nous serons contraints de voter contre cette délibération, sauf à ce que vous réunissiez un nouveau Conseil municipal, avant le budget, avec cette fois des éléments sérieux, détaillés, tangibles, dignes d'un vrai débat d'orientations budgétaires.

Mais puisque nous y sommes, vous nous transmettez 30 pages sur les ressources humaines. C'est donc l'occasion d'aborder les ressources humaines. Pour le coup, on a là quelques éléments, dont certains posent question.

On s'aperçoit, par exemple, à la diapositive 61, que l'essentiel des agents sous statut de fonctionnaire, à la Ville, a plus de 45 ans, et que, parallèlement, l'essentiel des agents sous statut de contractuel a moins de 35 ans. Donc, finalement, de manière schématique, les jeunes sont donc des contractuels, et les plus âgés des fonctionnaires. Je pose la question : n'est-ce pas le signe d'une substitution progressive des fonctionnaires territoriaux de la Ville de Nevers par des agents sous contrat, comme y a incité, très directement, Gérald Darmanin il y a quelques semaines ?

Autre question, à la diapositive 63, on n'a aucun agent de catégorie A en situation de handicap, et uniquement des agents de catégorie B et C ? Cela m'étonne et je me demande s'il n'y a pas une erreur au niveau du camembert, de même que ce copié-collé qui, à deux reprises dans le document, fait apparaître les « agents territoriaux de Mayotte ».

Concernant les jours d'absences, que vous appelez de manière très dogmatique « l'absentéisme », à la diapo n°64, on a des chiffres qui sont les chiffres 2017, mais l'intérêt c'est surtout l'évolution de ces chiffres. A-t-on plus ou moins d'agents en arrêt maladie, par rapport à 2014, 2015, 2016 ? Je crois que M. Suel a donné à l'oral quelques chiffres comme cela, mais que nous n'avons pas eu le temps de noter. Ce serait bien qu'on les ait. C'est cela qui est important ; c'est l'évolution. Est-ce que les personnels sont plus malades ou moins malades ? C'est cela qui permet de voir si

on améliore le bien-être au travail, ou s'il se détériore. Et comme nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, tout ce qui nous remonte du terrain illustre une dégradation en la matière, notamment au CCAS d'ailleurs, avec un mal-être au travail qui ne fait que grandir depuis plusieurs années, et qui pousse les agents dans les arrêts de maladie, y compris chez les cadres, comme cela a été le cas récemment avec trois des principaux cadres du CCAS.

Quant à la prévention des risques, justement, en page 67 vous nous donnez les chiffres au 31 décembre 2017. Cela va faire bientôt un an, mais, à ma connaissance, aujourd'hui il n'y a plus de médecin de prévention – donc il faut remplacer le 1 par 0 – ni d'agent chargé des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (l'ACFI). Donc là aussi il faut remplacer le 1 par un 0. Et tout cela, ce n'est pas franchement le signe qu'on se préoccupe de la prévention des risques au travail.

On lit qu'il y a eu 19 accidents imputables au service en 2017. Cela me semble énorme. Et surtout, pour siéger au CHSCT, je n'ai pas souvenir que le CHSCT ait eu à traiter autant d'accidents imputables au service. Soit c'est une erreur. Soit le CHSCT n'a pas été saisi, ce qui serait encore pire. Donc, pourquoi ces chiffres-là ?

Quant au rapport sur l'égalité femmes-hommes, obligatoire de par la loi, je le rappelle, les 5 diapositives qu'on a sur la question se limitent à des statistiques froides, très en dessous de ce que la loi impose à toutes les communes de plus de 20 000 habitants avec le décret du 24 juin 2015. J'avais déjà fait la même remarque l'an dernier. C'est encore pire cette année, mais ce n'est pas cela qu'on nous demande de faire. Ce n'est pas « on a tant d'hommes et tant de femmes ». Cela, c'est ce que vous appelez « la parité ». Heureusement que l'égalité femmes-hommes ce n'est pas que le recensement par sexes. Ce rapport devrait contenir, par exemple, un bilan des actions menées en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, et des orientations et programmes pluriannuels de nature à améliorer la situation. Là, on n'a rien ; on a 5 diapositives statistiques avec le nombre de femmes et d'hommes. J'alerte à nouveau ; ce n'est pas à cela que les collectivités sont astreintes.

A la lecture de la diapositive n°77, je m'interroge également, à la Police municipale où il me semble qu'il y a presque autant de femmes que d'hommes, sur le fait que seuls des hommes, en catégorie B comme en catégorie C, ont pu bénéficier d'un avancement de grade en 2017. Et je crois que cela a été la même chose en 2018. On aura la même chose l'an prochain. Je pose la question « pourquoi ? ».

A la diapositive n°78, on a effectivement une augmentation de la durée annuelle du temps de travail, que vous avez imposée aux agents municipaux à l'issue du plus long mouvement de grève de l'histoire de la Ville en mars 2017. Je conteste les termes réducteurs que vous utilisez en parlant d'une « durée légale » de 1 607 heures, ce qui laisse supposer que nous sommes hors la loi en faisant travailler nos agents 1 538 heures. Or tout cela est (et était), bien évidemment, parfaitement légal. Donc il faudrait trouver un autre terme que durée « légale ».

A la diapositive n°80 : si je comprends bien, vous vous donnez l'objectif de passer de 603 ETP à 610 ETP l'an prochain. Donc + 7, comme l'a dit Nathalie Charvy. On aurait donc une augmentation des effectifs municipaux. Très bien, bravo. Cela me semble contradictoire à la fois avec ce que vous avez fait depuis 2014 (plusieurs dizaines d'emplois municipaux supprimés), et avec ce que vous écrivez sur la même

diapositive, quand vous affirmez vouloir « *utiliser la source d'économies potentielles que constituent les 20 départs à la retraite prévus en 2019* ». Ces 20 départs à la retraite seront-ils remplacés ? Ou pas ? En tout cas, il y a quelque chose de contradictoire dans ce que vous écrivez.

A la diapositive n°84, il y a certaines formulations qui nous laissent craindre de nouvelles évolutions négatives dans les conditions de travail des agents. Quand vous écrivez « *intégrer la saisonnalité dans la réalité du travail des équipes* », qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Est-ce que cela suggère l'engagement vers une forme d'annualisation du temps de travail, pour certains agents ? Vous comprendrez que cela interroge.

De même, quand vous écrivez vouloir « *développer la polyvalence et la solidarité entre services* », c'est une sémantique parfaitement séduisante ; personne ne peut s'élever contre de tels objectifs. Mais concrètement, qu'est-ce que cela veut dire pour les agents ? Qu'on les enverra dans d'autres services, en fonction des besoins de remplacement, ou en fonction des pics d'activité, dans une forme de « mutualisation » entre services à l'intérieur même de la mairie de Nevers ? Ces formulations méritent d'être précisées.

Donc, tout cela mérite d'être éclairci, parce qu'une nouvelle fois, nous vous alertons sur la dégradation du bien-être au travail chez les agents de la Ville comme chez ceux du CCAS, au point que vous vous êtes senti obligé de mettre en place une démarche « Bien-être au travail », mais qui, selon nos informations, en est à un degré zéro d'avancement.

Telles sont les remarques que, pour notre part, nous avons à formuler sur les documents qui nous ont été transmis, mais qui, encore une fois, ne correspondent pas à ce que l'on est en droit d'attendre d'un rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. En lisant ce rapport, deux questions me viennent à l'esprit. Celles posées par la presse locale. « La Ville investit-elle trop ? » Et « Risque-t-elle le surendettement ? » Je dirais que, ce soir, c'est l'heure de vérité.

La traduction simple de votre rapport d'orientations budgétaires est une gestion à la loupe sans réelle vision, où les Neversois n'ont plus leur place, et donc un service rendu aux Neversois qui se dégrade chaque jour, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire.

Car concrètement quels sont les résultats après 4 ans ?

Toujours pas d'emplois en vue, des commerces toujours en souffrance, une ville qui se vide toujours de ses habitants, une fracture de plus en plus importante avec les quartiers.

Comme je le dénonce depuis le début du mandat, tout tend à démontrer que d'avoir misé tout sur l'attractivité numérique, en voyageant aux quatre coins de la planète, risque d'accroître la problématique en abandonnant l'existant. Et nous pouvons le lire dans la revue *Le Point*, parce que Nevers fait parler dans d'autres magazines également : « *Certes, d'autres peinent cependant à faire face aux mutations, comme Nevers ou Forbach, et voient leur population diminuer. Ces villes ne retrouveront probablement jamais leur dynamique démographique d'autrefois* », souligne Frédéric Santamaria. *"Elles doivent donc se concentrer sur une attractivité*

résidentielle, et la réhabilitation de leur patrimoine local, plutôt que de miser sur une stratégie d'attractivité pour de nouvelles populations qui risquent de ne pas venir, d'autant que celles-ci sont déjà ultra-sollicitées par les métropoles" ». (Extrait de l'article « Cinq raisons de mettre le cap sur les régions », publié le 3 octobre 2018).

Sur les priorités, je suis d'accord sur le principe, mais faudrait-il que ce soit plus que des mots ! J'ai peine à le croire, et je regrette ce manque de transparence, de démocratie, et cette politique déshumanisée ; ce que l'on peut comprendre maintenant que nous savons clairement que vous êtes « en marche ».

Il est clair que vous n'êtes plus en mesure, d'ici la fin de votre mandat, de tenir vos engagements sans un endettement dangereux de la Ville. Et on peut comprendre pourquoi.

Malgré les efforts réalisés et engagés, nous pouvons lire une incapacité à réduire les charges de personnel, une incapacité à restructurer nos services ; cela se confirme après le n-ième organigramme et des orientations politiques confuses, car faire et défaire, voilà le quotidien de nos services.

Nous voyons bien aujourd'hui que vous avez échoué, et cela nous est encore une fois confirmé par un climat toujours tendu et un taux d'absentéisme encore trop important.

La stabilité, et non plus la maîtrise, comme l'an passé, des dépenses de fonctionnement, ne proviennent pas essentiellement de transferts de compétences à l'Agglomération de Nevers. De quel œil les maires et les conseillers communautaires des autres communes voient-ils cette surexploitation de l'Agglomération par la Ville de Nevers ?

Nous nous étions pourtant engagés (engagement n° 83) à travailler avec tous les maires de Nevers Agglomération en bonne harmonie pour retrouver un climat de confiance réciproque.

Vous continuez votre progression de l'investissement, qui passerait de 8,5 M€ prévus initialement à 11,7 M€ en 2019, tenant compte du financement important des projets « Cœur de Ville ». Mais quelle enveloppe de l'Etat pour ces projets ? Car d'après ce que j'ai pu lire, la mise en œuvre nationale risque d'être compliquée. Donc, est-ce bien raisonnable de prévoir 3,4 M€ en 2019, puis 1,5 M€ en 2020 ?

Toujours autant d'investissements, sauf que notre capacité d'autofinancement ne progresse pas suffisamment pour faire face au financement de ces investissements. Aussi, depuis 4 ans, la dette ne cesse de progresser. Elle était de 45,2 M€ en 2014 et devrait passer à 49,9 M€ en 2019, soit plus de 11 %. Le train de vie sera donc maintenu. Je vous repose la question : « Est-ce une politique concluante et durable ? ».

Notre capacité d'autofinancement, comme son nom l'indique, conditionne notre capacité à investir ou à emprunter. Et même si vous annoncez l'objectif de maintenir le ratio de désendettement à 10 ans, non plus maximum, comme l'année dernière, mais « cible », alors que l'évolution de l'épargne brute continue de diminuer (elle passe de 6,8 M€ en 2017 à 5 M€ en 2019), cette capacité d'autofinancement sera-t-elle suffisante pour faire face à la hausse de l'endettement ?

Comment être optimistes quant à l'endettement durant la fin de mandature quand vous continuez à proposer la quadrature du cercle : baisse des recettes, gel du taux d'imposition directe, maintien des charges de personnel, poursuite des investissements et augmentation de l'endettement ?

Comme je l'ai toujours annoncé, il va falloir être extrêmement vigilants en la matière, car vous prévoyez une légère baisse de l'encours de dette, de l'ordre de moins de 1 %.

Cependant, l'épargne brute continue de se contracter, et donc le délai d'extinction de la dette va continuer à progresser. Vous parlez dans votre document d'un encours de la dette par habitant de 1 353 € par habitant. Je trouve sur un autre site comparatif 1 363 € par habitant. Donc, on peut prendre n'importe quel site ; vous prenez celui qui vous arrange.

Mais pour revenir à la synthèse, pour que les Neversois puissent comprendre, votre financement en pourcentage est d'un tiers d'autofinancement, d'un tiers d'emprunts, d'un tiers autre ; l'autofinancement représente 35,2 %, l'emprunt 31,9 %, et les autres, 30,5 %. Un tiers, un tiers, un tiers.

Part des charges de personnel : elles passent de 56,8 % en 2016 à 58,8 % en 2017.

Quand on parle de maîtrise, je pense que là on en est loin.

Evolution du produit fiscal : il passe, lui, de 42,9 % à 43,5 %.

Le taux d'épargne brute : de 12 % à 12,6 %.

La part des logements sociaux : 31,9 % à 32,6 %.

La part des foyers fiscaux imposables : de 38,4 % à 37,8 %, toujours de 2016 à 2017.

Qui paie la note de vos orientations ?

Eh bien ce sont tous ceux qui font vivre Nevers : les associations, les centres sociaux, les commerçants, etc. Mais également les Neversois directement, en s'attaquant à leurs services, payés par leurs impôts.

Mais on s'en moque. Ce n'est pas clinquant, contrairement à l'USON, au Jumping Indoor, tous ces événements attractifs, à qui vous augmentez chaque année votre soutien.

Et enfin une politique de plus en plus austère. Quand vous l'annoncez, vous écrivez « *Faire évoluer la tarification de manière raisonnée pour parvenir à des tarifs restant accessibles et garantissant de justes rentrées pour la collectivité* ». Je répète cette phrase, car elle a de l'importance. J'aimerais bien que vous nous disiez clairement ce que vous entendez par là.

Comme le proverbe le dit, « les chiens ne font pas des chats », vu votre nouvelle étiquette LREM.

Avant de passer aux politiques RH et aux priorités que vous souhaitez mettre en œuvre, il faudrait revenir sur les nombreux contentieux dans lesquels la Ville est engagée, et qu'elle perd comme le dernier en date, celui face à l'ancien médecin du travail. J'aimerais attirer votre attention une nouvelle fois sur les conséquences financières que ces transactions pourraient avoir, et dont la Ville a déjà fait les frais avec les affaires précédentes qui nous ont coûté plus de 500 000 €. Il me paraît donc nécessaire d'en avoir un éclairage précis.

Sur cette partie RH, je ne m'attarderai pas plus que cela, car j'ai déjà exposé les faits précédemment, mais je demanderais quelques précisions, car, comme d'habitude, pas grand-chose dans ce DOB. Page 72 vous indiquez : année 2017 : 344 jours de grève, soit 15 % de part des journées de grève liées à un mot d'ordre local. 2016 : 381 jours de grève, pour 56 % de part des journées de grève liées à un mot d'ordre local. Comment expliquez-vous que le mouvement de grève très suivi en mars 2017 par les agents portant notamment sur le temps de travail ne représente que 15 % des journées de grève liées à un mouvement d'ordre strictement local ? Ce pourcentage ne reflète pas la réalité du mouvement en question.

A la page 67, vous indiquez que les postes de médecin de prévention et d'ACFI sont vacants depuis plusieurs mois. Pourtant, vous avancez le fait de mettre en place une dynamique de bien-être au travail. Pourquoi ne sont-ils toujours pas remplacés ? Aux pages 64 et 66, vous indiquez que les chiffres liés à l'absentéisme indiqués ne présentent aucune mise en perspective. Je demande que vous nous présentiez une évolution des chiffres, comme cela a été demandé précédemment, depuis 2014, ainsi qu'un comparatif avec les chiffres nationaux, comme vous le faites pour le reste.

M. le Maire – Monsieur Chartier veut intervenir.

M. Chartier – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre principalement sur le bien-être au travail, parce que, Monsieur Diot, Monsieur Lagrib, vous en avez parlé. Je ne peux pas vous laisser commenter des choses dans lesquelles vous n'êtes pas, dans lesquelles vous ne travaillez pas, dans lesquelles vous ne suivez pas le sujet, et dire des contrevérités.

Aujourd'hui, il y a un groupe de travail qui est composé de volontaires et qui se réunit régulièrement pour réfléchir à des solutions, à des progrès. On fait de l'innovation sociale. C'est un groupe de travail qui est pluriel, comptant différentes strates de personnels.

On ne décrète pas le bien-être dans une entreprise. Le bien-être, on l'accompagne. C'est un travail qui se fait, et qui prend des semaines, des mois. Et à un moment, on va mettre en place des choses, parce qu'elles auront été comprises, elles auront été entendues, elles auront été discutées, elles auront été validées par l'ensemble du personnel. Le bien-être, il va se mettre en œuvre. Ne vous inquiétez pas pour cela.

Juste un chiffre ; vous cherchez des chiffres. J'en ai un sous les yeux. Entre 2016 et 2017, sur la maladie ordinaire, au niveau de la collectivité, on est passé de 8 500 jours à 6 600 jours à peu près. Je n'ai pas le chiffre à la journée près. On est baissé en maladie ordinaire de 20 %.

Je n'aime pas trop donner de chiffres au niveau de l'absentéisme. Ce sont des éléments qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction également des pics de gripes ou de choses comme cela. J'ai ce chiffre-là sous les yeux. Je vous le livre. La maladie ordinaire baisse. On pourra le suivre, si vous le voulez.

Au niveau du bien-être ; le bien-être, c'est également les salaires. Nous avons quand même augmenté les salaires des agents de la collectivité. Quelle autre collectivité dans la région a augmenté ses salaires, avec une augmentation du RIFSEEP ? Je n'en vois pas beaucoup. Quelle autre administration a fait la même chose ? Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Quelle autre entreprise augmente ses salaires aujourd'hui ? Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Donc, aujourd'hui, le bien-être, c'est aussi la rémunération, et nous avons augmenté cette rémunération.

Nous avons augmenté également les œuvres sociales, avec l'adhésion au CNAS. Quelle autre entreprise, quelle autre administration localement a augmenté les œuvres sociales vis-à-vis de ses agents ou de ses employés ? Je n'en connais pas beaucoup.

Je pense qu'au niveau du bien-être, à la fois sur le volet salarial, sur les œuvres sociales, en tout cas, nous avons déjà répondu à certains sujets, et on continue sur d'autres sujets, et j'y reviendrai au fur et à mesure, après être passés également

devant les instances telles que le CHSCT ou le CT par rapport à ce que l'on mettra en place plus tard.

Nous allons également augmenter le nombre de personnels en 2019. On prévoit d'ajuster sur certains postes, et d'avoir des embauches sur certains postes.

Je ne suis pas d'accord avec vos propos sur le bien-être ou le mal-être, etc. Je ne suis pas du tout d'accord. Si vous avez des chiffres, si vous avez des éléments, il faut les donner. Mais il ne s'agit pas simplement de dire « cela ne va pas ». Je travaille au quotidien, je suis avec les agents, et je pense que l'on va plutôt dans le bon sens.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint. Vous nous avez fait du bien.

Juste avant de passer la parole à l'Adjoint aux Finances, je voulais juste rappeler à M. Lagrib, qui tente désespérément de me trouver une étiquette, que nous sommes un groupe majoritaire qui s'appelle Nevers à Venir, avec des tendances différentes. C'était un challenge en 2013. Les Neversois nous ont fait confiance. Nous restons ainsi. Certains ont des affinités, d'autres pas, et nous ne partageons pas les mêmes, c'est ce qui fait notre richesse. Beaucoup de paris ont été perdus ; on ne nous donnait pas trois mois, mais nous sommes encore là, quatre ans et demi après. Je voulais juste vous le rappeler gentiment. D'ailleurs, attention à ce que vous dites, parce que, dans l'opposition municipale, il y a aussi des gens qui se revendiquent de l'étiquette que vous avez affirmée. Donc, cela va être compliqué de vous y retrouver si vous mettez tout le monde dans le même sac.

Monsieur Diot, il est bien évident – et là pour le coup, c'est vous qui faites preuve d'autoritarisme –, que nous tenons un débat d'orientations budgétaires, et il est hors de question que nous ne le considérons pas comme tenu. Je ferai un vote pour l'affirmer. Je le précise. Pas sur le DOB, parce que l'on ne vote pas le DOB, mais sur le fait que nous l'avons tenu. Et il est bien évident que nous ne tiendrons pas un deuxième Conseil au motif d'un « pseudo DOB », parce que c'en est bien un, même si vous ne voulez pas le voir. Je pense que, vu la longueur des interventions de chacun, on peut bien considérer qu'il s'agit d'un débat.

Monsieur l'Adjoint aux Finances a à nouveau la parole.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Quand j'écoute tous les intervenants, pour l'essentiel que nous reproche-t-on ?

On nous reproche une augmentation de l'endettement. Et on nous reproche également un manque de cohérence dans le choix des investissements. D'ailleurs, vous l'avez écrit, Monsieur Diot, dans votre tract.

C'est le dernier DOB de cette mandature que nous sommes quasiment sûrs de mener jusqu'à son échéance.

Je fais faire un rappel historique. Quand nous avons trouvé fin mars 2014 une ville abimée – comme son hôtel de ville, d'ailleurs, aujourd'hui encore entouré de tôles, mais dont les travaux vont enfin commencer –, quel était le niveau d'investissements de la Ville de Nevers par habitant ? En 2014, il était de 259 € par habitant, contre 328 € pour les Villes de même strate.

En 2018, nous l'avons ramené à 329 € contre 324 € pour les Villes de notre strate.

Quel rattrapage il y avait à faire !

Et Nevers pouvait malheureusement être comparée à une bougie qui se consume, et dont la flamme s'éteint progressivement. Il fallait rallumer cette flamme.

Alors, qu'avons-nous fait ? Tout simplement, l'application de notre programme. Que disait ce programme ? Je vais vous le résumer en six points :

- rendre son éclat à la ville de Nevers. Il fallait pour cela entretenir son patrimoine, réaménager les bords de Loire, soutenir les animations, voire de nouvelles animations. Cela a été fait. Il fallait participer au développement économique, par le développement d'une pépinière d'entreprises dédiée aux nouvelles technologies. Cela dépend de l'Agglomération, certes, mais il y a eu une impulsion forte de la Ville, et je rappelle d'ailleurs que la Ville donne 200 000 € de contributions à cette convention publique d'aménagement. Et il fallait également un plan de circulation plus facile et lisible. Il nous fallait également une ville plus facile à vivre, avec une fiscalité dans les normes. D'où la baisse de nos taux. Il fallait une meilleure prise en compte du handicap. D'où un programme annuel de mise en accessibilité.

Il nous fallait également faciliter l'accès aux soins pour tous. La maison des spécialistes, le centre de santé. Tout cela répond à notre programme.

Enfin il nous fallait également une ville plus sûre, d'où un redéploiement d'une police municipale de proximité, et une installation d'une vidéo protection pour lutter contre la délinquance.

Il fallait également préserver l'avenir de nos jeunes et le bien-être des séniors. Il a fallu mener la rénovation progressive des écoles et des équipements sportifs qui étaient vieillissants. Il a fallu accompagner les étudiants pour éviter un sentiment d'isolement. Il fallait aider à la création d'une première année de médecine.

Il fallait tourner Nevers vers la Loire. Création d'une fête de la Loire, création de chemins cyclables et pédestres avec l'aménagement des bords de Loire, impulsion pour la création d'une guinguette. Bassin en eau vive pour Nevers Plage.

Une gestion municipale exemplaire. Il fallait la présentation d'un bilan chaque année. C'est fait systématiquement devant la population. Une politique globale de réduction des coûts.

Quels sont les principaux investissements réalisés pour répondre à ce programme sur cette période 2014-2018 ?

Il y a eu un programme d'investissement global de 62,2 M€, soit une moyenne annuelle de 12,5 M€. Je rappelle ces chiffres.

6,3 M€ ont été consacrés au programme de matériels. 2,5 M€ en informatique et numérique. 1,4 M€ en matériels roulants. 1 M€ en outils de travail et mobiliers de bureau. Tout cela a été nécessaire pour la gestion municipale exemplaire dont je vous parlais tout à l'heure, et cela a participé également à la baisse des coûts par une augmentation de la productivité. Il y a eu enfin 9,7 M€ pour l'entretien de la voirie, des réseaux, de l'éclairage public, des espaces verts. Cela, c'est pour le développement économique.

Il y a eu 6,5 M€ pour la réparation et la rénovation des monuments historiques. Cela, c'est pour l'éclat de la ville de Nevers. Le Beffroi, 1,5 M€. La Porte de Paris, 1 M€. Le Théâtre, 2,6 M€. L'hôtel de ville, 600 000 € pour cette année. L'église Saint Etienne, 200 000 €. Les remparts, 200 000 €. Pour l'entretien de nos bâtiments publics, 6,8 M€, dont 2 M€ pour les écoles. Cela, c'est pour rendre de l'éclat à la ville et préserver l'avenir des jeunes.

33 M€ ont été consacrés à des projets d'aménagement urbain, à la création et la modernisation des équipements. Je ne vais pas tous vous les citer. Je citerais la rénovation de la Maison des Sports, 3,3 M€. Les infrastructures du Pré Fleuri, 2,2 M€. La piscine communautaire, 1,4 M€. Centre de santé, 900 000 €. Maison des Spécialistes, 5,8 M€.

J'arrêteraï là. C'est tout ce qui n'a pas été fait avant ; il fallait bien le faire !

Tous ces investissements ont été nécessaires pour répondre à l'ensemble de nos engagements. Il y a donc une cohérence dans nos choix. Et des efforts d'économies importants, pour toutes ces réalisations, et pour compenser la baisse des dotations et de notre fiscalité. Il y a quand même eu une baisse de nos charges d'exploitation de 3,7 M€. En 2013, je rappelle qu'elles étaient de 49,562 M€. Elles sont passées en 2017 à 45,884 M€. Cela fait une baisse de 8 %. Il y a eu une stabilisation des charges de personnel autour de 27,8 M€. Cela, c'était nécessaire pour une bonne maîtrise des dépenses, car c'est le poste le plus important. Il représente 58 % des dépenses.

Il y a eu augmentation de l'endettement. Oui, il a augmenté de 5 M€. Et alors ? 44,9 M€ à fin 2013. C'était la situation que nous avons trouvée. Il va être à 49,9 M€ à fin 2018. En fait, l'augmentation de cet endettement ne représente que 8 % de la totalité de nos investissements.

Ces investissements ont permis de faire un rattrapage partiel, que partiel, du retard. Il y a tant à faire encore. Si vous étiez impartiaux, Monsieur Diot, Monsieur Sainte Fare Garnot, Monsieur Lagrib, vous auriez relevé que, dans le DOB pluriannuel que nous vous avons présenté en début d'année, nous stabilisons cet endettement à 49,9 M€ pour 2019 et 2020. Mais cela, personne ne le relève, et vous continuez de dire que l'on va continuer d'augmenter l'endettement. Pour 2019 et 2020, il y aura stabilisation de l'endettement. Vous verrez que ce sera le cas. Jusque-là, nous avons toujours respecté ce que nous vous avons dit.

Plus que l'endettement encore, je regarde la capacité de remboursement. Notre challenge sera de maintenir impérativement une capacité d'investissement, avec des charges de fonctionnement qui soient aujourd'hui bien maîtrisées ; et qui ne peuvent malheureusement qu'augmenter, je vous l'avoue.

Vous savez, l'équation est simple. Si les recettes baissent, les dépenses doivent baisser pour pouvoir maintenir notre niveau d'investissement. Si les recettes baissent, et que les dépenses stagnent, alors l'investissement ne peut que diminuer. Alors je ne vous dis pas si les recettes baissent et que les dépenses augmentent ! Alors, là, cette fois-ci, vous ne faites plus rien !

Qu'est-ce que cela va nécessiter ? Cela va nécessiter une nouvelle approche pour nos investissements. J'avais commencé de vous en parler l'année dernière.

Il faudra surveiller nos types d'investissements. C'est vrai que certains investissements génèrent une activité à court terme, mais génèrent aussi des dépenses de fonctionnement sur le long terme. Et cela, il faudra impérativement l'éviter. Je vais prendre un exemple de la construction d'un nouvel équipement ; cela génère automatiquement des charges de fonctionnement. D'autres investissements peuvent engendrer des économies pérennes en matière de fonctionnement. Je prends le cas de travaux d'isolation, je prends le cas des investissements que nous avons faits pour la propreté. Nous avons acheté des « gloutons ». Vous les voyez se promener dans la rue. Mais il n'empêche que cela a permis d'avoir une ville plus propre, d'augmenter la productivité des agents qui font ce nettoyage, et de diminuer, paradoxalement, le nombre d'agents. Donc, cela, c'est un investissement productif, et c'est une initiative avec un retour d'investissement rapide.

Enfin, la Ville devra, et doit disposer d'un dispositif d'évaluation des charges associées aux investissements, ce qui n'est pas fait à ce jour.

Il nous faut aussi améliorer l'efficacité des investissements. Le choix d'un investissement demain ne devra pas se limiter à son effet sur la croissance. Il devra

contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, c'est la règle, à limiter l'impact sur l'environnement, mais aussi sur les dépenses induites.

Il nous faudra également anticiper la faisabilité financière des projets. Les élus doivent effectuer des choix, compte tenu de la multitude de projets. Il y a tant à faire que les projets fleurissent tous les jours.

Et il nous faudra une prospective financière qui doive impérativement nous aider à faire ces choix. Nous devons être capables de mesurer la soutenabilité budgétaire des dépenses envisagées. Nous devons être capables de voir notre taux d'endettement, notre capacité d'autofinancement. Nous devons également savoir anticiper la dégradation des indicateurs financiers. Pour la Ville de Nevers, nous sommes au point sur la prospective financière. Il nous faut, par contre, ancrer la prise en compte des charges induites pour chaque investissement, et cela, cela doit être un réflexe. J'en ai parlé plusieurs fois avec la Direction générale ; nous devons être intransigeants sur ce fait.

Monsieur Sainte Fare Garnot, vous me disiez « maîtrise des dépenses ». OK, vous aviez commencé d'essayer le faire ; commencé. Je pourrais repasser le graphique, mais je sais qu'il vous énerve ; vous pourriez remarquer que nous sommes allés nettement plus loin que vous dans cette maîtrise des dépenses. Nous n'avons pas le choix, il fallait le faire, en lien notamment avec l'augmentation de l'endettement, que vous relevez.

Je voudrais corriger ce que vous aviez dit. Les restes à réaliser ne sont pas de 21,5 M€, ils n'étaient que de 7,5 M€, ce qui n'est déjà d'ailleurs pas mal.

Je vous rassure, il n'y a pas d'effet ciseau, car les recettes d'exploitation augmentent plus vite que nos dépenses. Le taux de réalisation pour 2018 se rapproche de 70 %, je vous rassure.

Madame Charvy, dans votre intervention, je trouve que vous avez confondu le DOB et le budget primitif. Les chiffres précis, c'est pour le budget primitif ; le DOB, ce sont des projections. Alors, ne confondez pas les deux, s'il vous plaît.

Les subventions attendues pour 2019 n'ont pas été prises en compte. Quand nous vous avons annoncé le chiffre de 7,7 M€ d'investissements, c'était net, sans subventions de quelque nature que ce soit.

Vous m'avez parlé des emprunts entrants ; je n'ai pas trop compris ce que vous vouliez me dire, mais les emprunts entrants, si vous lisez bien le DOB, vous les avez, puisque je vous ai dit que nous n'augmentons pas l'endettement. Par contre, je vous ai donné l'amortissement des emprunts. Donc, cela veut dire que vous savez automatiquement combien nous nous sommes fixés au maximum pour emprunter.

Vous dites que nous allons augmenter la masse salariale du fait de l'augmentation du nombre d'ETP. A la seule différence qu'il y a 20 départs en retraite. Jusqu'à preuve du contraire, ceux qui partent en retraite sont nettement mieux payés que ceux qui arrivent.

Vous nous avez parlé de tarification. La tarification, ce n'est jamais pour le débat d'orientations budgétaires, mais c'est toujours pour le budget primitif. Vous le verrez donc en décembre.

Le taux de réalisation, comme je viens de le dire, se rapproche de 70 %.

Enfin, vous avez recommencé à nous parler des recettes de stationnement de 800 000 €. Je ne sais pas où vous avez pris ce chiffre. Les dernières recettes de stationnement étaient, de mémoire, de 600 000 €. Mais quand vous dites cela, vous oubliez les dépenses en face, qui étaient quasiment de 600 000 €, puisque le stationnement était juste à l'équilibre. Ce qui nous faisait passer en bénéficiaires,

c'était uniquement les amendes de police qui nous étaient reversées. Si on parle de manque à gagner, il faut parler des dépenses. On a moins de recettes, effectivement, de stationnement, puisqu'il est gratuit maintenant, mais, par contre, nous n'avons pas les dépenses que nous donnions au délégataire. C'était nous qui encaissions les recettes de stationnement, mais, par contre, nous payions le délégataire. Et l'équilibre était zéro.

Et enfin, comme vous l'avez vu, le niveau de dettes sera maintenu en 2019 et 2020. Monsieur Diot, je pourrais vous faire la même remarque ; le DOB n'est pas un budget primitif.

Je ne sais pas où vous avez vu qu'il y aura une augmentation de la tarification. Jusque-là, nous n'avons augmenté notre tarification que du montant de l'inflation. Pour cette année, vous verrez les éléments au mois de décembre.

Là encore, nous sommes partis sur une stabilisation des dotations de l'Etat ; c'était inscrit dans le DOB. On ne va pas s'amuser à comparer des choses qui sont stables. Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez me dire. D'habitude nous avons une comparaison d'évolution des dotations. Là, on part sur des dotations stables. Que voulez-vous que je compare ? Je ne vais pas comparer une évolution de dépenses qui sont stables. Cela n'a pas de sens.

Vous nous reprochez, par rapport au bilan social, que les jeunes soient plus sous contrat ; évidemment, ce sont les jeunes qui sont sous contrat, et les anciens sont fonctionnaires. Cela me paraît tellement évident. Il y a plus de jeunes sous contrat que d'anciens. Cela me paraît tout à fait logique. Et d'ailleurs, je note que vous nous reprochiez d'avoir mis des éléments du bilan social ; or, finalement, votre intervention n'a reposé quasiment que là-dessus.

Monsieur Lagrib, vous indiquez toujours que les services se dégraderaient. Quels services se dégraderaient ? J'attends toujours que l'on me dise quels sont les services que l'on a supprimés, et quels sont les services que l'on a dégradés ; j'attends toujours que l'on me le dise.

Vous indiquez que les charges RH étaient de 58,8 %, et qu'elles sont toujours de 58,8 % ?

M. Lagrib – De 56,8 à 58,6 %.

M. Suet – Eh bien, j'en suis fier, parce que les charges de personnel ont très nettement baissé. Si nous n'avions pas maîtrisé ces charges de personnel, elles seraient à 70 %. Elles augmentent en pourcentage, Monsieur Lagrib. Mais, si on compare à une somme moins importante, alors le pourcentage est forcément plus fort ; c'est mathématique. Vous reprochez que le financement de nos investissements soit de 1/3 d'autofinancement, 1/3 de recettes, 1/3 de subventions. Je vous remercie, Monsieur Lagrib ; si on arrive à cela, nous sommes excellents, car ce sont les recommandations de toutes les publications qui sont faites.

M. le Maire – Merci, Monsieur l'Adjoint pour cette réponse très complète. Xavier Morel voulait intervenir.

M. Morel – A chaque fois que vous critiquez l'investissement, n'oubliez jamais que l'investissement permet justement de rendre possible ce qui est nécessaire. Juste un petit rappel sur l'investissement.

M. le Maire –

Quelques commentaires supplémentaires de ma part.

Chaque année, vous nous faites rajeunir d'un an, car globalement ce que l'on entend, c'est la même chose que l'an passé, avec des agitations de chiffons rouges. Moi, je le voyais plutôt sous l'angle d'un autre mouvement politique auquel nous n'adhérons ni les uns ni les autres, avec « la peur du citoyen », « nous sommes dans le rouge », « la ville est affaiblie », « c'est la dernière année, vous allez voir l'an prochain, ce n'est pas tenable », « il y a du mal-être dans les services » (on ne sait jamais lesquels, effectivement, ni qui est concerné).

Enfin, bon, ce sont des généralités, finalement, peu de choses précises, avec une confusion sur ce qu'est un débat d'orientations budgétaires et ce qu'est la présentation, effectivement, d'un budget primitif.

Vous critiquez notre modèle, mais, je suis désolé, notre modèle tient. Je sais que cela vous fait dépit, mais heureusement pour les Neversois qu'il tient, et effectivement nous avons respecté une partie de notre engagement de baisse des impôts, qui était suffisamment rare quand même en France, je le rappelle, dans un contexte de fortes baisses de dotations, à l'excès, ce que nous avons d'ailleurs tous dénoncé. Et si nous avons mis un stop à cette baisse fiscale, c'est parce que nos concitoyens ne la ressentaient plus, compte tenu de ces baisses de dotations globales de fonctionnement depuis trois ans, et surtout de l'augmentation de la part de la taxe foncière du Conseil départemental de 8 points, je tiens à le rappeler (c'est la colonne de droite et nos concitoyens ne regardent pas toutes les colonnes, mais ils regardent le chiffre en bas). Donc, voilà pourquoi nous avons arrêté de diluer une baisse dans une augmentation phénoménale et incompréhensible dans un territoire qui perdait des habitants, et qui, je l'espère, un jour, n'en perdra plus.

Mais je suis assez stupéfait de vous entendre dire que notre politique n'a pas d'effets, puisque vous n'êtes pas sans savoir que les chiffres de l'INSEE, nous les avons trois ans plus tard, et aujourd'hui nous travaillons sur les chiffres de la démographie du 1^{er} janvier 2015, donc avec peu de présence municipale de notre part. Nous aurons prochainement les chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2016. Vous savez l'avoir oublié.

Vous nous qualifiez souvent de « sans programme », de naviguer à vue, de ne pas savoir où nous allons ; il y a quelque chose de très simple, qui est un repère pour nous, c'est notre programme politique, que l'Adjoint aux Finances a développé ; finalement, c'est ce que nos concitoyens ont décidé de confier aux élus municipaux que nous sommes : la déclinaison, non pas de promesses, parce que je n'en fais jamais, mais d'engagements politiques. Donc il y a un contrat entre les Neversois et nous. Et ce contrat, il est aujourd'hui très grandement rempli.

Ce contrat, il rappelait aussi un énorme retard dans l'entretien patrimonial de notre ville, dénoncé par l'Architecte des Bâtiments de France d'ailleurs, ce qui explique parfois un taux de réalisation un peu faible. Mais cette année, si tout va bien, nous serons proches des 70 %. Les retards dans la mise en application de la rénovation de ces bâtiments sont notamment dus au fait que les autorisations et les validations par la DRAC sont parfois longues à obtenir, et puis ce sont des chantiers qui ne sont pas simples à travailler.

Vous évoquez une capacité qui commence à faiblir ; comme cela a été redit, nous avons fait ce qui aurait dû être fait bien avant et avec un taux d'endettement insuffisamment élevé, dénoncé par la Chambre régionale des Comptes.

En réalité, nous avons voulu aller vite, parce que notre engagement était aussi de mettre en application rapidement notre programme, et parce que la Ville en avait besoin.

Et quand vous critiquez les baisses de population, j'espère que nous allons contribuer les uns et les autres à les atténuer. Elles étaient énormes. Je rappelle que le chiffre de 2015 montre une perte de 289 habitants pour Nevers ; nous étions à plus de 900 l'année antérieure, avant que nous soyons là, et je ne dis pas que c'est à nous tous seuls que nous ferons les choses, mais je suis convaincu que le changement a permis à certains concitoyens de retrouver de la confiance, et de rester alors qu'ils voulaient partir ; c'est en tout cas ce qui m'a été dit.

Il est logique que nous ayons, en dernière partie de mandat, une capacité d'investir qui soit mature, c'est-à-dire où l'on tient compte aussi que beaucoup a été fait et où on équilibre une accélération que nous avons voulue dans les premières années de mandat. Nous l'avons toujours dit et revendiqué. Donc, je ne vois pas la difficulté.

Vous abordez à chaque fois les associations. Je connais beaucoup de responsables associatifs, je l'ai été et je le dis et je le redis, je vous défie de me démontrer que, par notre politique, nous avons entraîné une baisse notoire du nombre d'associations sur le territoire. Zéro ! Il y a même de nouvelles structures qui se sont créées. C'est la démonstration aussi qu'une association, c'est autonome. Et je l'ai toujours dit, les subventions, ce n'est pas automatique. Alors, oui, nous avons mis de nouvelles habitudes. Il faut partager, ce n'est pas simple. Il faut faire de la pédagogie, il faut expliquer. Mais cela nous a permis d'être équitables, et de ne plus faire de copinage, comme c'était le cas avant, et donc de répartir équitablement avec des personnes qui le méritaient par rapport à leurs projets associatifs. Et je peux vous assurer que ceux qui ont des projets associatifs sont très heureux de notre accompagnement, qui ne passe pas que par les finances, mais qui passe aussi par des moyens, par de la communication.

J'ai entendu quelqu'un tout à l'heure critiquer un budget « communication ». Il est un des plus faibles par rapport à des Villes comme les nôtres, tant au niveau de l'Agglomération que de la Ville, et je salue le travail fait par le service Communication, avec des moyens que nous avons dû limiter par rapport à nos latitudes.

Mais je le redis, pour distribuer, il faut avoir une certaine capacité à le faire. Mais, alors qu'on nous enlève 1,5 M€ par an au niveau des baisses de dotations, alors que l'on n'a rien demandé et que l'on est déjà en difficulté, ceci de manière aveugle par le précédent gouvernement, sans tenir compte des différenciations de territoires – car des territoires auraient peut-être pu se permettre d'accentuer des économies par rapport à d'autres qui, comme les nôtres, ne pouvaient pas en endurer beaucoup –, nous avons effectivement mis en place un certain nombre de choses. Je vous trouve très réducteurs. C'est une autre façon de travailler avec les associations et le tissu associatif. Elles sont quasiment toutes là. Elles se sont adaptées, comme nous, nous avons dû nous adapter au sort qui était réservé aux communes et au bloc communal, y compris aux intercommunalités.

Alors, vous critiquez le fait que nous avons une politique de centre-ville. Nous sommes une équipe qui a été travaillée en fonction des compétences et en fonction de l'appartenance aux quartiers, aussi, pour être représentative de l'ensemble des habitants, et vous avez dans ce Conseil des habitants de tous les quartiers de Nevers. Et j'ai toujours une expression qui est de dire « nous sommes une ville *avec* ses quartiers » ; il n'y a pas la ville *et* ses quartiers, car là effectivement on se

trompe. Donc, la ville avec ses quartiers, dans mon esprit, c'est une espèce de camembert dont la pointe de chaque quartier arrive en centre-ville, parce que le centre-ville n'est pas le centre-ville de lui-même, mais c'est aussi le centre de l'agglomération, c'est le centre de tous les quartiers, et il appartient à tout le monde. Je voulais juste rappeler que nous avons été retenus dans le cadre du projet d'intérêt régional, un des trois premiers, et que nous avons été chercher 16 M€ supplémentaires pour la rénovation du quartier du Banlay, qui devrait commencer prochainement, par l'ANRU II, et nous appuyons une clause de revoyure de 3 M€, qui va être arbitrée au début du mois de décembre. Je suis en échange avec le Directeur national de l'ANRU à ce sujet. Je voudrais juste rappeler l'ouverture d'une supérette digne de ce nom (et je vous y invite à venir à son inauguration le 5 décembre, et je l'annonce en même temps aux habitants), avec une rénovation de l'ensemble commercial, une adaptation des surfaces, et, à venir, une rénovation de la place des Grands Courlis, et des déconstructions, sans parler de celle de l'habitat qui était quasiment indigne, en tout cas qui n'était plus occupé, et qui pénalise le décompte de la population, parce qu'il se fait en termes de ratio population/nombre de logements, et donc, quand vous avez des logements inhabités, ils pénalisent le comptage.

Je ne vous ai pas vus très nombreux à l'inauguration du centre de santé à la Grande Pâture, et sur l'inauguration de la salle pour les adolescents, qui faisait défaut, à l'espace Stéphane Hessel. Et nous avons mis en valeur la mairie de proximité du quartier ouest, pour qu'elle soit visible et non pas noyée dans la masse, avec une politique, effectivement, à déployer et à améliorer.

Tout est à améliorer, j'en suis bien conscient. Mais voilà, tout cela pour vous dire que tous les quartiers ont été prévus dans notre programme, et tous les quartiers ont reçu une application de notre programme.

Vous parlez de l'ascenseur social. Je prends un exemple, et je rebondis sur ce qu'a dit M. Chartier ; en réalité, nous avons mis un coup de pouce aussi à une bonne partie des salaires des agents de catégorie C. Certains n'avaient pas vu d'évolutions depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans. Donc, nous nous sommes attelés effectivement à donner ces coups de pouce tant au niveau des avancements de grade que du RIFSEEP.

Le pacte avec l'Etat, on en a parlé tout à l'heure, nous sommes en train de le négocier au niveau départemental, et l'Agglomération et la Ville de Nevers auront leur part ; cela m'a encore été confirmé hier à l'Elysée.

Maintenant, vous avez indiqué tout à l'heure que vous distinguiez le « bougisme » du mouvement. Nous sommes dans le mouvement, et tout ce qui ne bouge pas et n'évolue pas meurt. Et nous distinguons en revanche ce mouvement par rapport à l'immobilisme dont la Ville de Nevers faisait preuve auparavant.

Les tarifs. Je rappelle notre responsabilité d'élus, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires ; c'est d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. Et pour le faire, nous pourrions très bien dire que nous faisons cadeau de tout à tout le monde. C'est ce que l'on appellerait de la démagogie ou du suicide budgétaire. Nous ne pouvons pas. Donc, nous avons dû corriger des mauvaises habitudes parce que donner ce que l'on n'a pas, par contre, cela conduit, effectivement, à un déclin absolu. Donc, nous avons adapté nos capacités de redistribution, et il faut également que nous maintenions un certain niveau de recettes très bas, constaté par la Chambre régionale des comptes.

Monsieur Diot, vous parliez de la taxe d'habitation. Trouvez-vous juste qu'un habitant par exemple de la région parisienne, paie à peu près 100 € de taxe d'habitation, et qu'un habitant d'une ville comme la nôtre puisse parfois aller jusqu'à 1 000 € et au-dessus ? Je ne parle pas des très grandes maisons, mais des logements qu'habitent la plupart de nos concitoyens. Trouvez-vous cela juste ? Donc, cette injustice va être réparée par le gouvernement actuel, il s'y est engagé. Nous n'avons pas eu de perte cette année ; la dotation a été maintenue.

Sur la suppression de la taxe d'habitation pour la première tranche, nous n'avons pas eu de pertes. La première année, depuis que nous sommes élus, nous n'avons pas eu de pertes. Le Président de la République a dit à l'ensemble des maires qu'il y aurait une réforme au printemps 2019 avec une compensation pour chaque commune à l'euro près. C'est un engagement. Pour l'instant, les engagements qui ont été pris à ce titre ont été respectés. Donc, je vois mal le gouvernement se discréditer par rapport à cela. Et donc la taxe d'habitation et la suppression seront incluses, mais, encore une fois, vous le savez. Il y a des pistes de travail, et je le sais dans le cadre du travail que je fais aussi à Villes de France, qui est de contribuer et de remonter des idées, des propositions, et notamment une affectation d'une part de la TVA aux communes, ou en tout cas au bloc communal, et la taxe foncière également du Département.

Vous avez évoqué la suppression des fonctionnaires par des contrats. Vous êtes habile, Monsieur Diot, en visant l'ouverture et la possibilité accrue pour les collectivités d'avoir recours à des contractuels plutôt qu'à des fonctionnaires. Je pense que nous avons fait la démonstration, par les chiffres donnés et tirés du bilan social, que nous n'avons pas réduit, contrairement à ce que vous dites, les effectifs de façon considérable à la Ville de Nevers. Nous avons même l'ambition de les maintenir, et même de les augmenter un peu, et nous avons une politique pragmatique qui est de dire qu'il y a certains postes que nous avons adaptés, fait évoluer peut-être pas remplacés, et puis d'autres à créer, à inventer, et d'autres à maintenir absolument. Donc, les fonctionnaires, comme vous le voyez, restent encore très nombreux à la Ville de Nevers, et je leur donne la confiance et le respect par rapport au travail de service public qu'ils mènent tous les jours.

Le mal-être au travail, Yannick Chartier, élu à mes côtés aux Ressources Humaines qui en est chargé plus particulièrement, fait un travail que je regrette que vous dénigriez, parce qu'en réalité ce travail se fait avec les partenaires sociaux, dans des groupes de travail sur la façon de travailler, sur les horaires de travail. Il faudrait que cela avance plus vite aussi, et je souhaite que cela se déploie à l'Agglomération. La saisonnalité n'est pas un gros mot. Il y a déjà une saisonnalité qui est appliquée sur certains services, pendant les périodes de chaleur, sur certains services pendant les périodes de grand froid. Donc, il y a une évolution des tâches. Il y a une évolution. Pourquoi voulez-vous être toujours dans le figé ? Ce n'est pas pour cela que les agents seront moins bien traités ; au contraire, puisque nous nous intéressons au bien-être.

Vous dites que nous sommes en difficultés, parce que nous avons créé quelque chose autour du bien-être ? Non, nous voulions l'affirmer. Nous voulions l'affirmer parce que c'est une évidence aujourd'hui, et que le bien-être au travail se traduit par beaucoup de choses. Il faudrait que l'on arrive aussi à passer au télétravail dans certains métiers, mais du télétravail partiel, parce qu'il ne faut pas non plus couper les agents de leur service. Bref, beaucoup de pistes sur lesquelles nous travaillons. Donc, je regrette que vous ne souteniez pas cela, parce que cela m'apparaît assez

en corrélation avec vos idées. Nous le faisons nous aussi avec les représentations du personnel. Dénigrer ce travail, c'est dénigrer les partenaires sociaux qui ont adhéré à cette idée et qui ont travaillé avec nous. Je partage les compliments comme les critiques avec eux, en l'occurrence.

Vous évoquez la politique de sexisme de la Police municipale. Je suis très attentif à la parité, et au respect. Vous avez dit qu'il n'y aurait d'avancements de grades que pour les hommes dans la Police municipale. Cela sera le cas l'année prochaine. Je n'en sais rien. Cela sera en fonction de ce que l'on nous remonte sur les compétences, sur l'encadrement, sur les retours des entretiens individuels, sur le mérite aussi, et c'est une notion que nous avons ajoutée aux éléments, parce qu'encore une fois rien ne doit être automatique, et individualiser l'évolution, c'est très bien, et je serai ravi de faire évoluer aussi les femmes à la Police municipale. Je crois que c'est un service assez paritaire ; vous l'avez rappelé. Et l'évolution, elle se fera. Et si ce n'est pas une année, ce sera peut-être plus de femmes l'an prochain. Qu'en savez-vous ? Donc, je pense que ces accusations sont sans fondement.

Vous évoquez à chaque fois la « plus grande grève que l'on ait connue ». Aujourd'hui, nous sommes passés à autre chose. Fort heureusement, je pense pouvoir dire que nous travaillons en confiance avec les organisations syndicales, et que les mesures qui ont été prises ont été soutenues par une grande partie des agents de la Ville, à tel point qu'il n'y avait plus de grévistes à la fin de la grève. Il fallait faire évoluer pour nous donner un peu de latitude de fonctionnement et d'évolution, parce que ces économies que nous avons pu faire parfois sur des mesures qui étaient aujourd'hui très au-delà du statut de la fonction publique nous permettent d'aider les petits salaires. Il faut y penser, et vous l'oubliez.

Polyvalence et solidarité dans les services ; je ne vois pas ce qui est choquant. Vous aimez bien tout décortiquer. Mais franchement, essayer de revendiquer plus de polyvalence, c'est aussi plus de compétences. La solidarité : on s'est parfois rendu compte qu'entre services, parfois pour des questions d'égo, il a quelques blocages, et donc c'est important d'encourager la solidarité. Je considère que c'est aussi contributeur de bien-être au travail.

Monsieur Lagrib, c'est une émission qui n'est plus en cours, *L'Heure de Vérité*. C'était une émission politique intéressante. Vous avez parlé d'heure de vérité. La prochaine arrivera quand ? Je ne sais pas.

Les transferts de compétences, et le travail avec les maires. Je pense entretenir globalement plutôt de bons rapports avec les maires de l'agglomération, et j'ai créé, ce qui n'existait pas, une conférence des maires. C'est-à-dire que nous nous voyons à égalité ; Nevers n'a pas plus de poids que d'autres communes plus petites de l'agglomération. Et sur les grands sujets, nous les validons, ou pas, ensemble. Ce n'est pas Nevers qui impose ses transferts de compétences, et des transferts de charges.

Et puis, de toute façon, ce n'est pas la question. La question n'est pas de se plaire ou de se déplaire, la question est l'intérêt général, et c'est ce qui devrait guider chaque élu, à chaque minute de son activité d'élu. En quoi les Neversois et les Neversois devraient-ils supporter à eux seuls toutes les charges de centralité alors que l'esprit de l'Agglomération – nous avons contractualisé pour la première fois un pacte fiscal et financier – prône la solidarité intercommunale ?

Moi, je veux bien considérer que la Maison de la Culture reste Ville de Nevers, mais cela veut dire que pour un spectacle un Neversois paierait 10 euros et un habitant d'une autre commune 30 euros ? C'est cela, la logique ? Donc, lorsque l'on examine

la possibilité de passer un équipement communal à intercommunal, on tient compte de son rayonnement, de qui le fréquente, de son intérêt sur le plan intercommunal. C'est comme cela que nous procédons avec l'ensemble des élus.

Comme on peut le voir ailleurs, il y a du « Nevers bashing », « c'est trop pour Nevers » ; on entend tout cela. Mais quelle commune existerait aujourd'hui sans une ville centre ? Quelle commune aurait des transports publics ? Quelle commune aurait le ramassage des déchets, avec une forte contribution de la Ville de Nevers à tout cela ? Je considère vos propos comme particulièrement injustes, et je pense que c'est plutôt une traduction de votre méconnaissance du fonctionnement et des articulations entre la ville et l'intercommunalité en règle générale.

En réalité, aujourd'hui, l'avenir de tels équipements, est d'avoir un rayonnement intercommunal, voire même départemental, et au-delà, je pense par exemple au Café Charbon.

Donc, ces transferts de compétences, ou ces transferts d'équipements, à chaque fois, sont pré-discutés en conférence des maires, avec tous les maires. C'est pour cela que vous désinformez le public en vous servant de cette tribune qu'est le Conseil municipal. Une fois que les maires ont validé, les services travaillent sur les conséquences financières du transfert. Il aurait été illogique de refaire une piscine municipale à l'heure où la plupart des intercommunalités travaillent sur ce type d'équipements à un niveau intercommunal. Pourquoi faudrait-il encore que nous soyons toujours en retard comme les autres ? Eh bien, non ! C'est une question d'état d'esprit, aussi, de solidarité.

Une fois que les choses ont été travaillées, elles sont présentées en commissions, et la commission donne un avis, puis il y a un passage en Bureau communautaire, et il y a un vote en Bureau communautaire. Ce vote est toujours à égalité, quelle que soit la représentativité en termes de population de la commune présente. Et ce Bureau pré-décide avant le vote du Conseil communautaire.

Voilà tout ce cheminement. Donc, arrêtez de dire que j'impose les choses, que je crée une mauvaise ambiance à l'Agglomération. Il y a une majorité qui se dégage, nous y allons ; il n'y en a pas, nous n'y allons pas. C'est la démocratie. Et en même temps, c'est la logique. Parce que je pense qu'effectivement, il y aurait peut-être eu plus d'équipements qui auraient dû être transférés plus tôt, ou partagés plus tôt, parce qu'ils ont une envergure sur le plan de nos communes de l'intercommunalité.

Voilà ce que je souhaitais dire, je ne dirais pas « en plus », parce que Michel Suet avait fait un résumé absolument complet de ces arguments, mais quelques commentaires qu'il m'aurait été difficile de ne pas tenir par rapport à un argumentaire qui relève plus souvent de la répétition et du dogmatisme que d'une ouverture d'esprit comme des yeux.

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, pour la qualité du débat. J'aimerais saisir l'occasion de cet échange pour mettre un peu en perspective au fond nos débats depuis 4 ans puisque, bien sûr, ils ont, par certains aspects, une dimension répétitive, mais en même temps ils ont aussi une dimension très utile. Chacun essaie d'installer son récit de la manière dont il voit les choses. Je pense qu'il y a une bonne part de bonne foi, il y a sans doute aussi une bonne part de rhétorique, mais cela fait partie de la démocratie.

Pour ma part, je voudrais redire deux ou trois choses, parce qu'il y a soit mauvaise foi de votre part, soit méconnaissance des faits, et je pense que cela vous échappe.

Le mandat précédent, sur le plan financier, sur le plan du projet politique, ce sont deux choses très simples.

C'est d'abord le rétablissement de la santé financière de la Ville, qui avait été dégradée, vous le savez, par quelqu'un qui est très proche de vous, comme il a été très proche de mon prédécesseur, et qui n'était pas proche de moi du tout. Il a dégradé les finances de la Ville dans des conditions inacceptables, et donc nous les avons rétablies, et je dis même « je » les ai rétablies. Et je développerai avec quelques chiffres.

La deuxième chose que nous avons faite, c'est que nous avons donné une impulsion à notre commune en lançant des politiques d'innovation, de dynamisme, d'attractivité, tout en continuant une politique d'émancipation et de solidarité.

Nous avons fait ces deux choses, et dans la deuxième il y a beaucoup de succès qui sont aujourd'hui des succès neversois, dont je suis fier. Le rugby en fait partie, l'impulsion donnée en direction des entreprises, une attractivité retrouvée sur beaucoup de domaines. Vous avez fait votre liste, je pourrais faire la mienne, mais il est déjà tard.

Et au fond, le mandat actuel, il s'inscrit sur la base des résultats que nous avons transmis. Vous avez commencé avec des finances qui étaient saines, voire très saines. Et vous avez voulu investir. Et moi je ne vous condamne pas de l'avoir voulu, ou de l'avoir fait ; ce n'est pas le débat, pour moi. Ce que je dis, c'est que vous avez mené une politique sur laquelle j'ai des points d'accord et des points de désaccord en termes de projets de développement, et que financièrement vous avez mené une politique qui a dégradé la situation. Voilà ce que je dis.

A Monsieur l'Adjoint aux Finances, je dis qu'au demeurant l'échange était de qualité, mais un point de désaccord par rapport à votre réponse, fondamental. Vous nous dites que l'investissement, c'est formidable. Vous dites « nous avons investi et vous êtes en désaccord ». Mais bien sûr que l'investissement, c'est formidable ! Personne ne dit le contraire. C'est évident ! C'est même tellement évident que ce n'est pas le débat !

Le débat, c'est la santé financière de la Ville de Nevers, et là, par contre, nous sommes en désaccord. Parce que les ratios se dégradent. Et cela, c'est vrai, c'est objectif, et c'est vérifiable, au-delà de la rhétorique.

Le ratio Klopfer se dégrade. Il était autour de 6,5 ; il est passé à 10 ans. 12 ans, c'est la zone qui commence à devenir dangereuse, ou en tout cas difficile.

L'épargne était de 3,5 M€ par an ; elle est descendue à 1 M€.

La dette a augmenté de 5 M€, et nous n'avons plus de marge. Aujourd'hui, la marge, c'est l'épargne.

Une fois que l'on a payé nos engagements de fonctionnement, et fait les remboursements nécessaires en matière d'intérêts d'emprunt et d'annuités de dette, il reste 1 M€. Or, l'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement est tendanciellement à la hausse. Et si on prend quelques mesures que vous avez prises – que je ne conteste pas individuellement, comme les mesures de soutien au pouvoir d'achat de nos agents, je ne peux qu'être d'accord avec cela –, quand on fait la somme des deux mesures que vous citez dans votre document, sur les nominations en CAP et sur le régime indemnitaire des agents, on arrive à 480 000 € de dépenses supplémentaires. Vous les effacez par ailleurs, mais je dis bien que ce sont des dépenses nouvelles qui n'existaient pas l'année précédente, des décisions politiques financières et de ressources humaines ; 480 000 €. C'est pour cela que nous avons un débat, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint ; cette somme

consacrée à ces deux mesures, c'est la moitié de la marge qui nous reste sur une seule année. Il reste 1 M€. Or, là, en 2019, vous montrez que l'on sait consommer la moitié de la marge de sécurité de la Ville de Nevers avec deux mesures.

Je n'ignore pas, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que, pour le moment, vous effacez ces dépenses nouvelles par des économies chaque année ; c'est l'équilibre *in fine* des dépenses d'exploitation. Sauf que nous sommes dans un effet ciseau. Vous avez vous-même dit, Monsieur l'Adjoint, que nous étions presque au bout de l'exercice, et qu'il allait falloir taper sur les subventions aux associations pour pouvoir continuer à faire des économies. Ce que je dis, c'est que la marge qu'il reste à la Ville est devenue tellement faible que c'est un risque réel.

Monsieur le Maire, ce propos, il n'a pas pour but de faire peur, il n'a rien d'extrême, il est très objectif, il est très conscient, et je pense qu'il est très responsable. Et je le dis parce que, moi, je peux dire que j'ai redressé les finances de la Ville. Et je ne dis pas que vous les avez cassées, je dis que la situation s'est dégradée, et qu'il convient de retrouver des marges, et que vous avez pris des risques importants.

Pour illustrer ce propos, nous allons prendre quelques critères.

Nous avons réussi le rétablissement exceptionnel des finances de la Ville dans le mandat précédent : - 10 M€ de dette sur le mandat, ce n'est pas contesté. Vous avez fait + 5 M€ de dette, ce n'est pas non plus contesté. Ce sont vos chiffres, Monsieur l'Adjoint.

Nous avons rétabli les ratios. Le ratio Klopfer est redescendu de 10 à 6,5 années ; vous l'avez fait progresser de 3 ans.

L'épargne, que moi j'ai dû assumer lorsque j'ai pris la responsabilité de Premier adjoint, était descendue à 300 000 € par an, avec des gens qui sont très proches de vous. Je l'ai fait remonter à 3,5 M€. Cela, c'est une politique de préservation de l'avenir. Et vous la faites diminuer de 2 M€, et nous sommes redescendus à 1 M€.

Enfin, pendant que nous faisons tout cela, redresser les finances de la Ville, nous avons fait remonter chaque année le niveau d'investissement de la Ville, parce qu'évidemment que l'investissement c'est formidable, et que c'est la capacité à transformer la Ville, et évidemment que nous sommes d'accord, et évidemment que nous l'avons fait. J'ai commencé le mandat précédent avec 7 M€ d'investissements annuels parce qu'il fallait sauver les finances de la Ville et les redresser, et nous avons fini à une capacité d'investissement de 10 M€ par an, durablement établie à 10 M€ par an, et vous, vous faites l'inverse, car vous avez commencé à 12 M€, et vous êtes en train d'arriver à 7,7 M€.

Je ne dis pas que les choses sont noires et blanches, personne ne dit que la Ville est à la veille de la catastrophe ; je dis, et cela, c'est scientifiquement vrai, que la situation s'est dégradée, et que l'on est entré dans une zone sensible, une zone de sensibilité. Et compte tenu de la pression et de l'effet ciseau sur les finances, il faudra faire très attention, et, oui, je pense qu'il y a eu surchauffe, et oui je pense que nous ne sommes pas très loin du risque, et je pense que c'est de ma responsabilité de le soumettre au débat.

Voilà, maintenant j'espère qu'ensemble nous trouverons des solutions, que vous prendrez les bonnes décisions. C'est bien sûr possible. Mais notre rôle, ce n'est pas de vous dire « bravo » lorsque vous faites des erreurs ; c'est de vous dire que nous pensons qu'il est important de voir les choses autrement, et que vous puissiez l'entendre. C'est une responsabilité ; nous l'exerçons.

- M. le Maire – Nous n'en attendons pas tant. Je précise qu'Hervé Barsse a donné procuration à Daniel Devoise.
Monsieur l'Adjoint, vous souhaitez répliquer ?
- M. Suet – Quelques mots, et d'ailleurs sans polémiquer. Je n'ai jamais contesté vos efforts pour redresser les finances de la Ville. Simplement, tout dépend quelle période on prend. Si on prend l'endettement au 31 décembre 2007, et si on prend l'endettement au 31 décembre 2013, il est stable. Je vous accorde qu'entre temps vous avez fait des efforts de désendettement. Je le sais, et vous savez que je le sais. Et d'ailleurs, je ne vous ai jamais dit le contraire.
Mais vous me dites que le ratio Klopfer était de 6,5 années d'endettement, ce qui est vrai, mais, par contre, il y avait tout à faire ; il y avait énormément de choses à faire. Aujourd'hui, on va approcher 10 ans, c'est vrai, mais, par contre, avec une ville quand même partiellement refaite. Il y a encore plein de choses à faire, mais elle est partiellement refaite.
Le salaire des agents, quand je prends le RIFSEEP, l'avancement, et l'adhésion au CNAS, c'est 515 000 €. On a effectivement baissé le nombre d'agents. Ils ont fait des efforts, mais ils récoltent quand même une partie du poids des efforts, ce qui est pour moi justice.
Je n'ai jamais dit que l'on allait taper sur les subventions aux associations. J'ai simplement alerté sur le fait que ce que la Ville de Nevers fait, demain la Ville ne pourra plus le faire. Vous pouvez le prendre dans tous les sens, malheureusement cela arrivera.
Le niveau d'investissement est stable. Vous l'avez effectivement stabilisé à 10 M€ à peu près. Remarquez que nous avons fait un peu plus, à peu près 11,5 ou 12 M€, cela dépendait des années.
Par contre, j'insiste, pour l'année prochaine, quand vous dites 7,7 M€, c'est hors subvention, c'est net ; je compte zéro de subvention, parce que je ne sais pas ce que va donner l'opération « Cœur de Ville » en 2020.
- M. le Maire – Ces précisions étant faites, je vous propose que nous votions une prise d'acte que nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires.
Monsieur Lagrib, en quelques minutes. Vous vous êtes déjà exprimé. S'il vous plait, en synthèse, quelques minutes.
- M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Essayez d'être juste ; je suis intervenu une fois. Donc, merci.
Je voulais d'abord remercier pour la conclusion précédente l'Adjoint aux Finances, sachant que ce sont des choses que je dis depuis un certain temps, et notamment la prévision et l'anticipation des frais de fonctionnement de ces investissements.
Sur les services qui vont mal, c'est par le biais de chiffres et par le biais de rencontres que je peux attester de cela.
Je répondrais à M. Morel, parce que son intervention n'a pas apporté plus d'éléments que cela, mais c'est normal que l'on soit en désaccord, c'est même sain ; cela s'appelle la démocratie, et je vous dirais même qu'il faudrait, pour que l'on puisse être d'accord, nous transmettre les différentes informations, notamment sur les différents dossiers que vous gérez, qui sont opaques. Nous avons demandé des informations, notamment pour Nevers FM ; nous vous avons posé la question de

savoir ce qu'il en était par rapport à l'attribution de subventions que nous avons votées en Conseil municipal...

M. le Maire – Je vous demandais d'intervenir sur le DOB, mais pas de re-dérouler votre langage que tout le monde connaît par cœur.

M. Lagrib – Je réponds aux interventions...

M. le Maire – Non, ce n'est pas une réponse ; ce n'est pas Nevers FM qui est en jeu ce soir.

M. Lagrib – Si vous écoutez ce que je dis, j'étais d'accord, mais c'est sur le fond et sur la méthode, et sur les priorités, parce qu'on fait des choix politiques.
 Pour vous répondre, Monsieur le Maire, quand vous parlez de l'Agglomération et des transferts et que vous dites que tout se passe bien, je demanderais aux citoyens de pouvoir lire les éléments échangés en commissions. Vous dites que tout est débattu en commissions ; non, nous apprenons des choses en commissions le jour J. Et notamment on discute avec les conseillers communautaires également et avec les maires.
 Vous avez votre version, et malheureusement on ne sera pas d'accord là-dessus, mais on pourra le constater sur le terrain. Vu que vous allez souvent sur le terrain, vous allez pouvoir le constater, comme nous.
 Mais ne dites pas que nous aurions une version qui est faussée ; nous entendons des choses, nous écoutons également, et nous échangeons également.

M. le Maire – Je le redis, il y a un processus démocratique à l'Agglomération. Tout ce qui est voté en Conseil communautaire est débattu. Les commissions, évidemment qu'elles apprennent des choses ; c'est là où l'on met en débat des sujets auprès des élus qui participent aux commissions. Evidemment, on apprend des choses en commission ; c'est pour ça qu'il faut y aller. Il y a des sujets, en tout cas, s'il n'y a pas assez d'élus. Parfois on n'est pas d'accord, on discute, et c'est cela, la démocratie.
 Mais globalement, sur les transferts, ce n'est pas la peine d'essayer de faire peur aux habitants de l'Agglomération, aux habitants de Nevers ; il y a une logique à tout cela. Allez dans d'autres villes centres, allez dans d'autres intercommunalités, c'est la même chose. Est-ce que cela doit rester communal, passer intercommunal, doit-on transférer ? Le Théâtre, je pense assez logique qu'il reste Ville de Nevers et géré différemment par rapport à la Maison de la Culture. Il y a des choix, et ces choix sont mis sur la table, débattus, partagés ; ils ne sont pas imposés par le seul Président de l'Agglomération subitement en Conseil communautaire.
 Voilà le fonctionnement, que vous connaissez très bien ; ce n'est pas la peine de mentir au grand public en faisant croire que les gens découvrent au dernier moment que le maire de Nevers a décidé de passer à l'Agglomération telle ou telle chose. C'est du travail de discussions, d'échanges avec notamment, dès le début, l'ensemble des maires de l'Agglomération.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Monsieur Diot, je n'ai pas entendu votre commentaire.

M. Diot – Je dis qu'il ne suffit pas de l'affirmer pour que ce soit une vérité.

- M. le Maire – Monsieur Diot, s'il n'y a pas une majorité qui se dégage en conférence des maires, elle aura du mal à se dégager en Bureau communautaire, et il y a un vote de tous les maires, qui ont chacun la même voix en Bureau communautaire. Donc, tout ce qui est posé sur le bureau du Conseil communautaire, sur les grands sujets, a été évoqué, travaillé devant toutes les instances avec un vote démocratique de l'ensemble des maires de l'agglomération. C'est cela, la vérité.
- M. Diot – Donc, tout va bien !
- M. le Maire – Tout va bien ? Tout va bien quand on veut bien que ça aille. Effectivement, je suis assez triste pour certains qui ne sont que dans le négativisme ici, et je me demande s'ils arriveront à retrouver un peu de positif ; cela fait du bien. Rien n'est parfait, et la perfection est ennuyeuse, mais nous essayons de faire de notre mieux. Par contre, je n'aime pas les mensonges, et je n'aime pas que l'on travestisse la réalité de fonctionnement. Les grands sujets sont validés par les maires eux-mêmes, sachant que le maire de Nevers n'a pas plus de poids que les autres. Nous allons voter sur le fait que nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires, pour en donner acte. Qui n'est pas d'accord avec cela ? Heureusement que nous n'avons pas eu de débat, parce que je ne sais pas à quelle heure on se coucherait s'il y avait débat. Pardonnez-moi, je me permets un commentaire. Je n'ai pas le ressenti d'une grande bonne foi. Donc, qui vote contre le fait que nous ayons tenu un débat d'orientations budgétaires ? 9 voix.
- M. Diot – Simplement, pour expliquer. Il y a un débat, mais pas un débat d'orientations budgétaires, puisque nous n'avons pas les documents minimum pour un réel débat d'orientations budgétaires. La prochaine fois, vous nous mettez une diapo, et il y aura eu un débat d'orientations budgétaires ? Non ! Il faut des documents dignes de ce nom. C'est tout.
- M. le Maire – Donc, nous avons parlé de l'air du temps !
Qui s'abstient ? Qui ne sait pas s'il y a eu débat ou pas ?
Une majorité me semble avoir compris qu'il y avait eu un débat. Et j'en suis ravi.

2018-173 **Décision modificative n°3**
Adopté à l'unanimité.

2018-174 **Subvention d'équipement – Participation de la Ville de Nevers au financement des travaux de construction de la piscine communautaire**

- M. le Maire – Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour la participation de la Ville de Nevers au financement des travaux de construction de la piscine communautaire, avec la subvention d'équipement.
- M. Suet – Monsieur le Maire.
La Communauté d'Agglomération de Nevers porte le projet de construction de la piscine communautaire.

Ce nouvel équipement a vocation à remplir la piscine vieillissante des Bords de Loire de Nevers.

Implantée sur le site du Cobalt, elle ouvrira courant 2019, après de longs mois de travaux.

Le coût prévisionnel d'investissement est évalué à 13 062 000 € HT, et financé par plusieurs partenaires dont la Ville de Nevers.

La Ville de Nevers apporte 2 868 600 €.

Le Conseil département : 1 M€.

Le Conseil régional : 600 000 €.

Le CNDS, centre national pour le développement du sport : 800 000 €.

Dotation de soutien à l'investissement public local : 488 000 €.

Autofinancement de Nevers Agglomération : 7 305 400 €.

Comme définie dans la convention jointe à la présente délibération, la participation de la commune de Nevers s'élève à 2 868 600 €, et sera versée à la communauté d'Agglomération de Nevers en deux temps :

- Année 2018 : 1 434 300 €

- Année 2019 : 1 434 300 €.

Aussi, je vous demande :

De m'autoriser à signer la convention avec Nevers Agglomération,

De m'autoriser à verser la participation prévue aux budgets 2018 et 2019, opération 504 année 504A08 nature 2041512.

M. le Maire – La parole est à Mme Fleury.

Mme Fleury – Je voulais simplement avoir des précisions sur le coût prévisionnel de 13 062 000 € HT. Que comprend-il exactement ? Uniquement les travaux de cette piscine ? C'est-à-dire la construction de la piscine par elle-même ? Ou bien y a-t-il également les travaux de voirie nécessaires en lien avec la piscine ? Tous les travaux de réseaux qui ont été faits avec elle ?

Mme Charvy – J'avais la même question. On voit apparaître un coût du futur équipement valorisé à hauteur de 13 M€. Il est supérieur aux premières annonces, qui faisaient état d'un coût de 10 M€, mais peut-être direz-vous que ce n'est pas le bon chiffre. Je posais par ailleurs la même question que Delphine Fleury vient de poser. Une remarque, c'est que l'on peut être surpris que Nevers soit la seule Ville contributrice à un équipement communautaire, et par voie de conséquence, s'interroger sur les conséquences que la très lourde participation de Nevers Agglomération aura sur ses capacités d'investissement dans les années à venir. Même combat.

Et puis, j'ai envie de dire que, comme on est à 13 M€ alors que l'on était au départ à 10 M€, que finalement, c'est mon point de vue vraiment, on a troqué une piscine esthétiquement remarquable, ambitieuse – c'est le projet de Florent Sainte Fare Garnot – à la Jonction, qui était son cadre naturel pour une piscine que je qualifierais de basique, plus coûteuse que prévu. Finalement, la Jonction aurait ainsi retrouvé sa vocation première, tournée vers les loisirs aquatiques et elle aurait fière allure, alors que le site est particulièrement triste et abimé depuis plusieurs années maintenant.

Pour ce qui concerne le projet, nous en avons très peu parlé ; c'est bien dommage, et il n'a été présenté qu'une seule fois en Conseil d'agglomération. Je me souviens que j'étais allée étudier son profil environnemental, et si la gestion de l'eau et de

l'énergie était performante, la construction, la gestion des déchets, le confort visuel et olfactif relevaient du niveau de base, ce qui veut dire que cela correspond à la réglementation tout simplement, si elle existe, ou à défaut à la pratique courante actuelle.

Je me souviens aussi que je m'étais interrogée sur l'aspect social de cette piscine. On peut vouloir créer plus qu'une piscine, et on peut avoir envie d'un endroit convivial, où les gens puissent venir en famille et se réunir autour d'un pique-nique ; et c'était le cas de la Jonction, qui peut favoriser la mixité sociale.

Enfin, le paysage offert depuis les plages intérieures et extérieures et le quartier choisi seront forcément inadaptés, parce que très urbains, très bruyants à cause des nombreuses voitures qui circulent.

Finalement, ce que je constate, c'est que l'on propose une piscine basique, pas particulièrement écologique (alors que c'est le moment ou jamais de proposer des piscines écologiques), pour 13 M€, soit bien au-delà de ce qui était annoncé. Je trouve que c'est dommage.

- M. le Maire – Je voudrais que l'on se concentre sur le sujet, on est sur la participation de la Ville à la piscine, et non plus sur le projet piscine, parce que, si on fait cela, on va prendre le petit déjeuner ensemble. Je vous le dis, Madame Charvy, cela a déjà été exprimé. Le projet a été présenté plusieurs fois en Conseil communautaire. Monsieur Grafeuille.
- M. Grafeuille – Sauf erreur de ma part, le projet qui avait été envisagé était infaisable, parce qu'il était en zone d'aléas forts. Il était dans le lit de la Loire. C'était strictement interdit. Et aucune assurance n'aurait suivi. Et je ne parle pas du coût, qui était pharaonique !
- M. le Maire – Puisque nous allons aller là-dessus, je laisserai la partie financière à M. l'Adjoint aux Finances, mais, sur le sujet, d'abord, vous vous trompez, Madame Charvy, mais vous n'étiez peut-être pas là, lorsque nous l'avons présenté à plusieurs reprises en Conseil communautaire, à la fois sur le plan de financement, à la fois sur le projet lui-même. Nous avons même fait une réunion de présentation à tous les élus de l'Agglomération. Nous avons présenté les projets et les différentes options. Je vous assure, revoyez la chronologie. Il y a eu une présentation. Il a été déjà abordé en Conseil municipal. On ne va pas relancer la campagne de 2013. La piscine, j'aime bien cela, mais c'est un peu lassant de faire du mono-sujet. L'équipe que vous soutenez aujourd'hui est celle qui a fermé la piscine de la Jonction, que vous décrivez comme un site sinistre et lugubre. Vous avez tout à fait raison. Et je vais vous dire, vous n'auriez pas pu faire à cet endroit un site d'accueil et d'agrément touristique et de jeux, car les sondages réalisés aujourd'hui risquent d'empêcher de faire quoi que ce soit. En effet, tout est en train de se fissurer, et de fuir à travers les bassins et les sous-sols, tellement on s'en est peu occupé. Votre piscine, vous n'auriez sans doute pas pu la mener du tout. Je rappelle qu'elle coûtait aux Neversois et aux Neversoises (car le projet était uniquement une piscine municipale, que les Neversois auraient payée) 1 M€ supplémentaire au bas mot pour la mettre sur pilotis, car on est là en zone inondable. Et puis les contraintes se sont renforcées, et, même ces pilotis, je ne suis pas certain qu'ils auraient tenu sur une partie de l'emprise actuelle de la piscine. On

aurait peut-être aujourd'hui une piscine en pente. C'est compliqué. L'eau n'est jamais en pente, mais la piscine aurait pu être en pente.

Ce projet était à 24 M€, rectifié un peu, pendant la campagne, pour faire plaisir, à moins. Avec la délégation concessive, il aurait coûté 50 M€ à peu près aux Neversois. Voilà la note !

Monsieur l'Adjoint aux Finances.

- M. Suet – Pour répondre à votre question, Madame Fleury, à ma connaissance, 13 062 000 M€, c'est le coût complet.
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint, je me permets une précision, pour être très clair. Dans une publication de certains élus de Varennes-Vauzelles, il est indiqué que la Ville se débarrasse d'un équipement alors qu'elle y contribue fortement, et que vous semblez même nous le reprocher, mais il n'est pas illogique que Nevers contribue, puisque c'est aussi quelque part un transfert d'équipement, donc dans les règles que nous avons définies.
Deuxièmement, le projet de la piscine lui-même est de l'ordre de 8,5 M€, et l'ensemble global, contrairement à ce que certains font croire dans leurs écrits, est effectivement de l'ordre de 13 M€. C'est le coût global, aménagement compris, rachat du foncier, etc.
Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je pense que vous avez dû préparer une prévision sur les frais de fonctionnement. L'investissement est une chose, la prévision des coûts de fonctionnement en est une autre. Connaît-on un peu le coût de fonctionnement de cette piscine ?
- M. le Maire – Allez-y, Monsieur l'Adjoint.
Monsieur Lagrib, vous vous trompez d'enceinte.
- M. Suet – L'exploitation de la piscine, qui est une piscine communautaire, c'est donc l'Agglomération. Nous, nous avons des frais de fonctionnement sur notre piscine de 700 000 €. Ce sont ces 700 000 € qui vont venir en déduction de nos dotations faites par l'Agglomération. Nous, cela va toujours nous coûter 700 000 € par an.
- M. le Maire – Sachant que nous espérons faire des économies de fonctionnement, car l'équipement est plus que vétuste et qu'il devrait être fermé depuis longtemps.
Il y en a certains qui s'interrogent sur savoir s'il fallait faire une nouvelle piscine. Je pense qu'ils n'ont pas tout suivi. Ce n'est pas par plaisir que nous le faisons, même si c'est sympathique de faire une nouvelle piscine, mais c'est surtout par nécessité, puisqu'il était annoncé dans la presse en 2009 l'ouverture de la nouvelle piscine. Donc, 10 ans.
Normalement, si tout va bien, la réception des travaux va se faire fin mars, et l'ouverture se fera le 21 juin, le temps de transférer les équipements et de terminer les abonnements scolaires, et de cartes d'abonnés, pour basculer sur le Plan Piscines.
Nous espérons des économies de fonctionnement, ne serait-ce qu'en eau. Je rappelle qu'une année nous avons perdu pratiquement 140 000 € d'eau en comptant la piscine et quelques fontaines, tellement l'état laissait à désirer. Donc, à ceux qui s'interrogent, vous voyez, 140 000 € d'eau dans les caniveaux, cela fait dépit.

Sur la subvention d'équipement pour la participation de la Ville de Nevers, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-175

Subvention d'équipement pour le financement des travaux de réhabilitation-extension du Café Charbon

M. le Maire –

Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour la subvention d'équipement pour le financement des travaux de réhabilitation-extension du Café Charbon.

M. Suet –

Le bâtiment « Café Charbon » a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'agglomération de Nevers par délibération en date du 26 mars 2016. Ce transfert comprend les travaux sur cet équipement ainsi que la programmation, l'animation et la diffusion culturelle. Dans le cadre du transfert de cet équipement, la Ville de Nevers a approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2017 le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Ce rapport stipule que la commune de Nevers s'engage à apporter un fonds de concours de 30 % du besoin de financement HT net de subventions pour le financement des dépenses d'investissement que Nevers Agglomération aura à assumer dans le cadre de travaux de réhabilitation-extension de cet équipement. Le coût global du projet est évalué à 4 357 952 € HT et financé comme suit :

Une subvention du Conseil régional de Bourgogne Franche- Comté : 854 010 €

DRAC : 500 000 €

Conseil Départemental de la Nièvre : 715 000 € et 300 000 €

FSIL 2017 : 400 000 €

DETR 2018 (en cours) : 300 000 €

Ville de Nevers : 386 683 €, ce qui représente pour elle 9 % de participation, mais 30 % du restant dû.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de la participation de 30 % revenant à la Ville de Nevers, soit la somme de 386 683 €, à la Communauté d'agglomération de Nevers, pour ce financement, et d'autoriser le Maire à signer la convention avec Nevers Agglomération. Les crédits sont prévus au BP 2018 antenne 374A02 nature 2041512.

M. le Maire –

Merci. C'est un projet très important, et très attendu, puisqu'annoncé aussi depuis des années. Nous investissons pour ce qui n'a pas été fait avant. C'est clair. Donc, vous le savez, il va être fermé pour la bonne cause, et être ré-ouvert normalement fin 2019-début 2020. Nous avons réussi à trouver un montage équilibré, et avec notamment le Conseil départemental, après discussion, avec une contribution sur deux contrats avec l'Agglomération, donc en avance sur celui de 2021-2024.

Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-176

Durée d'amortissement des immobilisations

Adopté à l'unanimité.

2018-177 *Fusion entre la société Coopération et Famille et la société 1001 Vies Habitat. Maintien des garanties accordées*

M. le Maire – Cette délibération porte sur la fusion entre la société Coopération et Famille et la société 1001 Vies Habitat. Maintien des garanties accordées. Il y a une question de l'opposition.

M. Diot – Nous avons effectivement une question. Il s'agit d'une délibération qui nous amène à garantir les emprunts après la fusion de Coopération et Familles avec 1001 Vies Habitat.

Déjà, vous nous informez de la fusion de Coopération et Familles avec 1001 Vies Habitat. Je ne sais pas si cette fusion s'inscrit dans le cadre de la fameuse loi ELAN, qui impose aux offices HLM de fusionner pour constituer des groupes d'au moins 12 000 logements. D'après ce que j'ai lu, il semble que ce ne soit pas cela, et que ce n'est pas une obligation de la loi ELAN qui amène Coopération et Famille à fusionner. Il semble qu'il s'agisse davantage d'un projet d'entreprise propre au Groupe Logement Français, qui a fusionné ses trois Entreprises Sociales de l'Habitat situées en région parisienne.

Mais le problème est le même.

On se retrouve donc avec un mastodonte, 1001 Vies Habitat, qui gère désormais 60 000 logements en Ile-de-France (où il est présent dans 233 communes) et seulement quelques milliers de logements dans 16 communes hors région parisienne, dont Nevers.

Je doute fort que les logements des Courlis soient le souci premier d'un Groupe avant tout tourné vers la région parisienne, et qui affirme avoir opéré cette fusion, je cite, « afin de renforcer son ancrage territorial en Île-de-France ». Ce n'est pas très rassurant pour l'avenir de ce qui reste de Coopération et Famille dans la Nièvre.

Mais, s'agissant d'organismes privés de gestion de logements sociaux, ce sont des stratégies qui échappent quelque peu aux élus que nous sommes.

En revanche, nous garantissons des emprunts.

Nous avons décidé de garantir les emprunts de Coopération et Famille, pas ceux de 1001 vies Habitat.

Il nous semble un peu dangereux d'accepter de garantir ces emprunts sans informations supplémentaires concernant 1001 Vies Habitat, et notamment sa solidité financière.

Partant de là, pour notre part, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire – Je passe la parole à M. Suet.

M. Suet – On ne peut pas empêcher les fusions ; c'est impossible. Que devons-nous regarder en tant que garants ? C'est le risque. Et à partir du moment où c'est une fusion et qu'il n'y a pas augmentation de risque, je ne vois pas pourquoi on ne garantirait pas. Et d'ailleurs, nous n'aurions pas beaucoup de choix là-dessus. Ce qu'il faut regarder, c'est la solidité financière du Groupe. Nous n'avons pas de soucis particuliers sur ce point.

Je vous informerai au mois de décembre d'une autre demande de changement de garantie, où là, cela m'inquiète un peu plus.

- M. Diot –
Donc, vous affirmez qu'il y a possiblement un risque, puisque l'on ne garantit plus le même groupe. Ce qu'il faut regarder, c'est la solidité financière non pas de Coopération et Famille, qui n'existe plus, mais de 1001 Vies habitat. Or, on ne connaît pas sa solidité financière.
- M. Suet –
Mais à partir du moment où vous cautionnez un prêt, il y a toujours un risque.
- M. Diot –
(hors micro)
- M. Suet –
Vous avez vu l'encours de Nièvre Habitat ? Si vous ne l'avez pas vu, je vous l'ai présenté dans le DOB, Monsieur Diot. Vous dites qu'il n'y a pas assez d'informations, mais c'est dedans, quand même.
- M. Diot –
Oui. Sauf que Nièvre Habitat, on connaît. Et on a décidé de garantir Nièvre Habitat. Le jour où Nièvre Habitat fusionne avec le Groupe Arcade, par exemple, on fait quoi ?
- M. Suet –
On fait comme là ; il a été décidé à un moment donné de garantir aussi.
- M. le Maire –
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2018-178 **Convention relative aux actions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés**
Adopté à l'unanimité.

2018-179 **Convention multipartite de mise à disposition du service « Environnement et risques » de la Direction de l'environnement et du développement durable entre la communauté d'agglomération de Nevers et les 13 communes membres**
Adopté à l'unanimité.

- 2018-180** **Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles**
- M. le Maire –
La parole est à M. Devoise pour la vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles.
- M. Devoise –
Par la délibération 2018_DLB119 du Conseil municipal du 19 juin 2018, nous avons décidé la mise en vente de plusieurs biens immobiliers, dont un terrain constructible sis impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles. France Domaine a estimé ce bien à 74 800 € le 3 mai 2018. La vente s'est déroulée sur la plate-forme internet Agorastore et les enchères ont été clôturées le 14 septembre 2018 à 16h00. L'acquéreur, M. Mohamed Akkouh, a enchéri au prix de 85 000 €, frais d'agence inclus. Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville, je vous propose :
- D'accepter la vente de ce terrain, cadastré AS 86, pour une superficie de 2 772 m², à M. Mohamed Akkouh, au prix de 77 132,49 € net vendeur.
 - De mettre en œuvre la procédure de division cadastrale nécessaire, afin d'isoler la parcelle d'assiette de terrain concerné et de prendre en charge la dépense correspondante.

- De réaliser les diagnostics obligatoires et toutes les formalités préalables nécessaires à la vente,
 - De saisir le notaire selon le choix de l'acquéreur pour la mise au point de l'acte de cession
 - Et enfin, de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir.
- Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018, chapitre 72 opération 478. A reçu un avis favorable en Commission 3 du 7 novembre 2018.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous continuons de réduire le patrimoine foncier très lourd et beaucoup trop important de la Ville de Nevers. Varennes-Vauzelles me permet de dire que le choix de la piscine était aussi un choix partagé avec l'ensemble des maires de l'Agglomération, puisque proposition leur avait été faite de proposer des sites, et qu'il s'avère que ce site Cobalt se trouve au milieu de l'agglomération et à proximité d'une grande partie des écoles, ce qui n'est pas neutre en coûts de fonctionnement pour les transports scolaires.

C'est peut-être une piscine « basique », c'est sûr que ce n'est pas une piscine pharaonique ; elle est orientée « apprentissage de la natation » et aussi « compétitions sportives », ce qui génèrera des activités de compétitions régionales et interrégionales, et quand on parlait tout à l'heure de mixité, je ne suis pas sûr que ce soit la Jonction ou ailleurs qui fasse la mixité, c'est une question de volonté et d'intérêt à l'équipement, et je précise que nous avons aussi choisi ce site parce qu'il est proche d'un quartier prioritaire. Vous voyez que la mixité est bien là et que l'aspect social d'un tel équipement était là. Je voulais rassurer tout le monde ; j'avais oublié de le dire tout à l'heure.

Sur cette vente de terrain, ce qui nous permet de rentrer des recettes, et de diminuer les coûts de fonctionnement, puisque nous payons aussi sur ce que nous possédons, voire des travaux d'entretien, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci.

Nous ferons un point en début d'année prochaine – ce sera Pierrette Concile qui prendra le relais – sur la globalité des cessions et le nombre de mètres carrés où nous en sommes. Car il y a d'autres achats en cours.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-181

Subvention de soutien à la manifestation sportive « Neversalle 2019 » de l'ASF-USON Athlétisme

M. le Maire –

Je passe la parole à Mme Mangel pour la subvention de soutien à la manifestation sportive « Neversalle 2019 » de l'ASF-USON Athlétisme.

Mme Mangel –

Nous allons le faire à deux voix, Daniel Devoise et moi-même. Je vais commencer. Avant de présenter cette première délibération Sports, je tiens tout d'abord à rappeler le protocole des subventions accordées par la Ville, car il m'avait été demandé quelques précisions sur ce sujet en Commission 3.

L'attribution d'une subvention est soumise aux règles suivantes :

Tout d'abord l'association doit faire une demande en exposant son projet, mais une subvention ne revêt en aucun cas un caractère obligatoire.

Ensuite, la réception de cette demande de subvention fait l'objet d'une étude très approfondie des services, et une synthèse est remise à l'élu référent.

Maintenant, j'en viens aux 6 subventions exceptionnelles qu'il est proposé d'attribuer ce soir dans ce Conseil municipal.

Je précise que le budget Sports n'étant pas utilisé complètement, nous avons souhaité revenir sur quelques demandes exprimées par certaines associations neversaises.

Les projets retenus pour ces subventions ont été ceux qui comportaient des contenus pédagogiques et éducatifs très forts pour la cité, mais aussi concernant l'organisation de manifestations pour le plus grand nombre. Bien évidemment, d'autres associations seraient également éligibles, mais elles n'ont pas déposé de demandes de subventions.

Venons-en à la subvention de manifestation sportive « Neversalle ». Daniel Devoise va commencer.

- M. Devoise – La prochaine édition de « Neversalle » 2019 aura lieu les samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019, au centre des Expositions de Nevers. Cette manifestation d'athlétisme en salle est portée par le club ASF-USON Athlétisme.
- « Neversalle » regroupera des courses, sauts, et lancers. Le samedi verra s'affronter les catégories Benjamins à Master (11 ans à + de 40 ans), et le dimanche sera réservé aux jeunes catégories Eveils et Poussins (6 ans à 10 ans).
- Aussi, afin de concourir à la réalisation de cet événement sportif important pour les athlètes Neversois et Bourguignons, je vous propose de bien vouloir accorder à l'association sportive ASF-USON Athlétisme une subvention de 800 €.
- Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 Nature 6574 opération 336 Antenne A02. A reçu un avis favorable en Commission 3 du 7 novembre 2018.

- Mme Mangel : Je tiens à préciser que les infrastructures capables d'accueillir ce type de manifestations sportives sont rares en Bourgogne. C'est pourquoi l'association sollicite de la Ville de Nevers la mise à disposition gracieuse du Centre des Expositions. Cette compétition d'ampleur interrégionale arrive à capter des athlètes issus des départements limitrophes.

- M. le Maire – Y a-t-il des questions sur cet événement? Nous y sommes tous conviés.
Nous votons sur cette subvention de 800 €.
- Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nevers a toujours eu une tradition d'athlétisme, et il est bien que nous y contribuions.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2018-182 **Subvention de soutien au projet pédagogique scolaire mis en place par le Cercle Nevers Escrime**

- M. le Maire – Je vais passer aux délibérations 182 à 186 qui concernent des subventions à certaines structures sportives. Je crois qu'il y avait une intervention peut-être globale de l'opposition. Je vous propose que nous nous dispensions de la lecture, et que vous alliez droit au but par rapport à la question que vous souhaitiez nous soumettre.

- M. Diot – Monsieur le Maire, en fait, vous nous proposez, avec cette délibération, de voter un complément de subventions de fonctionnement pour 5 associations sportives. Ce sont des subventions qui viennent donc renforcer les subventions que nous avons votées au Conseil municipal du mois d'avril dernier.
- Il y en a pour 6 400 € en tout. En fait, c'est une petite « cagnotte » que vous répartissez, en fin d'année, en direction des associations qui ont notamment mené des projets pédagogiques en direction des enfants neversois. Très bien. Nous voterons cette délibération. Mais ces 6 400 € de « bonus » de fin d'année, pour 5 associations, ne doivent pas occulter le fait que, depuis 2014, vous avez baissé de moitié (et de plus de 130 000 €) les subventions de fonctionnement à l'ensemble des clubs sportifs, et que, par exemple, parmi les clubs qui nous concernent aujourd'hui, le Dojo Nivernais est passé de 7 300 € de subvention en 2014 à 2000 € de subvention cette année. Les 1 000 € supplémentaires que vous nous proposez de voter sont donc les bienvenus.
- Nous voterons donc l'ensemble de ces délibérations, mais en toute lucidité sur la situation qui est faite à nos clubs sportifs, et notamment les clubs amateurs, à Nevers.
- M. le Maire – Madame Mangel, qui était adjointe aux sports au moment où nous avons validé, va répondre.
- Mme Mangel – Monsieur Diot, je tiens à remettre les pendules à l'heure. Vous nous parlez à chaque fois de 50 % de baisse. En 2014, le budget alloué aux sports par la collectivité était de 687 103 €. En 2018, le budget alloué aux sports était de 459 720 €. Je parle des subventions aux associations. En fait, nous en sommes non pas à 50 % de baisse, mais à 34 % de baisse. A chaque fois, on vous le redit. M. Morel l'avait mentionné en Commission.
- Monsieur Diot, je trouve quand même très curieux de votre part que le fait d'attribuer des subventions supplémentaires à des associations sportives vous pose problème, alors que vous nous tancez régulièrement sur le budget alloué aux associations sportives.
- Je vous ai expliqué justement que c'était le reliquat du budget Sports. Des associations n'ont pas fait de demande de subvention cette année. Il y a des associations qui vivent sans demander de subvention. Au lieu de réinjecter ce qui restait et de le redonner au budget général, nous avons préféré étudier les dernières demandes et accéder à ces demandes qui sont diverses et variées (dojo, canoë, escrime, roller...). Ce sera bienvenu pour ces associations. C'est en bonne et due forme, puisque des demandes écrites avaient bien été faites. J'ai ces demandes écrites.
- M. le Maire – Monsieur Diot.
- M. Diot – Madame Mangel, les chiffres ne mentent pas ; ils sont là. Je vous parle des subventions de fonctionnement de la Ville aux clubs sportifs. Les mots ont un sens, les chiffres sont les suivants. Montant accordé en 2014 : 274 150 €. 2015 : 336 574 €. 2016 : 182 000 €. 2017 : 141 220 €. Et 2018 : 141 220, donc, + 6 400 €. Ce sont les chiffres. C'est ce que vous nous faites voter chaque année.

Ensuite, bien évidemment, nous voterons ces 6 400 € supplémentaires des deux mains, mais en toute lucidité, puisque nous passons donc de 141 000 à 147 000 €. Donc, au lieu de baisser de 50 %, on va baisser de 48 %.

M. le Maire –

Les pourcentages veulent dire tout et pas tout. Effectivement, il faut distinguer aussi les situations. Pour l'exemple, l'encadrement, certaines en ont, certaines n'en ont pas.

Peut-être préciser aussi qu'il y a des structures qui sollicitent un an et pas l'année suivante, car elles n'ont pas de projet à mener. C'est notre politique « un projet, un budget », et elles sont habituées à cela, plutôt que d'avoir des sommes automatiques et des sommes que l'on peut retrouver sur des comptes épargne. Je ne pense pas que vous soyez favorable à ce que l'argent public soit thésaurisé pour ne rien en faire. Nous sommes comptables vis-à-vis de nos concitoyens. Les structures auxquelles on les redistribue le sont aussi.

Ce que je souhaitais ajouter, par rapport à cela, d'abord c'est que la Chambre régionale des comptes indiquait dans son rapport que la Ville finançait entre 60 et 90 % les structures associatives au-dessus de sa capacité financière. Fallait-il que nous continuions à être déraisonnables, au-delà d'obérer d'autres postes de fonctionnement ? Bien sûr que non. Et donc, aujourd'hui, je vous repose la question : qui a disparu dans le paysage associatif par rapport à la politique menée par la Ville ? Sachant que nous avons essayé aussi d'aider des structures à trouver des partenaires privés, et je pense que Michel Suet a raison, malgré les efforts des gouvernements, quelles que soient leurs tendances, je suis convaincu qu'à terme les collectivités ne pourront plus assurer ce rôle de distributeurs. Donc, il est de notre responsabilité d'alerter aussi les structures, et qu'elles se prennent en main, parce que certaines le font très bien depuis longtemps, et elles cherchent des compléments quand elles en ont besoin.

J'ai dirigé des structures associatives qui, pour certaines, n'ont jamais demandé d'argent public. La loi sur les associations de 1901 prévoit d'abord et avant tout l'autonomie des structures associatives. Après, si elles portent un projet d'intérêt public pour la commune, pour les habitants, pourquoi pas ? Mais toutes n'en demandent pas chaque année, et voire toutes n'en demandent pas du tout.

Je rappelle aussi que peut-être certaines structures ont vu baisser leur poste de subventions, mais d'autres qui n'étaient jamais reçues ou recevables se sont vues aidées, mais cela on n'en parle jamais.

Et je rappelle aussi qu'il n'y a pas que l'argent dans la vie, et qu'il y a aussi d'autres moyens d'aider, en mettant des moyens, en mettant parfois des personnels pour aider à des événements. Vous parlez du dojo ; vous vous rappelez les salles de la Maison des Sports, et encore les travaux ne sont pas terminés, et nous avons encore des problèmes de légionelle ? A la salle de dojo il fallait évacuer par une échelle pour sortir par une fenêtre, en 2014. Eh bien aujourd'hui, ce n'est plus comme cela. Nous les avons aidés aussi de cette façon-là, en investissant dans des travaux. Cela, vous n'en parlez pas.

Donc, il n'y a pas que le volet lié au volume des subventions qui était complètement déraisonnable. Alors, c'est compliqué de changer les mauvaises habitudes, mais il faut le faire. Cela s'appelle le courage politique.

Maintenant, sur le dojo, on réfléchit à un avenir aussi, peut-être sur un autre site, et je pense que le soutien ne se limite pas à des sommes derrière un bilan, et derrière

tout cela il y a aussi des projets, des projets associatifs, et des projets qui rejoignent ou pas ce que nous souhaitons porter et aider.

Je suis content que vous souteniez, et il n'y a pas de questionnement, mais, en même temps, vos remarques ne me semblent pas tout à fait justes, et parfois même déplacées. Si vous réduisez l'aide de la collectivité à des sommes votées chaque année, vous êtes très loin du compte, parce qu'en apport de moyens, cela représente aussi des sommes très importantes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, pour l'ensemble des délibérations 182 à 186.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-183 **Subvention de soutien au projet pédagogique scolaire mis en place par le Canoë Club Nivernais**

Adopté à l'unanimité.

2018-184 **Subvention de soutien au développement de l'école de tir à l'Arc de la JGSN**

Adopté à l'unanimité.

2018-185 **Subvention de soutien à l'école de patinage et la section Baby Roller du Roller Club Nivernais**

Adopté à l'unanimité.

2018-186 **Subvention de soutien à l'école de Judo du Dojo Nivernais**

Adopté à l'unanimité.

2018-187 **Mise en réseau sur la base SIGILLA des collections du Musée de la faïence et des Beaux-arts. Convention Ville de Nevers – Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris**

Adopté à l'unanimité.

2018-188 **Lecture publique : signature d'un contrat territoire lecture pour la période 2018/2019/2020**

M. le Maire –

Je vais rapidement aborder la délibération 187 qui concerne la lecture publique, parce que c'est un sujet important, et la signature d'un contrat de territoire pour période jusqu'en 2020.

Depuis 2015, la commune de Nevers s'est engagée dans une démarche collaborative – je regrette que M. Lagrib ne soit pas là parce qu'il entendrait que l'on collabore entre les maires – de développement de la lecture publique aux côtés de Nevers Agglomération et des communes de Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Pougues-les-Eaux et Garchizy.

En partageant leurs catalogues, en optant pour un système de gestion commun et en facilitant l'accès aux publics par des tarifs et une carte uniques – ce que nous allons faire pour la piscine, dans le cadre du plan piscines –, les Médiathèques des cinq communes se sont ainsi constituées en réseau.

L'harmonisation de l'offre entre les établissements, la création d'un portail de consultation et de réservation et la mise en ligne de la plate-forme Marguerite ont indéniablement amélioré la qualité des services en faveur des usagers.

Toutefois, malgré ces efforts de structuration et la nette hausse des réservations de documents, le taux d'inscrits actifs sur l'agglomération (environ 10%) reste en

dessous du taux national (environ 16%, selon les données du ministère de la Culture en 2016).

Nous souhaitons avancer. Vous avez peut-être vu dans la presse aussi que la Nièvre était dans les départements où la maîtrise de la lecture était loin d'être acquise par beaucoup. Il est proposé à la commune de Nevers de prendre part à la mise en œuvre d'un contrat territoire lecture en partenariat avec l'Etat, Nevers Agglomération, le Département et les communes de Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Pougues-les-Eaux et Garchizy.

D'une durée de trois années, le contrat territoire lecture débutera par une étude de la lecture publique sur le territoire de l'agglomération. Outre un diagnostic de l'existant, l'étude préconisera des actions communes en vue de structurer et animer le réseau tout comme œuvrer au développement de l'offre numérique, ce qui est important. C'est aujourd'hui très demandé dans ces équipements.

Les moyens financiers du contrat seront assurés par l'Etat et Nevers Agglomération. En tant que cosignataire du contrat, la commune de Nevers contribuera par l'apport de données relatives au fonctionnement de sa médiathèque, participera aux instances de travail et de décision et collaborera aux actions menées par des moyens humains et logistiques.

Y a-t-il des questions sur ce contrat de territoire autour de la lecture publique ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-189

Lecture publique : Convention de partenariat avec la fondation INFA-Institut National de Formation et d'Application Bourgogne Franche-Comté

M. le Maire –

Je vais enchaîner avec la délibération n°189 qui est la signature d'une convention de partenariat avec la fondation INFA, Institut National de Formation et d'Application Bourgogne Franche-Comté.

Il s'agit, par rapport à l'accueil régulier de stagiaires de l'INFA, lors des ateliers, dans le projet d'établissement de la Médiathèque, de préciser les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, et notamment la régularité des séances et des animations proposées par la Médiathèque.

Je souhaitais évoquer les deux sujets, car il me semble que la lecture est quand même le point clé de partages de culture, de connaissances. Et, encore une fois, nous avons des efforts à faire. Ce partenariat avec cette fondation peut nous aider par rapport au point précédent.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-190

Dérogation à la règle du repos hebdomadaire – Autorisation d'ouvertures dominicales

M. le Maire –

Vous souhaitiez que l'on aborde la délibération n° 190 sur les dérogations à la règle du repos hebdomadaire avec une autorisation d'ouvertures dominicales. J'imagine que les remarques seront les mêmes que les années précédentes, ou bien allez-vous innover ? Je vous laisse en substance nous rappeler ce que vous souhaitez nous dire et que l'on connaît par cœur.

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Monsieur le Maire,

Vous connaissez l'ensemble des raisons de fond pour lesquelles nous nous opposons au travail du dimanche.

Nous les avons exprimées déjà ces deux dernières années, depuis que la fameuse « loi Macron », imposée par le 49.3, permet d'obliger des salariés, payés à coup de lance-pierre toute la semaine, de venir (avec le sourire bien sûr!) sacrifier leur vie de famille, leur vie sociale et le commerce de centre-ville pour le plus grand bonheur de Michel-Edouard Leclerc ou de Gérard Mulliez.

Il est d'ailleurs remarquable de constater les formidables résultats économiques de cette fameuse « Loi Macron », censée « libérer l'économie » et résorber le chômage.

Quelques questions, à la lecture de cette délibération :

La loi autorise 12 « dimanches du Maire ». Ces deux dernières années, vous en avez accordé 10, et cette année 8. C'est toujours 8 de trop, mais cela va dans le bon sens. Peut-on savoir pourquoi vous vous êtes limité à 8 dimanches cette année contre 10 les deux années précédentes ? Est-ce une demande des représentants de commerçants, ou une décision de votre part ?

Vous dites que vous avez sollicité l'avis de l'organe délibérant de Nevers Agglomération. Jamais le Conseil d'Agglomération n'a été sollicité pour donner son avis sur la question. C'est pourtant lui et lui seul, l'organe délibérant. Vous n'avez donc pas sollicité l'avis de Nevers Agglomération, contrairement à ce que prévoit la loi. Et vous êtes un récidiviste : nous avons formulé la même remarque l'an dernier. Faudra-t-il que les organisations syndicales saisissent le Tribunal administratif pour qu'enfin vous appliquiez la loi ?

Vous dites que vous avez également sollicité les organisations de salariés. Pouvons-nous connaître les réponses qu'elles vous ont apportées ? Peut-être y a-t-il eu un raté (d'un côté, ou de l'autre), mais François Diot a eu au téléphone au moins deux syndicats ce matin (la CGT et Solidaires pour ne pas les nommer). Or, ni l'un ni l'autre ne se rappelle avoir reçu un courrier de votre part sur le sujet... Au final, on est en droit de se demander qui vous avez réellement consulté.

Pour toutes ces raisons, en cette veille de « Black Friday », pour notre part nous nous opposerons à cette délibération, et nous vous invitons au « Green Friday » qu'organisent, en réaction, de nombreuses organisations progressistes à Nevers ce week-end.

M. le Maire –

Madame Concile.

Mme Concile –

Le nombre de dimanches, c'est à la demande des commerçants. Nous leur demandons ce qu'ils souhaitent avoir comme dimanches ouverts, et nous avons eu de leur part les réponses indiquées, ce qui fait que nous n'en avons que sept ou huit à la place de douze. En ce qui concerne les courriers, ils ont bien été faits, mais malheureusement, on n'a pas les réponses de toutes les organisations syndicales. Et d'ailleurs en Commission 3 vous ne nous avez pas posé la question ; sinon, je vous aurais dit plus précisément lesquelles avaient répondu, et lesquelles n'avaient pas répondu. Mais je pense qu'elles ont toutes eu le courrier, par contre.

- Mme Beltier – Apparemment, des organisations syndicales représentatives de salariés n'ont pas eu de courrier.
- Mme Concile – Dans ce cas, donnez-moi lesquelles, et je me renseignerai.
- Mme Beltier – Nous pouvons citer, pour notre part, la CGT et Solidaires.
- Mme Concile – Je vérifierai, mais je pense que cela a été fait.
- M. le Maire – Je ne suis ni pour ni contre le travail du dimanche, bien au contraire. C'est une vraie question, parce qu'il faut préserver les équilibres familiaux et en même temps il y a des salariés qui souhaitent aussi travailler le dimanche parce qu'ils sont mieux payés, parce qu'ils récupèrent la semaine, et il faut s'adapter aussi aux modes de consommation.
- C'est la raison pour laquelle en général nous respectons les demandes par rapport aux structures commerçantes. Cette année, elles demandent moins. Donc, vous le voyez, nous ne sommes pas à ouvrir tous les robinets, nous nous adaptons aussi ; c'est une diminution des dérogations sollicitées.
- Pour « récidiver », faudrait-il que j'aie commis une première faute, ce qui n'est pas le cas, puisque je vous rappelle, Madame Beltier, que le Président de l'Agglomération a latitude de soumettre ou pas le sujet au Conseil d'Agglomération. Je ne prétends pas délibérer puisque je suis tout seul, mais j'ai la possibilité de décider seul. En réalité, le Président d'Agglomération a quelques prérogatives, et notamment de soumettre ou pas certains sujets en Conseil d'Agglomération. J'ai deux mois, de mémoire, pour répondre par rapport aux sollicitations des communes, ou ne pas répondre, ce qui équivaut à une acceptation implicite. C'est le parti que j'ai pris. S'il y a des demandes différentes, je reverrai la question.
- Je voulais dire aussi que j'ai pris le temps de recevoir les organisations syndicales quand elles me l'ont demandé, en tout cas certaines. Et que je leur ai expliqué que j'étais curieux de savoir comment les choses allaient se passer. Que je n'étais pas contre le travail le dimanche à partir du moment où il y avait une volonté des élus et qu'il n'y avait pas de contrainte absolue des employeurs, et que l'on respectait le droit du travail.
- Il y a des personnes qui arrivent à gagner plus comme cela et qui le souhaitent, et qui aussi parfois sont célibataires et que cela ne dérange pas de travailler les dimanches. Donc, il faut respecter tout cela et cet équilibre. Et donc je leur ai proposé que l'on se revoie. Ces organisations syndicales m'ont dit qu'elles procédaient elles-mêmes à une analyse et à une étude en un an. Il était convenu que l'on se revoie et qu'elles me donnent un peu leurs retours ; elles ne l'ont pas fait. Dont acte. J'ai considéré que c'était sans doute parce qu'il n'y avait pas d'abus. Quand cela ne va pas, en général c'est le maire et le Président de l'Agglomération qui reçoit les courriers. Or, je n'ai pas reçu de plaintes, de saisines de salariés quelconques là-dessus. Je le dis, parce que cela peut se faire très confidentiellement. En tout cas, je n'ai pas eu d'alertes, quelles qu'elles soient, sur des problématiques liées au travail le dimanche.
- Donc, voilà pourquoi, comme beaucoup de collectivités, nous ne nous opposons pas à toutes dérogations à partir du moment où elles sont là aussi pour faciliter la tâche de nos concitoyens. Peut-être qu'il y en a qui pourraient s'abstenir d'y aller le

dimanche, mais il y en a d'autres qui travaillent tous les jours de la semaine, et c'est peut-être compliqué pour eux aussi de faire leurs achats.

Donc, si le commerçant s'y retrouve, si le salarié s'y retrouve, et si le consommateur s'y retrouve, je ne vois pas pourquoi nous serions bloquants là-dessus.

Ce n'est pas une forme d'encouragement de ma part. Je ne vais pas être un fervent absolu ou un contre absolu. Nous nous sommes adaptés par rapport aux demandes, aux modes de consommation, et j'ai dit que, si vraiment il y avait des abus, à ce moment-là je reverrais la question, quitte à ce que l'on en débatten ensemble. Ce n'est pas le cas à l'heure où je vous parle.

Voilà pourquoi, effectivement, ces autorisations de travail le dimanche en général sont validées tacitement par le Président de l'Agglomération que je suis, y compris pour les autres communes qui me sollicitent.

Madame Beltier.

Mme Beltier –

Par rapport à la notion de banalisation du travail du dimanche, en tant que syndicaliste, je trouve que c'est déplorable. Je vais juste vous dire une petite anecdote. Ma fille a travaillé il y a quelques années dans le commerce, et elle a accepté de travailler le dimanche parce qu'elle ne pouvait pas payer son chauffage. Quand elle nous a dit qu'elle travaillait le dimanche, je lui ai dit « ce n'est pas possible ! », et elle m'a dit « maman, je ne peux pas payer mon chauffage ». Je peux vous dire qu'après elle n'a plus travaillé le dimanche, et on l'a aidée comme on pouvait. Elle n'osait même pas nous dire qu'elle ne pouvait pas se chauffer. Vous voyez, le travail le dimanche, c'est vraiment pour amener les euros qui manquent.

M. le Maire –

Je respecte ce que vous dites, Madame Beltier, mais pardonnez-moi, ce n'est pas la faute du travail le dimanche ; c'est la question de recettes qui soient suffisantes par rapport aux charges. C'est un peu le problème qui est parfois mis en avant suite à la discussion que nous avons eue en début de Conseil.

Je pense enfoncer des portes ouvertes en vous disant que dans les métropoles – c'est peut-être une façon d'encourager à venir ici où la vie est un peu moins chère qu'ailleurs –, la vie est trop chère pour certains et il y a des personnes qui ont plusieurs métiers dans des métropoles comme à Paris et qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. C'est une question d'équilibre, et la problématique n'est pas le travail du dimanche. Et il y a aussi pour certains salariés la possibilité en travaillant le dimanche de dégager un petit peu de marge plutôt que d'être très juste et de ne pas pouvoir payer ses charges.

J'entends ce que vous dites ; c'est malheureusement dramatique au 21^e siècle que tout le monde ne puisse pas vivre de son activité professionnelle, mais ce n'est pas le travail le dimanche ; au contraire, le travail le dimanche parfois aide, dès lors que sont respectés le choix du salarié et le respect par l'employeur des règles du droit du travail, avec majoration.

M. Diot –

Sauf que, si, Monsieur le Maire ; c'est le travail du dimanche. Parce que c'est justement la possibilité de travailler le dimanche qui tire les salaires vers le bas tout le reste de la semaine. Que disent les patrons ? « Vous ne vous en sortez pas ? Eh bien je vous donne la possibilité de vous en sortir, en ne demandant pas d'augmentation de salaire, mais en venant travailler le dimanche. » C'est cela, la vraie vie ; c'est cela qui se passe sur la zone de Carrefour.

- M. le Maire – Monsieur Diot, je connais un peu la vraie vie aussi, ne croyez pas le contraire. Vous le savez, j'accompagne aussi, même si j'ai moins de temps maintenant, beaucoup de salariés en droit du travail, mais aussi beaucoup d'employeurs. Cette stigmatisation de l'employeur qui veut absolument user et abuser de son salarié est une erreur. Nous avons beaucoup de petits employeurs sur le territoire, qui, pour certains, gagnent moins que leurs salariés. Je vous dis qu'aujourd'hui ce n'est pas simple d'être employeur. Il n'y a pas que de mauvais employeurs et que de bons salariés ; il y a des personnes bien dans les deux domaines, et des personnes moins bien dans les deux domaines.
- Il nous appartient à nous d'équilibrer et de veiller à ce que les droits soient respectés, en plus des professionnels dans ce domaine. Il y a des magasins qui, sur certains week-ends, notamment proches des fêtes, font une bonne partie de leur chiffre d'affaires. S'ils ne peuvent pas avoir le dimanche, ils ne le feront pas. Donc ce sera moins d'emplois, ou ce sera peut-être un temps partiel au lieu d'un temps plein. Et finalement qui va être pénalisé ? Cela va être aussi celui qui cherche du travail.
- C'est un cercle vicieux, vertueux, je ne sais pas. Je pense qu'il faut être raisonnable, et quand vous parlez, Madame Beltier, de banalisation, on est en train de diminuer. Il y a eu une demande. Ce n'est pas banalisé, c'est même réduit. La banalisation, ce serait si on augmentait chaque année ; ce n'est pas le cas. Cela me semble être un nombre raisonnable que ces huit dérogations que l'on peut accorder pour les commerces qui sont intéressés.
- Mme Beltier – Quand je disais « banalisation du travail », c'était sur l'ensemble du travail du dimanche ; ce n'était pas forcément que sur Nevers.
- M. le Maire – Nous allons voter sur ces autorisations d'ouverture, pour qu'elles soient transmises à l'Agglomération. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à la majorité.
- Oppositions : 2*
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2018-191**Versement d'une subvention à Nevers Agglomération – Navette autonome Coursinov**

- M. le Maire - Pierrette Concile a toujours la parole pour évoquer rapidement la navette autonome Coursinov. Ce sera une innovation. Pour les mois de décembre et janvier.
- Mme Concile – Il s'agit d'une délibération concernant le versement d'une subvention à Nevers Agglomération pour la navette autonome Coursinov.
- Vu la participation financière de la Ville de Nevers aux animations de fêtes de fin d'année organisées avec l'association des commerçants de Nevers ;
- Vu la décision de mettre en circulation la navette autonome Coursinov pendant la période des fêtes de Noël et des soldes d'hiver,
- Considérant que la navette autonome Coursinov dépend de Nevers Agglomération, il est décidé de verser une subvention de 15 000 € à Nevers Agglomération pour la circulation du véhicule pendant les fêtes de fin d'année et les soldes d'hiver.
- En fait, cette navette remplace le petit train. Cela a été discuté avec les Vitrites de Nevers. L'optique est que cela soit plus innovant et que cela change et que ce soit

moins polluant, moins bruyant. Les Vitrites de Nevers ont validé le fait que le petit train soit remplacé par la navette autonome.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018, chapitre 65, opération 449, nature 6574, antenne A06. A reçu un avis favorable en Commission 1 du 12 novembre 2018.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je pense que nous allons vivre une belle expérimentation. Nous sommes une des premières villes en France à le faire sur l'espace public. Nous avons eu cette navette autonome Navya, dont on parle beaucoup un peu partout. Elle était encore au Congrès des Maires à Paris. Nous l'avions reçue à l'aéroport pour des démonstrations en site fermé. Ce sera, là, en site public.

Je précise que, compte tenu des travaux à la Porte de Paris, le marché de Noël se tiendra à nouveau au parc Roger Salengro, de façon agrandie et améliorée. Nous ferons passer la Coursinelle électrique au Parc pour emmener les personnes jusqu'au véhicule autonome. Comme cela, il y aura ce lien aussi avec le cœur de ville, étant précisé que l'inauguration du marché de Noël et le lancement des lumières se fera en fin d'après-midi du 7 décembre. Vous êtes tous conviés à participer à ce moment festif.

Mme Concile –

Juste pour préciser que, pour la navette, les marquages au sol ont été faits rue piétonne et que les stops ont été installés rue Saint-Martin et en bas de la rue de Rémigny et vers la rue Jean Desveaux.

M. le Maire –

Vous avez raison de rappeler ces points. Ce n'est pas pérenne, c'est juste pendant le temps de fonctionnement de la navette, mais il faut les respecter quand même. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

J'ai eu une partie de réponse ; c'est donc juste pour remplacer le petit train.

Juste une petite précision : ce n'est pas la première fois que l'on teste cette navette autonome Navya. Elle a été testée à Lyon également.

Je souhaiterais savoir combien a coûté l'aménagement pour sécuriser le passage de cette navette, dont les aménagements provisoires.

M. le Maire –

Cela fait partie du projet global de la navette autonome, puisqu'elle doit lire des lignes. Il n'y a pas de question à se poser.

Ensuite, vous évoquez Lyon. La navette est testée principalement en espace privé, avec une traversée d'espaces publics. Nous serons une des premières villes à avoir la présence de la Coursinov complètement sur l'espace public, sans chauffeur, si ce n'est une présence qui pourrait être obligatoire par la réglementation, qui va évoluer ; j'ai eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec Elisabeth Borne, la ministre des Transports. Nous préparons la ville à la navette de demain, qui sera aussi plus sûre, puisqu'elle est censée ne pas avoir de défaillance. Pour nous, c'est une façon aussi d'avoir une belle démonstration de l'innovation sur l'espace public, qui servira aussi de support pour les fêtes de Noël.

Je vous parlais tout à l'heure d'aides supplémentaires de la Caisse des Dépôts ; c'est un exemple où la Caisse des Dépôts s'investit beaucoup pour nous aider financièrement à la mise à disposition de cette navette sur l'espace public, sachant

qu'Autun devrait l'avoir à l'été prochain, mais plus orientée touristes. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Vous transformez ma question. Je demandais juste le coût des aménagements pour pouvoir sécuriser le passage de cette navette : les stops, etc., tout ce qui a été fait par la Ville de Nevers pour pouvoir permettre à cette navette de passer en toute sécurité pour lire les lignes.

M. le Maire – 423,50 € ! Je plaisante, Monsieur Lagrib !
Ce n'est pas le plus cher ; c'est la navette qui coûte cher. Mais nous avons un certain nombre de subventions.
Honnêtement je n'ai pas le coût des trois bandes de peinture, etc. Si cela vous plaît de faire durer les débats, je veux bien...
Le juste prix, c'est en dessous de 1 000 €.
Pour cette subvention, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adjugé. Validé, à l'unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2018-192 **Dispositif « Tandems Solidaires 2017-2018 » - Reversement d'une subvention du Réseau Bourgogne Franche Comté International à l'association Sabouniuma**
Adopté à l'unanimité

2018-193 **Confrérie des amateurs de chocolat : lancement des illuminations 2018 – Chasse aux œufs 2019**

M. le Maire – Je passe la parole à M. Morel pour la délibération sur la Confrérie des amateurs de chocolat, lancement des illuminations et chasse aux œufs.

M. Morel – La Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre organise depuis près de vingt ans un Festival du Chocolat avec pour objectifs :
- la promotion du patrimoine culinaire sur la fabrication traditionnelle du chocolat.
- Le soutien à une association œuvrant dans le domaine de la recherche médicale et de l'aide aux malades, par le biais de la vente de chocolats.
Par ses dimensions d'accès au patrimoine pour tous et de solidarité, le festival du chocolat s'inscrit dans le cadre des actions du territoire UNESCO Nevers Agglomération.
Considérant le souhait de la Confrérie de s'engager aux côtés de la Ville de Nevers à l'occasion de certains événements, notamment le lancement des illuminations de Noël le 7 décembre 2018 et la Chasse aux Œufs de Pâques le 21 avril 2019, il est proposé de signer une convention de partenariat. L'assemblée autorise le maire à signer ladite convention.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire – Merci. Pas de questions ? C'est la continuité d'un partenariat, également dans le cadre du territoire UNESCO. Nous continuons donc nos animations, en partenariat avec la Confrérie des amateurs de chocolat.

M. le Maire – Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-194

Mandat spécial – Déplacement à Taizhou (Chine)

- M. le Maire – La parole est à Chrystel Pitoun, en charge des jumelages sur le mandat spécial pour un déplacement à Taizhou en Chine.
- Mme Pitoun – Nous avons reçu une délégation chinoise en 2017, et en 2018. Ils sont très désireux de reprendre des échanges entre nos deux pays, entre nos deux villes qui sont donc jumelées : Taizhou et Nevers.
Monsieur le Maire partira avec Philippe Cordier au Vietnam, et nous rejoindra en Chine, où je partirai. Je serai accompagnée de Julie Cadiot, agricultrice à Saincaize et qui fait partie de l'association JA 58, qui est un collectif de jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, qui veut promouvoir l'élevage charolais à l'international. Ils ont prévu d'aller au Salon de l'Alimentation à Shanghai au mois de mai. Ils ont vu avec nous la possibilité de participer à notre voyage pour se faire connaître à l'avance. Nous allons aussi être accompagnés de M. Alain Tixier, fondateur du « Coussin connecté », le « Coussin Viktor », dont la start-up est à l'INKUB. Nous allons là-bas pour continuer les échanges qu'il y avait eu déjà il y a quelques années.
Si vous voulez les budgets, les frais de transport sont estimés à 6 105,06 €. Les billets d'avion plus les visas : 4 112,82 €. Et les frais de déplacement à l'étranger, hôtel, repas : 1992,24 €.
- M. le Maire – Monsieur Diot.
- M. Diot – Monsieur le Maire,
Plutôt que de taxer l'essence, le gasoil et le fioul domestique, nous faisons actuellement signer une pétition pour, entre autres, taxer le kérosène des avions et le fioul lourd des navires de croisière qui, contre toute logique, échappent aux taxes de l'État.
Ce ne sont évidemment pas nos seules propositions en la matière, mais en l'occurrence, au vu de vos voyages à répétition, je crains que notre proposition de taxation du kérosène n'aggrave encore les finances de la Ville.
Las Vegas, Tel-Aviv, Shawinigan, Barcelone la semaine dernière, Taizhou cette semaine. Un jour nous calculerons le bilan carbone du Maire de Nevers ; il ne devrait pas être très flatteur !
Mme Pitoun fait un aller-retour Nevers-Taizhou. Et pour votre part, avec M. Cordier, vous passez par Hanoï où vous vous déplacez au titre de l'Agglomération pour développer des partenariats dans le domaine de la santé. Vous me corrigerez parce que l'on s'y perd. En tout cas, nous verrons les résultats.
Mais plutôt que d'espérer séduire des médecins au Vietnam pour pallier la pénurie à l'hôpital de Nevers, nous vous suggérons de faire en sorte que l'hôpital de Nevers reste attractif pour les médecins qui y travaillent déjà, et cela passe, par exemple, par le maintien du Centre 15 dont vous avez pourtant soutenu le déménagement à Dijon.
En fait, en « jumelant » le déplacement à Hanoï et celui à Taizhou, vous faites d'une pierre deux coups, et d'un certain point de vue c'est tant mieux. En revanche, la répartition des frais de transport entre Nevers et l'Agglomération peut interroger : en

fait, votre déplacement à Taizhou conduit la Ville de Nevers à prendre en charge la moitié des frais qui devraient incomber à l'Agglomération, pour le déplacement à Hanoï. J'imagine que c'est le résultat de discussions prises à l'unanimité en conférence des Maires ? C'est la question que je pose : Est-ce que la répartition du financement de ces voyages entre la Ville de Nevers et l'Agglomération est juste ? Au-delà de cela, c'est surtout le résultat de ces multiples déplacements qui nous interroge. Résultat concret.

M. le Maire – Je présenterai tout cela, Monsieur Diot.

M. Diot – Oui, mais vous nous dites cela à chaque fois.

M. le Maire – Mais, non ; je le présenterai en temps voulu. Ce n'est pas vous qui êtes le maître de mon temps. Vous passez votre temps à dire que je me déplace ; oui, je me déplace, je l'assume. Pourquoi je me déplace ? Je me déplace avec des enjeux et des intérêts économiques.

Aujourd'hui, le monde est à celui qui va chercher. Vous envoyez un mail à l'autre bout du monde ; pourquoi n'auriez-vous pas des échanges au bout du monde ? Je ne vous cache pas que j'y vais avec des intentions. Et pas des arrière-pensées ; des avant-pensées, autour du tourisme, autour de la santé.

A chaque fois, ce qui est le lieu pour vous de discussions, et de prises de position parfois assez dogmatiques, on va le dire, à chaque fois nous présentons pourquoi on y va, et quand nous revenons, nous faisons une présentation de ce qui s'est passé et des retours. Vous n'avez pas besoin forcément d'attendre longtemps. Nous parlions tout à l'heure du « Coussin connecté » de Fingertips. Cette société, je l'ai connue au DLD en Israël la première fois que je m'y suis rendu, en 2016. J'ai vu une petite structure qui présentait un « coussin » auquel pas grand monde ne s'intéressait, mais je m'y suis intéressé ; aujourd'hui cette structure a levé des fonds auprès de La Poste, elle a gagné trois fois le prix du Concours Lépine, elle a gagné le Prix de l'innovation Edouard Leclerc, et elle est dans tous les médias nationaux. Elle s'est implantée à Nevers, en établissement secondaire, car elle est à Nice. Mais quand elle nous accompagne, elle se revendique de Nevers. Aujourd'hui, nous allons équiper des EHPAD, des services de l'hôpital, et des personnes individuelles pourront le prendre. C'est très innovant. Nous allons pouvoir aussi, et nous y travaillons, parce que nous avons innové et fibré le coussin, diffuser en direct les spectacles du Théâtre, notamment dans les EHPAD ou dans les chambres d'hôpital, par exemple pour des personnes qui auraient réservé un spectacle et qui seraient immobilisées. Grâce à sa connexion, on permet de préserver de l'autonomie chez soi ou dans des établissements hospitaliers, faire plein de choses...

J'ai accompagné Alain Tixier à Paris, et il a gagné le prix, alors qu'il y avait énormément de sociétés qui présentaient leurs produits. Bref, c'est quelqu'un aujourd'hui qui se revendique de Nevers, qui a son implantation aujourd'hui chez nous, qui envisage de recruter ici et de créer de l'emploi. Il en a déjà créé, d'ailleurs. Je ferai ce compte rendu.

Parmi les start-ups qui se sont implantées, certaines ont quitté l'INKUB pour s'implanter ailleurs dans Nevers, ce qui est logique ; un incubateur, ce n'est pas fait pour héberger. Je me suis même étonné que certaines restent au moins trois ans. La plupart de ces start-ups ont doublé leurs effectifs, notamment en recrutant chez DigiSup ou CS2I. Et aujourd'hui certaines ont du mal à recruter.

Tout ce bilan, je le ferai.

J'aurais pu prendre le parti de rester dans mon bureau. Cela me faciliterait la vie, et ce serait beaucoup plus simple. Je fais quand même ce que je dois faire ici quand je suis ailleurs. C'est au prix, effectivement, de beaucoup d'heures, mais je les assume.

Par contre, j'ai fait ce choix, parce qu'aujourd'hui l'innovation est d'abord dans le monde, et que ces réseaux que j'ai pu développer aujourd'hui commencent à porter leurs fruits, à amener de l'intérêt pour notre ville, qui commence à être reconnue dans ce domaine de l'innovation.

Je vous donne l'exemple de « Cœur de Ville ». Je vais aller à Poitiers, car le Directeur de « Cœur de Ville » réunit les 222 villes à Poitiers pour la première fois, et il m'est demandé d'intervenir sur la partie « Ville intelligente, smart city ». On s'adresse à Nevers ; je ne suis pas allé lever le doigt. Donc, très bien ; ce n'est pas pour ma personne que je prends, c'est pour, petit à petit, l'expérience que l'on acquiert et la construction des choses.

Effectivement, ce sont parfois des frais, mais nous veillons à être très raisonnables. Je sais qu'il y a des choses qui se préparent, je ne suis pas naïf. Mais sur les frais, je suis très à l'aise. Quand je vais à Paris, en 4 ans et demi, je ne suis allé qu'une fois à l'hôtel ; je vais là où je ne paie pas, c'est-à-dire chez ma famille et notamment chez mon fils. Je suis donc raisonnable sur les coûts. Il y a des coûts qui sont effectivement moins maîtrisables, comme les billets d'avion, mais je donnerai compte de tout cela, car je sais que cela constitue des attaques, mais je considère qu'aujourd'hui ne pas s'ouvrir à l'international serait une erreur.

Si nous avons pu organiser le SIIVIM à Nevers avec 4 délégations ministérielles étrangères, avec un ministre qui est venu, avec le haut patronage du Président de la République, etc. c'est parce que nous avons acquis une certaine crédibilité, et qu'aujourd'hui on nous demande de l'exporter, qu'on nous demande de l'organiser ailleurs, etc.

Tous les grands comptes nous ont financés, nous ont accompagnés. Cela veut dire aussi qu'ils pensent que nous faisons des choses bien. Par rapport à ce succès, la Caisse des Dépôts souhaite aller plus loin avec nous, comme elle le fait pour la navette autonome, sur d'autres sujets.

Donc, oui, ce n'est pas en restant dans mon bureau que les gens vont venir par hasard à Nevers s'échouer ; c'est en allant chercher les choses. C'est ma conception, c'est d'aller chercher les choses.

Je crois que l'an passé nous avons dépensé 34 000 €, à l'Agglomération, de frais de déplacement, globaux, pas qu'à l'étranger, ce qui représente 0,00 et quelques euros d'un budget de 70 M€.

Je mets tout le monde à l'aise ; si certains semblent préparer leurs flèches là-dessus, j'ai mon bouclier. Et donc je préciserais que ces voyages ne sont pas des voyages d'agrément, ils sont des voyages d'objectifs.

Pour ce qui est du Vietnam, j'y vais, pas comme ça, pas comme une lubie ; j'y vais, avec Philippe Cordier, qui m'accompagne en tant que vice-président du CHAN, et moi en tant que président, puisqu'il nous a été demandé de nous rendre là-bas pour un sujet complémentaire. Nous avons un chef de pôle qui est d'origine vietnamienne et qui a noué des liens avec un hôpital suédois, financé en grande partie par la Suède, qui propose à des médecins de venir renforcer les équipes de Nevers, et donc il y aura un certain nombre de médecins qui vont approfondir aussi leur Français – le Vietnam est un pays francophile –. L'ambassadeur du Vietnam, ayant

su cela, m'a reçu à Paris et a demandé à me voir, et il a calé des rendez-vous avec des élus pour essayer de développer aussi des partenariats dans l'innovation, sachant que je vais être reçu également par un Français qui a mis en place de l'enseignement autour de l'ingénierie automobile, et qui est intéressé par Nevers aussi. J'y vais toujours avec des objectifs très précis. Je ne vais pas errer dans les rues sans savoir où aller. Y compris sur les salons. J'y vais avec des objectifs très précis que j'essaie de remplir, et là en l'occurrence nous irons à deux, avec le docteur Nguyen, de l'hôpital de Nevers, avec le Professeur Leclerc qui nous accompagne. Donc, cette partie de trajet est prise en charge par l'hôpital pour moi et Philippe Cordier.

Et comme je souhaitais optimiser et le temps et l'argent, et que nous sommes attendus en Chine, j'ai pensé intelligent d'essayer de concilier les deux, ce qui n'est pas simple dans l'organisation. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de poursuivre le voyage en Chine.

Pourquoi en Chine ?

Parce que la Ville de Nevers est jumelée avec Taizhou. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé ; cela remonte à loin. Et que ce jumelage avait un peu été enterré en 2003. Les Chinois sont venus nous voir par deux fois, manifestant un intérêt pour notre patrimoine, et je vais essayer là-bas de développer des partenariats autour du tourisme. Aujourd'hui, l'idée, ce n'est pas forcément de faire envahir la ville de Chinois, mais je pense que nous avons une carte à jouer sur l'économie, parce que le tourisme c'est de l'économie, et donc d'aller proposer des venues de touristes jusqu'à Nevers et leur vendre le territoire.

Si je reste à mon bureau et que j'envoie un flyer, je ne suis pas sûr que cela va le faire. Donc, il faut parler. Ils ont fait l'effort de venir deux fois, ils nous ont invités. Je me suis engagé à essayer de faire le tour des villes jumelées. Il y en a 12 à Nevers ; j'en ai fait une partie, je n'ai pas tout fait, j'ai parfois décliné, parce que l'on reçoit plus d'invitations que je ne me déplace, mais j'y vais toujours dans des perspectives de partenariats et d'échanges.

Les personnes qui sont venues souhaitent aussi investir un peu d'argent à Nevers, dans des établissements. Elles sont en train d'étudier sérieusement des projets. Et d'ailleurs nous sommes accompagnés par une agricultrice et un chef d'entreprise. J'avais été relancé aussi par M. Moreau, qui s'occupe de l'élevage charolais, qui pensait pouvoir venir avec nous, et qui finalement va organiser un voyage par eux-mêmes en tant qu'éleveurs de Charolais.

Donc, vous voyez qu'il n'y a pas que moi qui ai l'idée d'aller là-bas, et j'y vais aussi sur invitation et j'y vais aussi avec des choses très précises à essayer de mettre en place. Donc nous vous rendrons compte. C'est en quelques jours que nous ferons les deux pays, Vietnam et Chine ; nous allons essayer d'assumer tout cela et essayer d'être efficaces.

M. Diot – Du coup, pour bien comprendre, l'Agglomération ne finance rien là-dedans, et Nevers-Hanoï, c'est l'hôpital ?

M. le Maire – Oui, on tombe dans nos fonctions d'administrateurs de l'hôpital que nous partons, à la demande de l'hôpital et à la demande de l'hôpital vietnamien, puisqu'ils souhaitent signer là-bas un partenariat qui nous permettra de temps en temps d'avoir des renforts de médecins vietnamiens, qui seront parfaits dans leur formation par notamment le Dr Nguyen qui parle leur langue et qui s'y rend plusieurs fois dans

l'année. C'est lui qui a ouvert cette piste, et donc c'est lui qui nous a demandé d'être présents. Cela me semble quand même positif pour le territoire, et je ne vous cache pas que le Vietnam est en train de se développer fortement. C'est un pays, que je ne connais pas, qui, semble-t-il, a des moyens, et qui souhaite regarder vers l'Europe. Si certains sont allés au Mondial de l'Automobile, je m'y suis rendu, y compris pour être présent sur le stand de l'ISAT ; il y avait un stand de véhicules vietnamiens qui n'ont pas à rougir des véhicules européens, qui sont d'ailleurs conçus et dessinés en Italie, avec une motorisation allemande. Ce sont des voyages avec des objectifs précis, je le redis.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun –

Oui, Monsieur Diot. Je me suis occupée un peu du voyage en Chine. Je voulais vous dire que c'était assez compliqué, parce que l'on ne peut pas envoyer de lettres, on ne peut pas envoyer de mails, on est obligé de passer par un monsieur qui est à Paris, qui vient régulièrement avec les délégations. Donc, j'ai réussi un peu à voir avec eux ce qui nous intéressait en fait. Nous allons visiter des sites et structures en lien avec l'agriculture, avec Mme Cadiot, pour pouvoir faire des échanges, puisque ce n'est que depuis cette année que la Chine rouvre ses portes et que l'on va pouvoir leur revendre des produits alimentaires. Nous allons visiter l'université. Nous allons voir pour tout ce qui est la mobilité urbaine. Nous allons aussi visiter des EHPAD, puisque chez eux il y a aussi beaucoup de personnes âgées, et donc chez nous c'est quand même un souci. Nous allons voir un peu comment eux ils font. Nous avons vraiment vu avec eux un programme. Nous avons fait un programme intéressant pour des échanges intéressants.

M. le Maire –

Je rappelle d'ailleurs que l'ISAT reçoit régulièrement des étudiants chinois. Il y a une chose qui est moins évaluable ; c'est aussi l'ouverture que nous donnons aux entreprises. Parce que, quand des élus accompagnent des entreprises, cela leur permet d'accéder à des élus, à des gens auxquels ils n'auraient pas forcément accès et qui ne les recevraient pas. Et je m'en suis rendu compte. Si vous prenez l'entreprise APEX Drones, qui est aujourd'hui à l'aéroport, et qui va embaucher bientôt, nous lui avons permis d'ouvrir les portes des sociétés israéliennes de drones, et aujourd'hui elle y retourne sans nous. Elle a même fusionné avec une. Ils ont embauché là-bas. Ils vont embaucher ici. C'est un exemple ; il y en a d'autres. Fingertips, et ses « coussins connectés » aussi.

C'est une façon aussi, à notre niveau, de faire faire des rencontres à nos entreprises de territoire, que ce soit dans l'élevage et l'agriculture, comme avec Mme Cadiot, ou que ce soit dans les nouvelles technologies ou dans l'accompagnement des personnes âgées. La Chine est effectivement « un gros marché », parce qu'il y a une forte population. Donc, c'est aussi une façon d'ouvrir des portes, à la fois pour faire venir chez nous, mais à la fois pour ouvrir des marchés à ceux qui nous accompagnent, qui assument leurs déplacements, je le dis. Cela me semble avoir plusieurs vertus.

Nous vous confirmerons tout cela. Philippe Cordier veut intervenir.

M. Cordier –

Je voulais rajouter quelque chose, c'est que l'on n'est pas forcément non plus qu'à l'international – je parle de l'hôpital au Vietnam – pour faire venir des internes chirurgie thoracique éventuellement à l'hôpital de Nevers. On est également sur le plan national, puisqu'aujourd'hui je suis allé à Tours au Congrès national des

enseignants médecins, 7^{ème} édition, où nous avons un stand, où le Pays Val de Loire avait un stand qui était sponsorisé par différents donateurs, mais je veux dire par là que l'on cherche également des jeunes médecins pour qu'ils viennent s'installer aussi dans notre territoire. En se déplaçant également sur le plan national, là aussi on arrive à essayer de lutter contre cette désertification médicale si importante dans notre département. Il y a ces déplacements qui sont extrêmement importants, puisque si le « Coussin Viktor » arrive à s'implanter en Chine dans les maisons de séniors, où la population est à peu près de 250 millions dans ce que nous appelons nos EHPAD, je pense que c'est une bonne chose pour cette société, et ce sera grâce aussi à la Ville de Nevers s'ils arrivent aussi à s'implanter dans ce pays. C'est aussi important, ces échanges.

M. le Maire –

C'était peut-être inhabituel à Nevers, quoiqu'il y ait eu beaucoup de jumelages et déjà beaucoup de déplacements. Cela a l'air d'être saugrenu ce que je fais, mais je peux vous dire que, là où je suis, il y a plein de Français, il y a plein de territoires, et que, si on n'y est pas...

Vous voyez, c'est en lien avec le salon Smart City de Barcelone que les contacts se sont noués avec la Métropole de Dijon avec laquelle nous allons travailler. François Rebsamen va nous aider sur la ville connectée qu'il déploie de façon assez innovante. Nevers a été citée, a été mise en avant, et du coup, cela m'a permis de nouer des partenariats privilégiés avec le vice-président de la Métropole de Dijon, Denis Hameau, qui prend conscience de notre volonté à Nevers de nous mettre à niveau en proportion de notre ville. Tout cela ne se fait pas forcément en se voyant à Dijon ou à Nevers. Cela se fait aussi en se voyant sur les salons, et en montrant notre intérêt. Et donc je vous assure qu'aujourd'hui énormément de territoires sont présents à l'étranger, parce qu'il y a des marchés à prendre, et que nous avons modestement, mais avec détermination notre part aussi. Que ce soit dans le monde de la médecine, de l'e-santé, etc., nous avons vu aussi beaucoup de sociétés qui ont intéressé nos concitoyens.

Voilà finalement ce que certains soulèvent, parce que cela les intéresse politiquement, et cela leur permet un axe de critiques, mais s'il n'y a que cela, cela va être un peu léger. Mais en fait nous sommes loin d'être originaux, et je peux vous dire de plus en plus de territoires français s'y engagement. Nous étions un peu tous seuls au début ; je pense au DLD en Israël, où il y a une forte présence de l'Est, de Mulhouse, de Strasbourg, de la région PACA, etc. Et donc je vous assure que c'est relativement anodin.

Mais je vous réitère la proposition, Monsieur Diot, parce que ces voyages, je souhaiterais les partager avec des élus « dits de l'opposition », pour que vous vous rendiez compte, et je le dis sans prétention, dont la façon dont Nevers est reçue, dont parfois Nevers est traitée et mise en avant.

Nous avons le CES de Las Vegas qui sera proposé au prochain Conseil d'Agglomération, où nous partons cette année avec une délégation de la Région, puisque nous étions l'an dernier les seuls élus, avec Alain Bourcier ; cette année, il y aura Patrick Molinoz, et un autre représentant de la Région. Marie-Guite Dufay trouve cela très bien que nous les accompagnions. Donc nous nous sommes intégrés dans ce déplacement, où il y a énormément de territoires français. Je rappelle qu'à Las Vegas, la France est le deuxième pays représenté en termes de structures ou de collectivités, bien avant les Chinois, et très peu derrière les États-Unis, et avec des partenariats. Je rappelle que le Geebee, s'il est à Nevers, c'est

parce que je suis allé à Las Vegas rencontrer le maire de Shawinigan, et que le maire de Shawinigan va faire le SIIVIM II dans sa ville. C'est cela aussi l'intelligence entre pays, francophones ou pas. Tout cela a une logique, tout cela a une construction.

Et puis j'ai envie de vous dire, pour vous rassurer, que mon bilan carbone sera toujours meilleur que celui de ceux qui parlent beaucoup pour ne rien dire et qui consomment beaucoup de CO₂.

Nous votons sur ce déplacement en Chine. Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Ce déplacement est voté à l'unanimité. Nous en ferons bon usage.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2018-195

Chantier éducatif secteur Bords de Loire – Courlis – Attribution d'une subvention Association « Interstice »

M. le Maire – Nous allons aborder la dernière partie des délibérations qui concerne à nouveau le soutien aux associations. C'est Jacques Francillon qui va nous présenter la délibération n° 195 le chantier éducatif secteur Bords de Loire – Courlis – Attribution d'une subvention à l'association « Interstice ».

M. Francillon – Merci, Monsieur le Maire. Les habitants, les acteurs et les travailleurs sociaux des quartiers des Courlis et Bords de Loire évoquent régulièrement les problématiques liées à la propreté et au cadre de vie. C'est pourquoi il a été proposé aux jeunes un travail d'été. Il s'agissait de sensibiliser à l'entretien et à la propreté de leur quartier et de leurs lieux de vie les jeunes en question.

Ce chantier leur a permis également de découvrir les acteurs de terrain qui travaillent au quotidien sur le quartier.

Ces actions ont été engagées entre le 9 juillet et le 14 juillet 2018, avec ramassage de déchets, visite du centre de tri de Nevers Agglomération, rangement du local de l'association, visite du tribunal de grande instance, qui a beaucoup intéressés les jeunes, et des travaux de jardinage. Il y a eu un moment convivial, et une participation à la cérémonie commémorative du 14 juillet.

Ce chantier a permis ainsi aux jeunes de voir comment se passait le travail sur le terrain. Les objectifs étaient évidemment éducatifs ; il s'agissait de mesurer leur motivation pour accomplir un travail gratifiant, et également adapter leur comportement au cadre dans lequel ils se trouvaient.

L'association « Interstice » a mobilisé les jeunes et les a accompagnés dans cette démarche citoyenne, il s'agit donc de soutenir cette association en l'occurrence par une subvention d'un montant de 1 500 €, qui correspond à la participation au financement du code de la route et des heures de conduite pour quatre jeunes filles qui ont participé à ce chantier éducatif de ce quartier prioritaire de la ville.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018, article 6574 et au chapitre 65, opération 521. Avis favorable en commission 2.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Je précise que M. Chartier ne prendra pas part au vote, du fait de sa qualité de président d'« Interstice ».

Sans la voix de M. Chartier, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2018-196

Subvention à l'association Médico pour le fonctionnement des accueils de loisirs le mercredi matin

M. le Maire –

M. Chartier va prendre la parole sur la délibération n° 196 sur la subvention à Médico pour le fonctionnement des accueils de loisirs le mercredi matin.

M. Chartier –

Je voudrais, Monsieur le Maire, faire un petit aparté sur « Interstice » justement. Comme c'était le sujet, je voulais intervenir justement pour informer le Conseil sur les graves difficultés financières que traverse cette association aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de verser les salaires des salariés à la fin du mois de novembre, faute d'avoir reçu la subvention du Conseil départemental. Petit retour en arrière. Depuis 10 ans, il y avait un partenariat qui s'est créé avec le Conseil départemental autour de cette association pour faire de la prévention spécialisée dans la ville. Pendant presque 10 ans, ces deux collectivités se sont entendues pour que le Conseil départemental verse 50 000 € et la Ville de Nevers 65 000 € conjointement. Cela s'est fait ainsi année après année sans problématiques particulières. Mais depuis cette année, finalement, le Conseil départemental a joué un peu aux abonnés absents depuis mon arrivée. Enfin, je ne sais pas si c'est mon arrivée. Je suis arrivé au mois de mai à l'association, et j'ai eu beaucoup de mal à les voir. J'ai dû interpeller M. Lassus, le Président, fin octobre, lors d'une représentation. J'ai rencontré ensuite M. Morel, qui est en charge de ce sujet-là au sein du Département, pour lui faire part de la nécessité d'avoir cette subvention. Aujourd'hui, j'ai reçu un courrier de M. le Président du Département, qui me disait nous gratifier d'une subvention de 35 000 € qui aurait été votée par le Conseil départemental lundi dernier, mais j'ai reçu ce jour également un courrier du Département m'expliquant que ces 35 000 € sont conditionnés à un certain nombre de clauses, clauses que je dois encore étudier avant de signer des papiers qui nous sont proposés.

Voilà, on va dire qu'aujourd'hui le dialogue reste ouvert ; je ne veux pas être catastrophiste non plus totalement. Le dialogue est ouvert. Parce que la semaine prochaine, je vois également M. Morel pour continuer à en discuter. Mais aujourd'hui on est quand même dans une situation inquiétante pour une association qui est quand même reconnue dans la ville, reconnue par les acteurs de terrain également, qui était très reconnue par un ancien préfet, qui était un soutien de premier ordre à l'action de cette association. C'est dommage également ; j'aurais bien voulu interpeller Mme Fleury, qui a été une des fondatrices de cette association, et j'aurais voulu avoir son avis par rapport à ces difficultés. Elle est partie un peu plus tôt. C'est dommage, comme cela, que des élus partent avant la fin du Conseil municipal. J'ai des salariés à payer et qui sont en souffrance. Voilà, j'aurais voulu l'interpeller sur le sujet. Bon, tant pis.

En tout cas, je ne veux pas être catastrophiste, le dialogue existe. J'espère que l'on arrivera à résoudre le problème prochainement. En tout cas, je vous tiendrai informé, si ce n'est pas le cas. Merci.

- M. le Maire – Je rappelle qu'effectivement c'est sur un secteur qui relève d'ailleurs de la compétence du Conseil départemental, la prévention, qui met déjà moins que la Ville dans l'association, ce qui est un peu curieux.
Quand vous dites que vous rencontrerez M. Morel, ce n'est pas M. Xavier Morel, mais c'est M. Philippe Morel, qui, fort de la constance que nous lui connaissons, a rejoint l'équipe majoritaire du Département. Je dis cela pour que les Neversois puissent s'y retrouver.
Voilà, je trouve un peu curieuse la position du Département sur le soutien qui était récurrent depuis 10 ans, et qui subitement s'arrête. Je ne crois pas que cela soit au bénéfice de la population des quartiers que nous devons accompagner. J'ose espérer, Monsieur le Président d'« Interstice », que vous saurez vous montrer persuasif quant à cette subvention, qui est quand même très réduite. Vous parliez de réduction des subventions ; on passe de 50 000 à 35 000 € ; c'est cela ?
- M. Chartier – De 50 000 à 35 000 €. Et encore, les 35 000 €, nous ne sommes pas sûrs de les avoir dans la totalité. Pour l'instant, j'ai à peu près une certitude sur 17 000 €. On passerait de 50 000 à ...
- M. le Maire – Cela interpelle, vu la compétence du Département pour accompagner la prévention, je le dis. Ce n'est pas un bon message donné aux quartiers de la part du Conseil départemental.
Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Je rejoins M. Chartier sur l'importance de cette structure, et le travail qu'elle mène au quotidien auprès des habitants des quartiers.
Par contre, allons jusqu'au bout des précisions ; je pense que cela relève d'un problème administratif, d'après ce que j'ai pu en savoir.
La solution est assez simple. Il y a eu des démarches notamment sur une problématique de gouvernance, car le Département intervient dans la structure, mais n'a aucune gouvernance. Je pense que les sujets de discussion sur ces clauses-là sont de savoir comment vous, vous envisagez les choses pour pouvoir résoudre la situation.
- M. Chartier – Sans polémiquer, parce qu'encore une fois le dialogue est ouvert, donc je ne veux pas non plus critiquer trop, mais en tout cas une place d'administrateur leur a été proposée il y a quelques années, mais ils ne l'ont pas prise. Egalement, je les ai invités à l'Assemblée générale du mois de juin de l'association ; ils n'étaient pas là. Après, chacun joue sa partition. On verra. Après, on continuera avec les différents partenaires de l'association. C'est une discussion globale, ensuite.
- M. le Maire – Il faut peut-être rappeler, Monsieur l'Adjoint et Président d'« Interstice », qu'il y a quand même une convention qui oblige le Département, y compris jusqu'à cette année, et que, subitement, on nous fait des tas de tracas administratifs – il faut déposer une demande, etc. alors que les montants étaient versés de façon automatique –. On peut se poser des questions sur le soutien apporté à ces structures. Vous avez beau, Monsieur Lagrib, soutenir cette belle structure ; s'il n'y a pas les fonds pour la financer, cela va être compliqué. Et là, pour le coup, il n'y a pas grand monde qui puisse s'y substituer.

Donc, il y aura un choix à faire, et j'espère que l'on va revenir à raison dans ce dossier, compte tenu de l'enjeu d'accompagnement dans le cadre de la prévention dans les quartiers, et notamment pas que le quartier Est, puisque « Interstice » se développe sur le territoire de la ville.

Vous nous tiendrez au courant, et on espère que cette subvention sera versée sans trop de conditions, puisque vous avez rappelé que le Département a toujours été associé, et qu'il avait été même proposé qu'il rentre dans la gouvernance, ce qui n'était pas le cas. Les conditions ne sont pas franchement nouvelles, et les problèmes administratifs, Monsieur Lagrib, ont parfois bon dos.

Il faut que vous présentiez la délibération n° 196, Monsieur Chartier.

- M. Chartier – Délibération n° 196 relative à la subvention à l'association Médico pour le fonctionnement des accueils de loisirs le mercredi matin.
 Considérant que dans le prolongement de la délibération n°2017_DLB091, adoptée par le Conseil municipal le 30 juin 2017 portant sur le projet d'organisation des temps scolaires et périscolaires, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale a décidé de l'évolution de l'organisation des temps scolaires des écoles publiques du 1er degré de Nevers, à compter de la rentrée scolaire 2017 sur 8 demi- journées.
 Considérant que, depuis cette date, les écoliers des écoles publiques maternelles et élémentaires de Nevers n'ont plus classe le mercredi matin ;
 Considérant que l'association Médico a dès lors décidé de proposer aux familles un service d'accueil de loisirs ouvert dès le mercredi matin ;
 Vu la demande de participation financière aux frais de fonctionnement de ce service transmise par l'association à la Ville de Nevers le 2 août 2018 ;
 Vu les crédits ouverts au BP 2018, chapitre 65, opération 387A05 ;
 Considérant l'intérêt que présente ce service, je vous propose d'attribuer une subvention de 60 710,84 € à l'association Médico, dont le siège social se situe à Nevers, 2 boulevard Jacques Duclos, pour le fonctionnement de ses accueils de loisirs le mercredi matin.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Cette délibération tombe bien. Il faut d'abord balayer devant sa porte avant de critiquer les autres. J'aimerais apporter juste une précision. Vous parlez de politique en direction des quartiers, mais quand on voit le temps que vous avez mis pour pouvoir payer ce que vous devez ; vous parlez du 2 août, mais il me semble que des échanges ont eu lieu...
- M. le Maire – Excusez-moi, Monsieur Lagrib, mais pour que l'on comprenne, précisez, parce que je ne comprends rien. « Payez ce que vous devez », je ne vois pas ce que cela veut dire.
- M. Lagrib – Il y a eu des échanges. Vous parlez de...
- M. le Maire - Payez quoi ? A qui ? Combien ? Essayez d'être précis dans vos interventions.
- M. Lagrib – Je suis précis. On va résumer la délibération. Il y a deux interlocuteurs : la mairie et Médico. Si vous avez besoin que l'on vous réitère les informations pour que vous

comprenez, ne cherchez pas la petite bête là où elle n'est pas. Donc, il y a eu des échanges...

M. le Maire – Monsieur Lagrib, je veux bien être gentil, mais ne soyez pas trop... Vous voyez ce que je veux dire. Vous n'êtes même plus dans l'autoritarisme...

M. Lagrib – Il y a eu des échanges. Vous me laissez terminer... Ou dès qu'il y a un sujet qui vous...

M. le Maire – Je vous demanderais de me parler avec un minimum de respect. Je le fais moi aussi.

M. Lagrib – Je vous parle avec un minimum de respect, mais vous me coupez la parole alors que je n'ai même pas encore terminé.

M. le Maire – Ah, oui, je ne vais pas me gêner si vous me parlez comme cela. Cela, c'est sûr.

M. Lagrib – C'est que vous n'appréciez pas quand une observation ne va pas dans votre sens.

M. le Maire – Je n'appréciais pas la façon dont vous me parlez, Monsieur Lagrib. Dans la vie, on peut tout dire, mais il y a la façon de le dire.

M. Lagrib – Oui... On arrêtera là ! Je rappellerais juste les faits. Des échanges ont été menés avec Médio depuis le mois de février. Vous annoncez dans cette délibération que vous avez eu un courrier qui vous a été transmis que le 2 août. Je pense que vous avez été averti. Moi-même j'ai été averti par les réseaux sociaux, où on vous accusait d'être un mauvais payeur.

Et quand vous parlez de considération et de respect dans les propos, quand une adjointe de quartier tient envers les habitants des quartiers des propos qui ne sont pas respectueux, j'aimerais bien savoir comment vous considérez ces comportements, quand vous parlez de respect. Je pense que vous avez eu des alertes des habitants, de l'habitante en question. Et savoir comment vous vous positionnez par rapport à ce respect-là ; le respect de ces populations. Vous avez voulu lancer le sujet ; on va le lancer, le sujet.

M. le Maire – Pour moi, il n'y a pas de sujet. D'ailleurs, « ces populations », pour moi, c'est très péjoratif. Pour moi, il n'y a pas de populations différentes, il n'y a que des Neversois et des Neversoises. Donc, attention à comment vous vous exprimez ; cela pourrait être mal perçu peut-être par eux. Stigmatiser des populations, cela ne me semble pas très heureux.

Je ne comprends pas bien votre interrogation. Si votre questionnement est sur les accueils de loisirs, Monsieur Lagrib, je parle devant beaucoup de témoins, dans la campagne, vous nous « dégommez », pour parler familièrement, Médio. Vous disiez « Médio, c'est un gros machin, il faut le supprimer, on ne sait pas ce qu'ils font ». Vous ne vous souvenez pas de cela ? On pourra même retrouver des écrits, je suis sûr, si on recherche un peu. Donc, Monsieur Lagrib, un peu d'humilité par rapport au sujet.

Quant aux demandes, nous avons répondu aux demandes. Nous avons fait pas mal de réunions avec Médio, et il est proposé une subvention supplémentaire pour maintenir ces accueils de loisirs du mercredi matin.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Avec cette délibération, nous avons là l'une des conséquences de votre décision (prise dans des conditions sur lesquelles je ne reviens pas) de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Les enfants n'étant plus à l'école le mercredi matin, les accueils de loisirs ont été amenés (heureusement) à s'en occuper, et sur une année pleine le coût est donc de l'ordre de 60 000 €. Dont acte. Cette subvention, nous la devons à la structure qui gère les accueils de loisirs, l'association Médio.

Je m'interroge simplement sur le décalage entre la prestation réalisée et le paiement effectif – il me semble que c'est aussi ce que voulait dire M. Lagrib – puisque nous payons en novembre 2018 un service qui a été effectué de septembre 2017 à juin 2018. Il y a un an de décalage.

Autre question : Pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Maire, qu'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse a bien été signé en 2017 avec la CAF, permettant ainsi à la CAF de co-financer les accueils de loisirs entre septembre et décembre 2017 ?

C'est une question importante, car nous avons un léger doute sur la question. Rassurez-nous, car, si ce n'est pas le cas, c'est-à-dire si nous n'avons pas signé d'avenant avec la CAF avant la fin décembre 2017, nous nous sommes privés de la part de financement CAF (qui va loin, car c'est plus de la moitié) sur les mois de septembre à décembre. Et dans ce cas-là, c'est donc la Ville qui a pris 100 % du financement à sa charge ! Nous vous demandons donc de nous préciser si, oui ou non, un avenant au contrat enfance jeunesse a été signé pour la fin de l'année 2017, et nous vous demandons aussi où on en est de celui de 2018. Car si ce n'est pas fait, il reste 15 jours 3 semaines.

Au-delà de cela, Monsieur le Maire, cette délibération est l'occasion de revenir (sans vraiment « revenir », car nous n'y sommes jamais vraiment « venus » !) sur le sujet de votre fameux appel d'offres sur les accueils de loisirs. Nous n'allons pas refaire le débat, mais vous avez été contraint, sous la pression populaire et sous la pression des élus d'opposition, d'aborder le sujet « au débotté » lors du dernier Conseil municipal. Situation scandaleuse s'il en est, puisqu'il s'agit d'un sujet sérieux, et essentiel pour la gestion d'une Ville comme Nevers. Un sujet dont le Conseil municipal devrait être saisi de bout en bout. C'est votre rôle de Maire de le faire. Aussi je suis encore plus effaré de voir que ce n'est pas non plus à l'ordre du jour de ce conseil-ci ! Pas une délibération sur le sujet. Pas une décision du Maire. Un black-out complet, un angle mort total de la gestion municipale. Vous ne voulez pas en parler, alors vous n'en parlez pas. Mais c'est bafouer le droit le plus élémentaire des élus municipaux, de l'opposition comme de la majorité, d'ailleurs, c'est-à-dire le droit à l'information.

Non seulement vous n'avez pas voulu discuter avec le Conseil municipal du lancement de cet appel d'offres, mais nous savons même maintenant qu'il est attribué, cet appel d'offres ! Et nous savons d'ailleurs (parce que l'on a quand même quelques antennes dans les quartiers et parmi la population) qui a remporté l'appel d'offres. Et vous refusez d'amener le sujet en Conseil municipal. Est-ce une situation normale ?

En tout cas, c'est une honte démocratique. De bout en bout, vous aurez fait les choses dans l'opacité la plus complète, en méprisant les règles les plus élémentaires de la démocratie. Qu'avez-vous donc à cacher ? Car *a priori* nous n'avons pas de problème à discuter de cela ? Donc je ne vois pas ce que vous craignez sur ce sujet-là. Qu'est-ce qui vous fait si peur au point de refuser d'ouvrir la question ?

En tout cas, c'est un terrible aveu de faiblesse, Monsieur le Maire, qui vous conduit à des démarches autocratiques qui, comme votre ami M. Macron, vous coupent chaque jour un peu plus de la population.

Et donc, nous demandons une nouvelle fois que la question des accueils de loisirs de nos enfants neversois soit abordée au Conseil municipal dans les formes normales d'une instance démocratique normale. Quand aborderons-nous cela ? Quand en parle-t-on ?

M. le Maire – Monsieur Chartier, vous souhaitez réagir ?

M. Chartier – Oui, sur la première question, en tout cas, par rapport à cette subvention du mercredi matin.

Oui, la demande officielle n'a été faite que cet été. Première chose. Donc, il faut une demande officielle pour y répondre.

Deuxième chose, également on ne la verse que sur des fréquentations avérées, avec la CAF. C'est par rapport aux informations de la CAF que l'on peut effectivement verser cette subvention, et pas forcément sur des prévisionnels. Donc, la période couvre 2017 à 2018. Voilà ce que je peux dire par rapport à vos questions.

Après, on peut quand même s'interroger sur le fait qu'à l'époque où l'école a été remise en place le mercredi matin, la disparition des centres de loisirs ces mercredis matins n'avait pas entraîné de baisse de la subvention à Médico ; on n'avait pas baissé particulièrement cette subvention par rapport à ces mercredis matins. Et également la réouverture des centres du mercredi matin ne s'est pas traduite par une demande complémentaire de la part de Léo Lagrange qui gère le centre-ville.

Donc, aujourd'hui, on ne peut pas dire que cette question subvention soit susceptible de fragiliser Médico ; bien au contraire, on a renforcé la ressource financière pour un service rendu effectivement à la population. Ce n'est pas forcément une polémique ; ce n'est pas une bonne polémique, je pense que cette polémique vient parce qu'il y a un autre sujet derrière. Ce n'est pas forcément une polémique par rapport à ce sujet-là. Ce sujet-là n'appelle pas une polémique particulière.

M. Diot – *(hors micro)*

M. le Maire – Pour que l'on comprenne bien, quand il y a eu le passage à la semaine de 4 jours ½, la Ville a continué de verser cette subvention pour l'accueil du mercredi matin qui n'avait plus lieu. Donc, vous voyez que Médico n'a pas été oublié. Et effectivement, il nous semblait assez logique, en repartant avec la semaine de 4 jours – que nous avons souhaité anticiper, et bien nous en avons pris, puisque quasiment tout le monde y est revenu ; on nous reprochait d'aller trop vite, mais, une fois de plus, nous avons pris la bonne décision, correspondant à l'attente majoritaire des parents et des enseignants, et surtout dans l'intérêt des enfants – que ce que nous avons mis

pendant quelques années et qui n'était pas tout à fait justifié puisse être compensé. C'est pour cela qu'il n'y a pas de péril en la demeure.

Yannick Chartier vous a expliqué qu'il y avait eu une demande relativement récente, qui fait l'objet d'un traitement aujourd'hui en Conseil municipal, après discussion avec Médico.

Je vous rassure, l'avenant que vous visez a bien été signé, et les sommes perçues de la CAF n'ont pas été perdues. Ce sera aussi le cas pour 2018.

Pour ce que vous évoquez, sans trop rallonger les débats, vu l'horaire, je pense que l'actualité méritait que l'on passe un peu de temps sur des sujets supplémentaires. Vous n'allez pas nous le reprocher. Pour justement faire simple, je rappelle que nous sommes maîtres du fonctionnement de la municipalité, ce qui n'empêche pas un débat démocratique sur l'ensemble des grands sujets. Je rappelle que le marché que nous avons lancé était tout à fait logique. On a tout entendu, que c'était du mercantilisme, que cela allait être des sociétés privées qui allaient gérer cela. Si vous connaissez les attributaires, je pense que vous voyez que ce n'est pas le cas. Donc, avant de parler, il faut parfois tourner sa langue dans sa bouche.

Ensuite, il était complètement aberrant que, sur un secteur, avec le montant le plus important concédé par la Ville de Nevers, il n'y ait pas une mise en concurrence, pour avoir le meilleur pour nos enfants et nos familles, et finalement, il y a eu un partage de cela qui a été décidé. Effectivement, il n'y a pas nécessité de délibération en Conseil municipal ; c'était un marché à procédure adaptée.

Quand vous qualifiez de « contraint », ce n'est pas mon style d'être contraint, Monsieur Diot, je suis un homme libre, comme vous. Alors, le premier qui va me contraindre, je ne suis pas sûr qu'il soit tout à fait habitant de Nevers pour l'instant. Deuxièmement, « bafouer le droit à l'information » ; on vous a informés régulièrement. Maintenant, je sais que vous avez du mal à vous habituer à ce que nous décidions, mais nous avons décidé, dans l'intérêt des habitants, dans l'intérêt du fonctionnement de la Ville, de dire « que le meilleur gagne », et « positionnez-vous sur les lots que nous avons proposés ».

Je pense qu'il y a un travail qui a été bien fait dans certains quartiers, et qui n'était pas toujours très bien fait dans d'autres, comme nous le reproche M. Lagrib, sauf que le service était délégué à une structure. Donc, justement, nous espérons faire mieux, puisque, finalement, vous nous reprochez ce que nous avons demandé aux autres de faire pour la Ville qui n'était pas toujours fait. C'est quand même assez symptomatique.

Après, je n'irais pas dans vos propos de « honte démocratique », « aveu de faiblesse », « autocratique ». Il faut arrêter ; ce n'est pas cela, faire de la politique, à mes yeux ; ce n'est pas très constructif.

Nous avons essayé de faire pour le mieux, d'attribuer un marché pour l'accueil de nos enfants et de nos jeunes dans nos centres de loisirs, en demandant à des professionnels du secteur de se positionner, et c'est le cas. Donc, il y aura une rencontre par rapport aux différents allotis, et il y aura aussi une réunion publique pour expliquer l'évolution, qui est une évolution logique.

M. Diot –

Est-ce que les élus du Conseil municipal peuvent être informés de qui a remporté le marché ? A défaut d'être informés de pourquoi on lance un marché, de comment on le lance, peut-on au moins aujourd'hui savoir qui aujourd'hui a remporté le marché ? Cela devrait être dans les décisions du Maire.

- M. le Maire – Monsieur Diot, on me rappelle vos propres carences, car, des fois, il faut balayer devant sa porte. Je vous rappelle que votre opposition a une place dans les Commissions d'Appels d'Offres, et que vous n'y êtes jamais.
- M. Diot – Pas moi. C'est Patrice Corde qui est dans les Commissions d'Appels d'Offres. Vous connaissez son état de santé.
- M. le Maire – Mais il se fait remplacer, Patrice Corde, si vous nous faites la demande. Ce n'est pas compliqué. Est-ce que vous nous avez fait une demande, depuis les difficultés de santé que Patrice Corde connaît ? Jamais vue. Donc, résultat : vous êtes aux abonnés absents, et vous faites semblant de découvrir des sujets alors que vous auriez eu tout le dossier.
- M. Diot – Mais cela concerne tout le Conseil municipal, et pas uniquement ceux qui siègent dans les commissions ! Enfin !
- M. le Maire – Le Conseil municipal est représenté aussi dans les commissions en proportion, et vous auriez tout le dossier, et vous pourriez vous exprimer et donner votre avis, etc.
- M. Diot – Le Conseil municipal doit être informé ! C'est tout ! C'est la loi !
- M. le Maire – Venez là où vous avez le droit d'être. S'il y a un problème de personne, on peut tout à fait le comprendre. Faites-nous une demande, et nous serons tout à fait bienveillants pour qu'il y ait une autre désignation qui soit faite. C'est votre point de vue, ce n'est pas le nôtre, et ce n'est pas celui de la loi.
Donc, sur le plan démocratique et d'information, nous allons mettre en place ce qu'il faut. Les marchés viennent d'être notifiés. Sont retenus : Léo Lagrange, Médio, et les PEP. Vous voyez, ce ne sont pas des mercantiles de la gestion de nos enfants. Donc, vous pouvez être rassurés par rapport aux propos que vous avez tenus l'autre fois. Nous ne sommes pas des inconscients. Vous le savez, Monsieur Diot.
- M. Diot – Nous allons nous battre pour que le Conseil municipal soit informé ! C'est une inversion des rôles assez savoureuse.
- M. le Maire – Mais il n'y a pas de soucis. Mais ne faites pas semblant de ne pas savoir, parce que vous donnez une démonstration qu'on vous cache tout, que vous ne savez rien. C'est cela qui est dérangeant. Mais j'assume.
- M. Diot – C'est votre rôle de le dire ; ce n'est pas à nous d'aller discuter avec les habitants des quartiers pour savoir ce que l'on devrait savoir.
- M. le Maire – Je trouve que, sur certains sujets, ce serait bien que l'on soit ensemble, de temps en temps. Mais il n'y a rien à cacher, il n'y a pas d'aveu de faiblesse, il n'y a rien du tout. Il y a un choix qui a été fait sur un marché important. C'est un marché. C'est la loi. Ce n'est pas un gros mot. C'est un marché ; cela ne veut pas dire que l'on doit traiter les enfants comme de la marchandise, mais c'est un marché. Ce marché, il a été distribué entre plusieurs acteurs que j'ai cités sur la répartition entre les quartiers :
- Centre-ville : Léo Lagrange ;

- Secteurs Ouest, Est et Nord : les PEP ;
 - Et secteur Est, Bords de Loire – qui restera, je le dis – et les Courlis : Médico.
 Donc, il n'y avait aucune intention contre quiconque. Il y avait simplement une volonté d'ouvrir à la concurrence quelque chose qui aurait dû l'être depuis très longtemps, parce qu'il y a belle lurette que la Ville aurait pu se faire tirer les oreilles, d'attribuer automatiquement pratiquement 1 M€ par an sans mise en concurrence, vous le savez. C'est un service public qui est assuré ; donc, c'est une obligation.

M. Devoise – J'avais juste une remarque, Monsieur Diot. Vous nous reprochez de lancer un marché pour faire marcher la libre concurrence. Médico, quand cela avait été lancé, cela avait été proposé au Conseil municipal, ou pas ? Je n'ai pas souvenir d'avoir vu un marché passer pour ce qui concerne Médico à l'époque. Il me semble que c'était une association, et qu'on lui donnait une subvention. Donc, ne nous reprochez pas des choses qui ont été faites par le passé. Je n'ai pas la date exacte de la création de Médico, mais vous nous reprochez de lancer le marché, et en même temps Médico, c'était juste une association avec subvention globale. Donc, à un moment donné, le discours est un peu facile, je trouve.

M. le Maire – Mais il est surtout hors les clous, Monsieur Diot. Si on faisait partout, sur tous les marchés comme cela, cela serait problématique. Donc, celui-là, pareil que les autres. Et il n'y avait pas d'intentions. La preuve, Médico est retenu aussi sur une partie importante de la ville. Donc, que le meilleur gagne, et que l'on nous fasse les offres les plus opportunes, en qualité et en services proposés. Je pense que cela me semble important pour les familles.

Sur la subvention à Médico pour les accueils de loisirs le mercredi matin, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2018-197

Chantier Jeunes secteur Banlay – Attribution d'une subvention Centre Social Médico Banlay

M. le Maire – La parole est à M. Chartier, pour la délibération sur la subvention au Centre social Médico Banlay.

M. Chartier – Comme chaque année, un travail partenarial s'est mis en place entre la Gestion Urbaine de Proximité et le secteur jeunes du centre social Médico du Banlay avec seize adolescents du quartier âgés de 14 à 17 ans.

Les actions du chantier ont eu lieu du lundi 16 Juillet au vendredi 20 Juillet 2018. Les journées étaient consacrées au ramassage des déchets sur différents secteurs du quartier concerné : Rue Ernest Renan, City Stade, Rue Georges Guynemer, Impasse Louis Stevenot...

Ainsi, afin de soutenir l'action du Centre social Médico Banlay qui mobilise les jeunes et les accompagne dans cette démarche citoyenne, je vous propose de lui attribuer, une subvention d'un montant de 1 000 € correspondant à la participation au financement du séjour pour seize jeunes ayant participé au chantier éducatif.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018, article 6574 et au chapitre 65, opération 521.

Avis favorable de la Commission 2.

- M. le Maire – Pas de questions particulières ?
Qui vote contre ? Des abstentions ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.
- 2018-198** **Attribution d'une subvention de fonctionnement à la F.O.L pour le PAC des Ouches**
- M. le Maire – Dernière délibération. Monsieur Devoise, pour la délibération sur le PAC des Ouches.
- M. Devoise – Plusieurs associations neversoises organisent des activités socio-éducatives à destination des enfants et des jeunes.
La volonté de la Ville de Nevers est de soutenir les actions développées par ces structures et principalement par le PAC des Ouches dont le projet principal pour 2018 est l'organisation d'une Semaine Internationale des Droits Humains « Sur les traces d'une Europe en paix », « Migrons en Sicile » et la mise en place d'une Web TV.
Considérant la nécessité de soutenir le PAC de Ouches dans ses diverses actions et lui permettre de réaliser ses projets aux côtés de ses autres partenaires financiers que sont principalement le Conseil Départemental de la Nièvre, la Ligue de l'Enseignement, et sur des projets spécifiques le Conseil Régional, Conseils départementaux et villes d'autres départements, ainsi que des partenaires privés (Fondations, banques...).
- Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante et sur le versement du solde et m'autoriser à signer la convention de versement :
- Subvention accordée en 2017 : 150 000 €
Subvention accordée en 2018 : 160 000 €
Avance versée : 37 500 €
Montant proposé pour 2018 : 100 000 €.
Le solde à verser se monte à 62 500 €.
Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 et au chapitre 11 – opération 527A07 du Budget 2018.
A reçu un avis favorable en Commission 2 du 7 novembre 2018.
- M. le Maire – Y a-t-il des questions ?
- Mme Charvy – J'aimerais savoir pourquoi la subvention a baissé de la sorte. On est passé de 150 000 € à 100 000 €, sans qu'aucune explication ne soit donnée quant aux motivations justifiant cette baisse.
- M. le Maire – Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Quelques éléments qui permettront de comprendre. Il y a eu une rencontre avec le nouveau Directeur de la FOL, avec les services de la Ville. Le constat fait par le nouveau Directeur est que le fonctionnement actuel s'est un peu éloigné des objectifs sur certains aspects. D'après le compte rendu, projet non cohérent, et locaux non adaptés. Certains projets, notamment comme la Web TV n'ont pas été

faits, et sont décalés à 2019. C'est une raison pour laquelle la subvention a diminué entre 2017 et 2018.

M. le Maire –

Monsieur Diot.

M. Diot –

C'est quand même un peu court. Nous connaissons tous l'intérêt des activités conduites par le PAC des Ouches, et entre autres la qualité des actions menées dans le cadre de la « Semaine des Droits Humains ».

Avec cette délibération, vous nous proposez de baisser de 30 % la subvention attribuée l'an dernier (100 000 € cette année contre 150 000 € l'an dernier), alors que la demande effectuée par la FOL était plutôt à la hausse. Ce que vous nous dites, à la limite on pourrait l'entendre, sauf que, eux, ils ont demandé 160 000 €. Donc, ils demandent + 10 000 €, et on donne – 50 000 €.

En commission, nous avons demandé quelles sont les raisons de cette baisse drastique, et la seule réponse qu'on a pu nous apporter, en substance, était qu'au vu des documents fournis, que personne n'a eus, « cela ne valait pas plus cette année ».

Réponse insatisfaisante s'il en est. Et donc je la repose, avec Nathalie Charvy, en Conseil municipal : qu'est-ce qui justifie une baisse de 50 000 € de la subvention de fonctionnement au PAC des Ouches ?

En tout cas, l'intérêt et la qualité des projets 2018 ne peuvent pas être mis en cause. Vous parlez de la « Semaine internationale des droits humains » : c'est une initiative formidable, où des jeunes engagés, concernés, impliqués, se mettent en quatre pour organiser des conférences, des débats, un concours de chants, des actions de rue, des concerts...

Pour s'en rendre compte, il suffit d'y participer, mais il est vrai que j'ai rarement vu un élu de la majorité municipale dans la salle, ce qui, je vous le dis comme je le pense, me semble anormal, surtout quand on finance à cette hauteur-là, et assez désinvolte au regard du travail effectué par les jeunes et leurs animateurs.

Quand ils organisent une conférence leur permettant de travailler et discuter en direct, au centre Stéphane Hessel, avec Nora Hamadi, journaliste à LCP passée récemment à Arte, Pascal Boniface, le Directeur de l'IRIS, Serge Portelli, du syndicat de la Magistrature, ou Geneviève Garrigos d'Amnesty International, je ne vois pas ce qui vous permet de dire que « cette année ça ne vaut pas la subvention de l'année dernière ».

M. Devoise –

Ce ne sont pas les termes que j'ai employés, quand même. Les projets n'ont pas été à la hauteur de ce qui avait été indiqué dans la demande. Je ne suis pas en train de dire que je remettais en cause le travail des jeunes. Là, vous êtes en train de traduire un peu à votre manière ce que j'ai voulu dire. Est-ce qu'à un moment j'ai mis en exergue le travail des jeunes ? Est-ce que je l'ai dit ? Non. J'ai dit que le nombre de projets qui avait été annoncé pour la demande de subvention pour 2018 n'a pas été atteint. Ce sont les mots du Directeur de la FOL.

M. Diot –

Les mots d'un Directeur qui demande 160 000 €, et à qui on donne 100 000 €, en expliquant – en tout cas, c'est ce qui nous a été dit en commission, que cela ne valait pas plus –. C'est en substance ce que vous nous dites. Vous n'utilisez pas les mêmes termes, mais c'est cela.

Le PAC des Ouches, c'est aussi des jeunes qui vont s'immerger, pendant plusieurs jours, dans des camps de réfugiés, comme à Minéo en Sicile, il y a un an ou deux ; à Eleonas en Grèce, ou encore à Calais et à Grande-Synthe, dans le cadre d'un magnifique projet, « l'Odyssée des Migrants ». Je ne sais pas si vous connaissez cela, mais c'est génial ! En tout cas, c'est celui qui construit des citoyens et des citoyennes éclairés sur les enjeux du monde dans lequel ils vont vivre les prochaines décennies. Donc, je pense que cela mérite d'être encouragé. Et baisser de 30 % la subvention, ce n'est pas un encouragement formidable, et je ne comprends pas que l'on envoie un signe aussi négatif baisse aussi brutale de subvention. Aussi, pour notre part, nous nous opposerons à cette baisse de subvention. En tout cas, nous demandons qu'elle nous soit un peu expliquée, parce que dire qu'ils n'ont pas fait la Web TV, etc.

M. le Maire –

Il m'est arrivé d'aller aux événements organisés par le PAC des Ouches. Vous m'y avez parfois vu, et quand je peux, j'y vais, parce que je trouve effectivement, comme vous, très intéressant ce qui est réalisé. Maintenant, ce n'est pas parce que l'on donne 100 000 €, 120 000 €, 90 000 €, que c'est bien ou que c'est mal ; il faut que cela corresponde à des besoins. On est d'accord. C'est de l'argent public. On n'est pas là pour faire plaisir.

Donc, deux difficultés :

Tout d'abord, vous parlez de budget prévisionnel. Vous savez très bien comment fonctionnent les structures ; elles ont tendance à demander toujours un peu plus que ce dont elles ont besoin, c'est le jeu, et parfois en augmentant. Nous sommes attentifs à tout cela, et à ce que cela soit corrélé par des projets.

Il faut savoir qu'il y a une deuxième difficulté. Il semblerait que la salariée soit recrutée par le Conseil départemental. Il y a des changements qui se profilent au niveau du PAC des Ouches, et ce qui a commencé d'être expliqué par Daniel Devoise, c'est qu'en réalité, la subvention accordée en 2017 n'a pas été entièrement consommée, loin de là, et qu'ils n'ont pas réalisé tous les projets sur lesquels ils avaient présenté leur dossier. Vous conviendrez avec moi que sur l'argent public on doit être vigilant, et on doit donner ce qui est juste, et ce qui correspond à des dépenses. Nous avons donc tenu compte de la dépense, et la somme de 100 000 € n'est pas rien, pour organiser quand même un certain nombre de choses, qui sont très bien. C'est quand même important comme montant, par rapport à ce qui est alloué. C'est une des structures les plus importantes. Vous vous offusquez moins sur la diminution de la subvention du Conseil départemental à « Interstice » ; je ne vous ai pas beaucoup entendu. L'idée n'est pas de mélanger les choses.

Nous accordons aujourd'hui une somme supérieure à ce qui a été consommé en 2017.

Nous avons baissé la somme, mais en dialogue avec eux. D'ailleurs, la Première Adjointe les rencontre prochainement mercredi.

Nous découvrons aussi que la salariée va manifestement s'en aller. Et la FOL nous explique qu'effectivement leurs actions ont été revues à la baisse, parce que 2018 est pour eux une année de flottement.

Il y a aussi des travaux qui sont engagés, et qui ont entraîné la fermeture, et donc moins d'activité. Là encore, il s'agit de lieux qui n'ont pas été entretenus. Nous avons dû faire, si je puis dire, à l'arrache, 45 000 € de travaux d'électricité, de sécurité incendie, de plomberie. Cela aurait pu être fait, de la même manière, bien

avant nous. Effectivement, il y aurait peut-être eu plus d'endettement de la Ville de Nevers si on l'avait fait.

Donc, il nous a fallu mener cela de front. Et du coup, à la fois le départ de la salariée, et à la fois la baisse de projets font qu'aujourd'hui ils n'ont pas un besoin d'être à un niveau de subvention de 150 000 € ou 160 000 € comme ils le demandent.

Donc, on se met en adéquation, et je crois qu'il n'y a même pas de sujet, en réalité ; vous en faites un. Cela va correspondre aux projets à peu près réalisés en 2018, et en tout cas même largement.

Donc, le PAC des Ouches réfléchit à une réorientation de ses activités, et c'est ce qui va être présenté pour l'année 2019 dans le cadre de la réunion de la semaine prochaine.

- M. Diot – Alors, expliquez-moi, Monsieur le Maire, pourquoi ces informations-là ne nous ont été données ni en commission, ni dans la délibération, ni même par l'adjoint, qui ne trouve rien d'autre à nous dire que ce qu'il nous a dit tout à l'heure. Il y a un petit problème de fonctionnement dans votre équipe.
- M. Devoise – Vous ne m'avez pas laissé donner déjà tous les éléments.
Sur 2019, il va y avoir effectivement le projet de Web TV. Il va y avoir un engagement contractuel sur 2020-2021 et 2022 suite aux échanges que le Maire indique.
Si ne vous coupez pas la parole, j'aurais pu aller au bout. Mais j'aurais pu aussi vous indiquer que la demande de subvention pour 2019 n'a pas été faite.
- M. le Maire – Nous allons clôturer le sujet.
Monsieur l'Adjoint, que vous visez, remplace gentiment l'Adjointe qui normalement pilote ce dossier. Donc, il avait les informations qu'il a essayé de vous donner.
Mais effectivement, aujourd'hui, nous n'avons pas la demande de 2019, alors que nous travaillons sur notre budget, et vous avez eu le débat d'orientations budgétaires.
Aujourd'hui, ne faites pas de cela un sujet polémique, ce qu'il n'est pas. Et c'est un montant qui correspond finalement à la réalité, et même un peu avec une marge, de ce qui a été mené en 2018. Donc, ce n'est pas une volonté de nous désengager. Pour « Interstice », c'est différent, les projets augmentent et ne diminuent pas. Ici, les projets du PAC des Ouches ont diminué en 2018, avec aussi une période de fermeture des locaux. Donc, c'est une adéquation du montant avec la réalité.
Madame Beltier.
- Mme Beltier – Ce sont quand même des éléments qui manquent en commission ou sur le contenu de la délibération.
- M. le Maire – Je l'entends. Je vous les donne. Cela peut vous permettre...
- Mme Beltier – On ne ferait pas des débats comme cela si on avait plus d'éléments.
- M. le Maire – Dont acte. Mais maintenant je pense que vous êtes pleinement informés.
Donc, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 7 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 6
Abstentions : 0
Adopté à la majorité.

Je voulais remercier particulièrement Michel Suet, Adjoint aux Finances, aidé bien évidemment par le service Finances, Laurent Pasco et son équipe, parce que nous avons repris le rythme qu'il nous semble logique de mener, c'est-à-dire d'avoir un budget prêt dès le 1^{er} janvier de l'année pour lequel nous le votons. Et comme nous avons repoussé, par rapport au changement de gouvernement, pour voir comment les choses évolueraient, nous avons, comme vous le savez, voté notre budget au printemps, et donc nous avons fait un tour de force, puisque nous allons voter deux budgets à nouveau la même année.

Donc, merci beaucoup pour ce travail important.

Je voulais vous proposer aussi que nous puissions inaugurer tous ensemble demain – on nous dit que l'on ne fait rien dans les quartiers, mais moi je ne connais pas les quartiers, je ne connais qu'une ville – le « Garage solidaire » à 18 heures. Je vous invite à nous rejoindre.

Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal le 18 décembre à 18 h 30, pour le vote du budget.

Merci. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 2 h 05.

Les secrétaires de séance

Nicolas Tognon

Mohamed Lagrib

Le Maire

Denis Thuriot